



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
CAGB le :
22/10/10

**Séance du lundi 15 novembre 2010
qui s'est déroulée à la CCI du Doubs**

Visé par :
Le Directeur Général
Adjoint des services,
Laurent VAN
HERREWEGHE

PRESENCES

- liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté s'est réuni le lundi 15 novembre 2010 à 18 heures 00 à la salle des séances de la CCI du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des deux dernières séances du Conseil de Communauté

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Monsieur Alain BLESSEMAILLE comme secrétaire de séance,
- approuve les procès-verbaux des séances de Conseil de Communauté du 7 octobre 2010 et du 18 octobre 2010.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↳ R 1.1.1 - Analyses budgétaires - Rétrospective et prospective du Grand Besançon

Le Conseil de Communauté a débattu de ces éléments.

↳ R 1.1.2 - Décision relative à la politique d'abattements de taxe d'habitation suite aux annonces gouvernementales

A la majorité, 1 Contre, 9 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le maintien de la délibération du 9 septembre 2010,
- se réserve néanmoins la possibilité de délibérer à nouveau avant le nouveau délai qui pourrait être fixé au 1^{er} décembre au cas où des éléments nouveaux devraient nous y conduire.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 107 Contre : 1 Abstentions : 9

↳ R 1.1.3 - Orientations Budgétaires Déchets 2011

Le Conseil de Communauté a débattu des Orientations Budgétaires 2011 du Budget Annexe Déchets.

↳ R 1.1.4 - Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon pour leurs achats respectifs relatifs aux activités communes de Parc Auto et Logistique - Autorisation de signature

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon pour leurs achats respectifs relatifs aux activités communes de Parc Auto et Logistique,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.5 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Besançon et la CAGB en vue de lancer le marché de levés de plans pour l'année 2011

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention de groupement de commandes et toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre et à sa bonne exécution,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer la procédure de passation d'un marché de service à bons de commande pour la réalisation de levés de plans topographiques,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché et toutes les pièces nécessaires afférentes à ce marché.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.6 - Demandes de garantie d'emprunts - Compétence Habitat (septembre 2010)

Mme POISSENOT ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les nouvelles demandes de garantie d'emprunts, en matière d'habitat, dans le respect des ratios prudentiels définis dans le règlement des garanties d'emprunts de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

↳ R 1.2.1 - Ajustement technique de la liste des emplois permanents suite à une procédure de recrutement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.2 - Contrat d'assurance des risques statutaires

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer, le cas échéant, le contrat à intervenir via le Centre de Gestion auprès de DEXIA SOFCAP.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.3 - Contrat collectif prévoyance

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer le contrat collectif - garantie maintien de salaire - avec APRI PREVOYANCE (Dexia Ingénierie Sociale) dans les conditions retenues par la commission d'appel d'offres.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

↳ R 2.1 - Tramway - Dépôt du dossier d'enquête parcellaire

A la majorité, 7 Contre, 4 Abstentions, le Conseil de Communauté autorise le Président, ou son représentant, à :

- procéder, le cas échéant, aux acquisitions foncières nécessaires au projet par tout moyen et à signer tous les actes afférents,
- lancer toutes démarches utiles visant à obtenir :
 - la déclaration de cessibilité des biens indispensables à la réalisation de l'opération en cas d'acquisition par voie d'expropriation,
 - le constat d'urgence à prendre possession des biens expropriés,
- saisir notamment Monsieur le Préfet, afin qu'il diligente la procédure d'enquête parcellaire nécessaire,
- signer tous les actes nécessaires à leur mise en œuvre.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 102 Contre : 7 Abstentions : 4

↳ R 2.2 - Tramway - Complément au périmètre d'études valant sursis à statuer en matière d'autorisation d'urbanisme

A la majorité, 5 Contre, 12 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la délimitation précise du périmètre d'étude, valant sursis à statuer sur toutes demandes d'autorisation d'urbanisme dans le cadre du projet tramway, par la Ville de Besançon et la commune de Chalezeule, en complément de la délibération du 10 février 2010.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 96 Contre : 5 Abstentions : 12

↳ R 2.3 - Tramway - Avenant n° I au marché de communication

A la majorité, 5 Contre, 12 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités techniques et financières de la proposition d'avenant n° I au marché de communication sur le projet Tramway,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et tout document y afférant.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 96 Contre : 5 Abstentions : 12

↳ R 2.4 - Tramway - Convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation de travaux avec ouvrages mutualisés

A la majorité, 5 Contre, 4 Abstentions, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :

- lancer, selon les dispositions du Code des Marchés Publics, une procédure de marché en appel d'offres pour la réalisation des travaux de dévoiements des réseaux et fouilles archéologiques,
- signer la convention ainsi que tous les actes utiles à la mise en place du groupement de commandes pour ces travaux,
- donner mandat à la Ville de Besançon pour assurer ses missions de coordonnateur,
- donner mandat au coordonnateur pour lancer les marchés et signer toutes les pièces nécessaires à leur mise en œuvre, dans l'intérêt du groupement.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 104 Contre : 5 Abstentions : 4

↳ R 2.5 - Convention avec la Région de Franche-Comté sur l'offre ferroviaire nord

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention entre le Conseil Régional de Franche-Comté et le Grand Besançon pour le financement de la phase de réalisation des aménagements complémentaires de l'infrastructure ferroviaire entre Besançon Viotte et Besançon Franche-Comté TGV,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ R 3.1 - Stratégie de développement économique du Grand Besançon - « Grand Besançon 2015 : entrepreneurial, technologique et tertiaire »

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

↳ R 3.2 - Réseau Entreprendre en Franche-Comté - Soutien financier du Grand Besançon à l'opération « Les Entrepreneuriales »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon à l'opération « Les Entrepreneuriales » (session 2010/2011), portée par le réseau Entreprendre en Franche-Comté, à hauteur de 5 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.3 - Coopilote - Renouvellement du soutien financier

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de l'activité 2007/2009 de Coopilote Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la nouvelle convention cadre 2010/2012 entre le Grand Besançon et Coopilote par laquelle le Grand Besançon s'engage à verser un montant forfaitaire de 800 € par entrepreneur-salarié originaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon accompagné par l'antenne bisontine de Coopilote et ce dans la limite de 20 000 € par an (soit 25 porteurs de projet).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.4 - Rapport du Président sur le choix du futur délégataire et du contrat de délégation de service public pour la gestion des pépinières d'entreprises de Palente et Témis Innovation et de l'hôtel d'entreprises de Témis Innovation

MM. FELT, MARTIN et TARBOURIECH ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance :
 - du choix de l'entreprise auquel le Président a procédé,
 - de l'analyse des propositions et des motifs du choix de l'entreprise candidate,
 - ainsi que de l'économie générale du contrat,
- se prononce favorablement sur le choix de la Boutique de Gestion de Franche-Comté (BGFC) comme délégataire de service public,
- se prononce favorablement sur le projet de contrat de délégation de service public à intervenir entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la BGFC pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2011,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce contrat,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et à signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.5 - Pôle Véhicule du Futur - Action collective

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

↳ R 3.6 - Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence - Avenant n°2 à la convention Quartz-Tech

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°2 à la convention avec l'UFC concernant le projet Quartz-tech prorogeant sa durée jusqu'au 31 octobre 2011,
- autorise Monsieur le Président, ou se représentant, à signer cet avenant n°2 à convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.7 - ZAC des Marnières - Avenant n°5 au Traité de Concession d'Aménagement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide les lignes directrices de cet avenant,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce document.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

R 4.1 - Fonds « Centres de village » - Rénovation du lavoir de la Dosoux de Torpes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'éligibilité du projet de rénovation du lavoir de la Dosoux à Torpes,
- l'attribution d'une subvention à la commune de Torpes, à hauteur de 33 % du reste à charge, soit 7 753 €, dans le cadre du fonds « Centres de village ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

R 5.1 - Fonds d'aide aux écoles de musique 2010 - 2^{ème} session

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution de subventions (2^{ème} session) aux écoles de musique pour un montant total de 14 613 € conformément au tableau ci-dessus.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

R 5.2 - Programme d'animation 2010/2011 du réseau des écoles de musique du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du bilan 2009/2010 du programme d'animation du réseau des écoles de musique,
- se prononce favorablement sur le programme d'animation 2010/2011.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

R 5.3 - Fonds équipements - Attribution d'une subvention pour la restauration du Monument de la Libération au Fort des Buis

A la majorité, 9 Contre, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 10 000 € (montant forfaitaire) à l'association des Amis du Monument de la Libération,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 106 Contre : 9 Abstention : 0

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville de Besançon

R 7.1 - Aide à l'accession sociale à la propriété - Agrément de programmes à Dannemarie-sur-Crète et Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ces demandes d'agrément,
- ouvre, pour les ménages éligibles au dispositif Pass-Foncier et en capacité d'acquérir ces logements agréés, le droit de bénéficier de la subvention du Grand Besançon en faveur de l'accession sociale,
- donne délégation à Monsieur le Président, ou à son représentant, pour délivrer la subvention du Grand Besançon en faveur de l'accession sociale aux ménages acquérant le logement dans les opérations mentionnées ci-dessus.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

R 7.2 - Demandes de subvention de propriétaires privés dans le cadre des actions de l'OPAH

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces demandes de subvention pour un montant total de 12 948,10 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.3 - Demande de subvention pour la rénovation d'un logement locatif conventionné « PALULOS » - Commune de Franois

Mme GILLET et M. PREIONI ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette demande de subvention de la commune de Franois pour un montant de :

- 650 € au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'Etat (AP/CP Aides à la pierre),
- 3 000 € au titre des aides du Programme Local de l'Habitat (AP/CP PLH).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.4 - Demandes d'agrément PLS au titre de la programmation des aides à la pierre de 2010

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces 3 demandes qui représentent 4 agréments PLS.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.5 - Dossiers déposés dans le cadre de la programmation 2010 de Droit Commun - Crédits délégués de l'Etat

Mme POISSENOT ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ces nouveaux dossiers de la programmation de Droit Commun en 2010,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de subvention correspondantes, pour un montant total de 27 990 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.6 - Subvention CAGB - Logements publics dans le cadre du PRU de Planoise

Mme POISSENOT ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention à Habitat 25 d'un montant de 4 575 € pour l'acquisition en VEFA de 3 logements de type PLUS dans le cadre du PRU de Planoise.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.7 - Modification du Règlement intérieur des aires dédiées à l'accueil des gens du voyage

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modifications du Règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage gérées par le Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.8 - Projet d'accompagnement social de 4 familles issues de la communauté des gens du voyage

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le financement de l'association Gadjé à hauteur de 3 100 € pour l'accompagnement de 4 familles issues de la communauté des gens du voyage.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

**Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs,
Aide aux communes**

↳ R 8.1 - Convention de gestion administrative du Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze (SMABLV)

Mme WEINMAN et MM. CAYUELA, CURTY, FOUSSERET et MARIOT ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de gestion administrative du Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cette convention, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2011.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 8.2 - Autorisation de solliciter l'Etablissement Public Foncier pour l'Habitat social précaire

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des éléments présentés,
- approuve le principe de mise en œuvre de ce dispositif expérimental concernant les biens acquis pour le compte de la CAGB,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, sous réserve d'une analyse au cas par cas de l'opportunité de recourir ou non à cette procédure, à donner l'accord de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon sur les projets de mise à disposition soumis ou sollicités par la CAGB et à signer tout acte utile à la mise en œuvre de ce dispositif.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

↳ R 9.1 - Clôture du programme de réhabilitation des anciennes décharges communales

Le Conseil de Communauté prend connaissance du bilan du programme.

Questions diverses

↳ R 10.1 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Séance du lundi 15 novembre 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCI du Doubs -
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 3.2, 3.3, 3.4, 3.6, 3.7, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 8.1, 8.2, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 10.1

Les rapports 3.1 et 3.5 ont été reportés

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h45

Etaient présents : **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON (jusqu'au rapport 1.1.2) **Avanne-Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN (jusqu'au rapport 3.4), Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA (jusqu'au rapport 7.8), Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre GOVIGNAUX, Lazhar HAKKAR (à partir du rapport 1.1.1), Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au rapport 5.2), Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 7.8), Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Boussières :** Roland DEMESMAY **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.2) **Champagny :** Claude VOIDEY (représenté par Michel GABRIEL) **Champvans-les-Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon-le-Duc :** Philippe GUILLAUME **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Dannemarie-sur-Crête :** Gérard GALLIOT (représenté par Jean-Claude FORESTIER) **Deluz :** Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) **Marchaux :** Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET (représentée par Joël BEAUJARDIN) **Mazerolles-le-Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON (à partir du rapport 1.1.1), Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX) **Montferrand-le-Château :** Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR **Morre :** Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Osselle :** Jacques MENIGOZ (représenté par Danièle GIRARDOT) **Pelousey :** Claude OYTANA **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Michel FAIVRE (représenté par S. ZECCHINI jusqu'au 0.1 et présent à partir du rapport 1.1.1) **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) **Serre-les-Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Jean TARBOURIECH **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Vaire-Arcier :** Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1).

Etaient absents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Besançon :** Hayatte AKODAD, Pascal BONNET, Martine BULTOT, Yves-Michel DAHOU, Jean-Jacques DEMONET, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, Sylvie JEANNIN, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Béatrice RONZI, Joëlle SCHIRRER **Beure :** Philippe CHANEY, Auguste KOELLER **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Chaleze :** Christophe CURTY **Champoux :** Thierry CHATOT **Chatillon-le-Duc :** Denis GALLET **Chaufontaine :** Jacky LOUISSON **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** Jean-Pierre PROST **Gennes :** Jean SIMONDON **Larnod :** Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Morre :** Gérard VALLET **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE **Pelousey :** Catherine BARTHELET **Pirey :** Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Roche-lez-Beaupré :** Stéphane COURBET **Routelle :** Claude SIMONIN **Thise :** Bernard MOYSE **Torpes :** Bernard LAURENT **Vorges-les-Pins :** Patrick VERDIER.

Secrétaire de séance : Alain BLESSEMAILLE

Procurations de vote :

Mandants : N. BODIN (à partir du rapport 3.6), P. BONNET, B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 0.1), Y.M. DAHOU, J.J. DEMONET, F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, J.M. GIRERD, N. GUILLEMET, V. HINCELIN, C. MICHEL, M. OMOURI, J. PANIER, J. SCHIRRER, C. TISSIER (jusqu'au rapport 0.1), B. ASTRIC, R. REYLE (à partir du rapport 1.1.3), D. GALLET, G. VALLET, G. ARDIET, P. BELUCHE, C. BARTHELET, J.M. BOUSSET, B. MOYSE,

Mandataires : J.L. FOUSSERET (à partir du rapport 3.6), E. PEQUIGNOT, C. DEVESA (jusqu'au rapport 0.1), J.P. GOVIGNAUX, J.C. ROY, M. LOYAT, L. HAKKAR, J. ROSSELOT, E. ALAUZET, F. PRESSE, S. WANLIN, E. SASSARD, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, C. THIEBAUT (jusqu'au rapport 0.1), R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.3), P. GUILLAUME, J.M. CAYUELA, M.N. LATHUILIERE, B. BOURDAIS, C. OYTANA, S. ZECCHINI, J. TARBOURIECH.

**Communauté d'Agglomération du
Grand Besançon**

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du lundi 15 novembre 2010

Salle des séances de la CCI du Doubs

Ordre du jour

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des deux dernières séances du Conseil de Communauté _____ 14

Commission n°1 : Finances, Ressources humaines, Communication, TIC

Finances

Rapport n°1.1.1 - Analyses budgétaires - Rétrospective et prospective du Grand Besançon _____ 15

Rapport n°1.1.2 - Décision relative à la politique d'abattements de taxe d'habitation suite aux annonces gouvernementales _____ 42

Rapport n°1.1.3 - Orientations Budgétaires Déchets 2011 _____ 42

Rapport n°1.1.4 - Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon pour leurs achats respectifs relatifs aux activités communes de Parc Auto et Logistique - Autorisation de signature _____ 47

Rapport n°1.1.5 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Besançon et la CAGB en vue de lancer le marché de levées de plans pour l'année 2011 _____ 48

Rapport n°1.1.6 - Demandes de garantie d'emprunts - Compétence Habitat (septembre 2010) _____ 48

Ressources Humaines

Rapport n°1.2.1 - Ajustement technique de la liste des emplois permanents suite à une procédure de recrutement _____ 48

Rapport n°1.2.2- Contrat d'assurance des risques statutaires _____ 48

Rapport n°1.2.3 - Contrat collectif prévoyance _____ 49

Commission n°3 : Economie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1 - Stratégie de développement économique du Grand Besançon - « Grand Besançon 2015 : entrepreneurial, technologique et tertiaire » _____ 49

Rapport n°3.2 - Réseau Entreprendre en Franche-Comté - Soutien financier du Grand Besançon à l'opération « Les Entrepreneuriales » _____ 50

Rapport n°3.3 - Coopilote - Renouvellement du soutien financier _____ 51

Rapport n° 3.4 - Rapport du Président sur le choix du futur délégataire et du contrat de délégation de service public pour la gestion des pépinières d'entreprises de Palente et de Témis Innovation et de l'hôtel d'entreprises de Témis Innovation _____ 51

Rapport n° 3.5 - Pôle Véhicule du Futur - Action collective dédiée à l'Ecole des Bonnes Pratiques Industrielles _____	53
Rapport n°3.6 - Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence - Avenant n°2 à la convention Quartz-Tech _____	53
Rapport n°3.7 - ZAC des Marnières - Avenant n°5 au Traité de Concession d'Aménagement _____	53

Commission n°4 : Développement durable, Environnement et Cadre de vie

Rapport n°4.1 - Fonds « Centres de village » - Rénovation du lavoir de la Dosoux de Torpes _____	54
--	----

Commission n°5 : Tourisme, Culture, Sports

Rapport n°5.1 - Fonds d'aide aux écoles de musique 2010 - 2 ^{ème} session _____	54
Rapport n°5.2 - Programme d'animation 2010/2011 du réseau des écoles de musique du Grand Besançon	55
Rapport n°5.3 - Fonds équipements - Attribution d'une subvention pour la restauration du Monument de la Libération au Fort des Buis _____	55

Commission n°7 : Habitat, Politique de la Ville

Rapport n°7.1 - Aide à l'accession sociale à la propriété - Agrément de programmes à Dannemarie-sur-Crète et Besançon _____	58
Rapport n°7.2 - Demandes de subvention de propriétaires privés dans le cadre des actions de l'OPAH ____	58
Rapport n°7.3 - Demande de subvention pour la rénovation d'un logement locatif conventionné « PALULOS » - Commune de Franois _____	59
Rapport n°7.4 - Demandes d'agrément PLS au titre de la programmation des aides à la pierre de 2010 ____	59
Rapport n°7.5 - Dossiers déposés dans le cadre de la programmation 2010 de Droit Commun - Crédits délégués de l'Etat _____	60
Rapport n°7.6 - Subvention CAGB - Logements publics dans le cadre du PRU de Planoise _____	60
Rapport n°7.7 - Modification du Règlement intérieur des aires dédiées à l'accueil des gens du voyage ____	60
Rapport n°7.8 - Projet d'accompagnement social de 4 familles issues de la communauté des gens du voyage _____	61

Commission n°8 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux communes

Rapport n°8.1 - Convention de gestion administrative du Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze (SMABLV) _____	61
--	----

Rapport n°8.2 - Autorisation de solliciter l'Etablissement Public Foncier pour l'Habitat social précaire ____ 64

Commission n°9 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapport n°9.1 - Clôture du programme de réhabilitation des anciennes décharges communales _____ 65

Rapport n°2.1 - Tramway - Dépôt du dossier d'enquête parcellaire _____ 69

Rapport n°2.2 - Tramway - Complément au périmètre d'études valant sursis à statuer en matière d'autorisation d'urbanisme _____ 69

Rapport n°2.3 - Tramway - Avenant n°1 au marché de communication _____ 70

Rapport n°2.4 - Tramway - Convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation de travaux avec ouvrages mutualisés _____ 70

Rapport n°2.5 - Tramway - Convention avec la Région de Franche-Comté sur l'offre ferroviaire nord ____ 71

Questions diverses

Rapport n°10.1 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil _____ 71

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
Conseil de Communauté
Séance du lundi 15 novembre 2010

*(La séance est ouverte à 18h15 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET,
Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon)*

- : - : - : - : - : - : - : -

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation des procès-verbaux des deux dernières séances du Conseil de Communauté

M. LE PRESIDENT.- S'il vous plaît ! Merci. Donc j'ouvre la séance. Nous nommons un secrétaire de séance, Alain BLESSEMAILLE, qui est volontaire. Le quorum est atteint, largement atteint. Les pouvoirs : DEMONET à ROY, GERDIL à LOYAT, HINCELIN à PRESSE, MICHEL à WANLIN, PANIER à FELLMANN, SIMONDON à CAYUELA, MOYSE à TABOURIECH, BOUSSET à ZECCHINI, GUILLEMET à ALAUZET, CYPRIANI à DEVESA, TISSIER à THIEBAUT, BONNET à PEQUIGNOT, OMOURI à SASSARD, GIRERD à ROSSELOT, BELUCHE à BOURDAIS, DAHOUI à GOVIGNAUX, BODIN à FOUSSERET, jusqu'à son arrivée, BARTHELET jusqu'à son arrivée, à partir de 19 h 30, plus exactement, BARTHELET à OYTANA, GALLET à GUILLAUME, ARDIET à LATHUILLIERE, ASTRIC à DEMESMAY.

Voilà donc pour les pouvoirs. Je voudrais aussi, s'il vous plaît, en votre nom à tous, assurer de notre amitié Yves GUYEN qui, vous ne le savez peut-être pas, parce que cela s'est fait très discrètement, a eu la grande douleur de perdre brutalement son frère cadet, très jeune, donc cela s'est fait ce week-end dernier et il a souhaité qu'il y ait donc, enfin que nous ne nous manifestions pas, c'était dans la plus stricte intimité. Cela dit il perd un frère qui a 52 ans, ce n'est quand même pas simple. Et Yves GUYEN, je voudrais, au nom de toute notre collectivité, de toute l'Agglo, t'adresser à nouveau nos condoléances et te remercier d'être quand même là, aujourd'hui, ce soir et d'avoir assuré pendant tout le week-end les représentations auxquelles tu devais être, malgré ce drame.

Bien, merci. Maintenant il faut que nous passions au niveau de l'analyse budgétaire. Je crois d'ailleurs ce soir, je viens de m'en entretenir avec Jean-Pierre MARTIN, vu la matière que nous avons à discuter, les débats qui seront peut-être longs, je ne sais pas, pas forcément. Je pense qu'il est préférable de reporter le débat sur la stratégie économique à une autre fois, parce que je ne suis pas sûr que nous ayons tout le recul et toute la sérénité pour parler de cela. S'il advenait que cela se termine assez tôt, nous pourrions effectivement le faire, mais j'ai peur que parler de cela d'une façon rapide, cela mérite mieux, cela mérite mieux que ça et donc il y a des rapports, entre autres, vous savez, au niveau des modalités de transfert de la part départementale de la TH au Grand Besançon. Pour vous en dire un mot c'est très compliqué, puisque cela a encore changé ce matin, enfin, en tout cas mercredi mais on l'a appris ce matin. Donc c'est vraiment quelque chose d'une grande complexité. Donc moi je pense que la stratégie économique, il y a eu un gros travail de fait, qui a été fait et par Jean-Pierre et par le Service « Développement économique » et passer ça en quelques minutes, au lance-pierre, je pense que c'est préférable d'en reparler, enfin je ne sais pas si c'est votre avis, d'en reparler sereinement une autre fois. S'il advenait que cela aille plus vite que prévu, bon, mais à ce moment on le ferait plutôt en début de séance, oui, d'accord, il ne faut pas avoir ce débat-là en tout cas en fin de séance.

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

Rapport n° I.I.I - Analyses budgétaires - Rétrospective et prospective du Grand Besançon

M. LE PRESIDENT.- Bon maintenant, il y a un diaporama, comme je m'y étais engagé, qui sera présenté par Monsieur PELLE, qui est le directeur de Recherche et Développement de Ressources Consultants Finances, qui est notre conseiller en finances. Gaby, tu veux peut-être dire un mot d'introduction ?

M. BAULIEU.- Un mot d'introduction, simplement, si je puis dire on a presque une chance d'avoir cette restitution à la fois de la rétrospective et de la prospective financière que nous pouvons faire de notre établissement, alors même que nous devons prendre une décision compliquée à prendre, tant les choses ne sont pas claires, sur la fiscalité, suite donc à la réforme de la Taxe Professionnelle. Mais je crois qu'il est bon, utile, que nous ayons tous un regard partagé sur, tout simplement, la situation financière de notre établissement. Souvent les uns et les autres le demandent, alors même, d'ailleurs, que les rapports budgétaires successifs sont souvent exhaustifs, mais d'avoir ce regard extérieur pour savoir d'où nous venons et où nous allons, puisque vous savez que c'est le sens également de notre PPIF que d'avoir en permanence une lecture, donc à plusieurs années, tant pour le fonctionnement que pour l'investissement. Et c'est dans cet esprit que Monsieur PELLE, avec qui d'ailleurs nous avons travaillé sur des étapes importantes de réflexion, il commence à bien connaître notre établissement, puisque c'est avec lui que le groupe « Finances » chargé de travailler sur l'ingénierie financière du projet « tram » a bossé à deux reprises, puisque nous l'avons fait après les premières décisions de 2008 et nous l'avons repris ce printemps, et là il va se livrer à un exercice global de l'analyse de nos finances, encore une fois, sur le passé et sur l'avenir, donc Monsieur PELLE, sous contrôle du Président, je crois que c'est à vous.

M. PELLE.- Bonsoir à toutes et à tous. Alors un exposé que je vais essayer de faire le plus court possible. Eventuellement, peut-être, si l'exposé devient un petit peu complexe et que vous avez besoin d'explications, vous pouvez m'interrompre. L'idéal c'est de poser peut-être les questions à la fin, mais ne laissez pas l'exposé se prolonger si vous perdez le fil, notamment si c'est fondamental et notamment lorsqu'on abordera des éléments sur la politique d'abattement à la Taxe d'Habitation, par exemple.

Je vais commencer par la présentation de la situation rétrospective et, d'emblée, on peut dire que cette situation est caractérisée, vous en avez déjà eu plusieurs présentations, par un bon niveau de sécurité financière. Qu'est-ce qui permet d'affirmer cela ? Alors, on ne va pas, comment, je ne vais pas déployer l'ensemble des ratios, je me suis concentré sur trois éléments-clés sur ce premier écran qui, tous, montrent que ces indicateurs présentent, indiquent un bon niveau de sécurité financière.

Le premier tableau, tout là-haut, ce sont les soldes d'épargne, cela matérialise la capacité de l'Agglomération à dégager de l'épargne sur ses ressources, épargnes qui vont être utilisées pour autofinancer des projets. Donc la courbe verte, la première, c'est la différence entre les recettes courantes et les dépenses courantes, c'est ce qu'on appelle l'excédent brut courant. En gros, il y a des dotations de l'État, il y a des ressources fiscales, avec cela on paie du personnel, des charges d'électricité, de fluides, des choses comme ça et le solde, c'est l'excédent brut courant. Donc la courbe en pointillé, déjà on voit qu'elle est ascendante, cela veut dire que cette épargne, ce niveau d'épargne progresse, c'est déjà un indicateur qui témoigne d'un bon niveau de sécurité financière, en tout cas d'un niveau de sécurité financière qui s'est plutôt amélioré. Ensuite, à partir de cette courbe verte, le graphique du haut, avec ça vous allez payer des subventions au budget annexe. Les budgets « transport », les budgets « Conservatoire » et ce solde cela va être l'épargne de gestion. Donc là encore on voit qu'après avoir payé toutes ces subventions « Budgets annexes » l'épargne s'est améliorée.

Et enfin, pour passer de la courbe rouge, l'épargne de gestion, à la courbe bleue, cela c'est le paiement de l'annuité de la dette. Vous empruntez pour vos projets, vous remboursez cette dette et donc l'écart entre la courbe rouge et la courbe bleue, qui était en 2009, à 16 M, cela témoigne de ce qu'il vous reste une fois que vous avez remboursé votre dette. Et avec ça vous allez pouvoir autofinancer les projets en section d'investissement, l'épargne nette. Donc là on a sur la période depuis 2002 à 2009 une relative amélioration de l'épargne nette, donc un bon niveau de sécurité financière.

Les courbes qui sont en bas à gauche, ce sont les mêmes indicateurs, mais vous voyez le premier était calculé tous budgets, hors budget « Déchets » et l'autre, là en bas, l'autre graphique, ce sont les soldes d'épargne, hors budget « Déchets » et « TCSP ». Et là on voit qu'en, c'était ce qui avait été, je crois, présenté déjà devant cette assemblée, vous voyez en 2008 il y avait eu un petit sujet d'inquiétude puisque les niveaux d'épargne, vous voyez, il y a avait eu une petite baisse, enfin une baisse significative et qui était annoncée, cela matérialise un effet de ciseaux. Cela voulait dire qu'en 2008 les charges avaient progressé plus vite que les recettes. Alors, si vous n'aviez pas pris de mesures en 2008, cette tendance à la baisse de l'épargne aurait continué à apparaître. Donc vous avez pris des mesures en 2008 et pour 2009 et pour la suite de la projection pour rétablir la situation et on voit que cela a fonctionné en 2009 puisque l'épargne est repartie à la hausse.

A droite on a l'évolution de l'encours de la Communauté. Donc il faut bien voir que la Communauté est une collectivité un peu différente des communes dans lesquelles vous voyez les budgets, puisque la Communauté est une structure neuve, qui est partie, qui a pris des compétences progressivement. Donc il est logique, quand elle a commencé elle avait peu de dettes, donc à chaque fois qu'elle investit la dette s'accumule. Bon, à un moment, la dette va se stabiliser, mais pour l'instant on n'est pas encore en phase de stabilisation, c'est ce qu'on voit sur ce graphique. Mais comme la capacité de rembourser la dette, matérialisée par l'épargne, augmente aussi, vous voyez que ma courbe rouge qui montre éventuellement la tension financière, l'équilibre sur la Communauté, c'est le nombre d'années que vous mettez à rembourser la dette en utilisant toute l'épargne. Et on voit qu'aujourd'hui vous êtes environ à deux années et demi, à peu près, et que ce ratio s'est stabilisé, ce qui est un très bon ratio qui est utilisé dans toutes les collectivités, dans toutes les communautés et qu'ici, on peut le voir, est d'un bon niveau.

Quelques comparaisons, alors il est toujours très difficile de comparer les structures entre elles, mais là on a des ratios assez faciles à analyser. Le premier, qui va vous permettre de vous positionner par rapport aux autres communautés, alors, vous voyez, la première courbe en haut à gauche, il y a toutes les communautés d'agglomération françaises, alors je n'ai pas mis tous les noms, vous voyez, et triées par ordre croissant de ce qu'on appelle le coefficient d'intégration fiscale. En gros, ce coefficient d'intégration fiscale cela matérialise quoi ? C'est les compétences, le niveau des compétences qui ont été transférées des communes à l'agglomération. Si toutes les compétences des communes étaient transférées à l'agglomération, ce coefficient sera de 1. Là, aujourd'hui, vous voyez qu'on doit être à environ 0,31 et vous êtes, la moyenne en France des communautés d'agglomération, vous voyez c'est la ligne rouge, c'est 0,31. Donc vous avez à peu près le même niveau, le même poids de compétences exercées par la Communauté sur le territoire en moyenne en France. Et là je vous ai mis aussi des comparaisons avec vos voisins. Donc vous voyez qu'il y a des communautés voisines qui sont un peu moins intégrées, et d'autres qui le sont plus. Donc vous, vous êtes à la moyenne.

Le deuxième graphique, même chose, c'est l'ensemble de la richesse des communautés françaises mesuré au travers d'un indicateur qui est le potentiel fiscal. Ça existe aussi, vous savez, dans vos communes, on mesure votre potentiel, est-ce que votre commune est riche ? Et en fonction de ce potentiel on vous donne plus ou moins de dotation. L'objectif est exactement le même pour la communauté, on compare sa richesse à celle des autres communautés et une communauté plus elle est riche, moins elle a proportionnellement de dotation. Et vous, là, on voit, le trait rouge c'est la moyenne, et vous, vous êtes légèrement inférieur à la moyenne. Vous voyez la moyenne cela doit être 385, le trait rouge, et vous, vous êtes à 348 € par habitant. Donc vous êtes 10 %, vous avez une richesse qui est considérée comme 10 % inférieure à la moyenne. C'est principalement la richesse en Taxe Professionnelle qui fait qu'une communauté est riche. Donc vous, vous avez 10 %, on va dire, de Taxe Professionnelle de moins que la moyenne des communautés françaises, donc vous êtes 10 % moins riches.

Autre indicateur important, c'est le taux de Taxe Professionnelle. Alors là je vous ai mis tous les taux de Taxe Professionnelle 2009 des communautés d'agglomération, même chose, de celle qui a le taux le plus faible jusqu'à celle qui a le taux le plus fort. Donc vous voyez qu'il y a des communautés qui ont des taux de 7,5, très, très peu, la plus basse, et d'autres communautés qui ont des taux de 27 %. La moyenne en France est de 17 pour 124 en 2009 et vous, vous voyez, vous êtes à 15,87 en 2009. Donc vous êtes significativement en dessous de la moyenne, en termes de pression fiscale sur les entreprises. Donc là vous avez encore, toujours pareil, le positionnement des autres communautés. Alors, Montbéliard, c'est vrai que quand on est riche en TP, Montbéliard est riche en TP, on peut avoir un taux plus faible, c'est souvent comme ça. Quelquefois quand on a des bases un peu faibles, on compense par un taux un peu plus fort. Et on a des communautés, Dijon, Mulhouse, qui ont des taux supérieurs au vôtre.

Ces indicateurs que je vous montre, le potentiel, le coefficient, ils servent à déterminer les dotations que vous verse l'État, dotations dont on va voir que, à l'avenir, vous avez sûrement entendu parler de l'action de l'État sur ses dotations versées aux collectivités, il va les réduire, donc il est important de voir si vous êtes dépendant, c'est dans cet objectif que je vous montre ces chiffres. Êtes-vous dépendant des dotations de l'État ? Si elles sont amenées à baisser, plus on en a, plus on risque d'avoir une tension financière dans vos budgets. C'est vrai aussi dans vos communes. Et donc le premier indicateur, la première dotation que l'on vous verse, c'est une dotation d'intercommunalité. Et là on voit, elle est proche de la moyenne, c'est parce que votre CIF est proche de la moyenne, est à la moyenne, votre potentiel est un peu plus bas, voilà, vous avez une dotation, ce sont les deux critères utilisés, la dotation d'intercommunalité qui représente un peu moins de 45 € est à la moyenne, donc vous avez à peu près comme les autres communautés. Et voyez, il y a des autres communautés qui ont deux fois plus de dotations que vous et d'autres qui en ont deux fois moins. Et ce qu'on constate aussi sur les communautés que vous connaissez, qui sont voisines, vous avez des écarts très significatifs entre leurs dotations et la vôtre, par habitant.

La dotation de compensation, ça, pour mémoire, vous savez la Taxe Professionnelle a été modifiée en 99. Les entreprises avant payaient de la Taxe Professionnelle aussi sur les salaires dans les entreprises. L'État avait supprimé cette part salaire et vous l'avait compensée à vous, communauté d'agglomération, et cette dotation de compensation elle représente, elle est très importante en montant, vous voyez cela représente presque, cela fait 77 € par habitant, c'est supérieur à la dotation d'intercommunalité. Et là, ce que je vous ai dit tout à l'heure, vous avez plutôt moins de Taxe Professionnelle que les autres, cela se traduit là, vous avez aussi moins de dotations de compensation que les autres, puisque, voilà, la moyenne c'est plutôt 100 € et vous, vous êtes à 77.

La dotation d'intercommunalité représente 17 % de vos recettes, vous voyez c'est quand même très important et la dotation de compensation représente 28 % de vos recettes. Donc la somme des deux, vous voyez, dans vos budgets c'est quelque chose de considérable. Vous êtes assez dépendants, comme beaucoup de communautés, de ces dotations. Donc si l'Etat, et on va le voir par la suite, s'amuse à diminuer cette dotation, qui représente une part importante dans vos budgets, il va y avoir une tension financière.

Alors, là, maintenant, c'est un peu complexe, je m'excuse, mais c'est toujours très difficile de comparer les communautés entre elles, d'accord. Notamment, vous savez, vous, dans votre budget, souvent, vos trésoriers vous donnent vos frais de personnel comparés à la moyenne, votre épargne comparée à la moyenne, vos dépenses d'investissement comparées à la moyenne. On peut faire la même chose avec les communautés mais c'est beaucoup plus difficile. Et c'est très difficile d'avoir une interprétation précise, pourquoi ? Parce que, on l'a vu, toutes les communautés n'ont pas toutes les mêmes compétences. Donc, plus vous avez de compétences, plus vous allez avoir de charges de personnel et de dépenses à faire, d'accord. C'est juste un choix qui a été fait par les communes de transférer plus ou moins de compétences. Donc, déjà, c'est très difficile de comparer les ratios entre eux. Les communautés n'ont pas toutes le même mode de gestion, mais c'est vrai pour vous. On peut faire des choses en direct, auquel cas les dépenses sont dans nos budgets, ou on peut déléguer un service, auquel cas les charges ne sont plus dans le budget. Donc comparer des dépenses de fonctionnement d'une communauté, mais c'est vrai aussi pour une commune, cela peut être assez hasardeux.

Enfin, une communauté qui existe depuis plus longtemps qu'une autre, elle a commencé à investir depuis plus longtemps, donc elle a éventuellement plus de dettes. Ça aussi c'est un facteur qui peut expliquer des écarts significatifs sur la dette ou les ratios d'une communauté.

Alors, ce que je vous propose et c'est ce que j'avais déjà fait ici pour cette structure, si on veut réellement comparer, vous voyez, des ratios de dépenses réelles ou de recettes réelles d'une structure, l'idéal c'est de consolider. Parce qu'il y a une chose qui existe partout, c'est des communes, des communautés. Et si l'une a transféré une compétence à l'autre on va retrouver dans le budget de l'autre la compétence et vice-versa. Donc en consolidant, vous voyez, les données de la CAGB aux données des communes de la CAGB, j'obtiens un total de recettes réelles sur le territoire, par habitant, et de dépenses réelles sur le territoire, par habitant. Par exemple, je vais prendre le chiffre de 2009, on a 1 400 € de recettes réelles sur le territoire et 1 115 € de dépenses réelles de fonctionnement par habitant sur le territoire. Si je regarde comment, au niveau de la France entière, si je fais le même travail au niveau de la France entière entre les communautés d'agglomération de France et les communes des communautés d'agglomération de France, moi j'ai une base avec toutes les données de toutes les communes et de toutes les communautés, je peux donc faire la consolidation. Je vois que les recettes réelles des communautés d'agglomération totales consolidées en France, c'est plutôt 1 299, donc vous avez plus de recettes par habitant que les autres territoires en France qui ont des communautés d'agglomération. Et vous avez plutôt, à peu près, le même niveau de dépenses réelles, d'accord. Alors, les chiffres, là je compare 2009 à 2007, mais voilà vous êtes tout à fait comparables en termes de dépenses et vous avez un peu plus de recettes. Ce qui veut dire que vous avez les mêmes dépenses, vous ne dépensez pas plus sur ce territoire qu'en moyenne, vous avez un peu plus de recettes, donc vous avez un peu plus d'épargne, la différence entre les deux. Vous épargnez plus. On voit en gros 270 € par habitant, c'est plutôt un peu moins de 200 €.

En termes d'encours, eh bien voilà, si la communauté d'agglomération est plus récente que les autres communautés de France, bon, elle va avoir moins d'encours, mais alors cela veut dire que c'est les communes qui ont le plus d'encours, donc il faut consolider. Là, si je regarde, vous avez environ un peu moins de 900 € par habitant d'encours, consolidé au niveau du territoire, alors qu'au niveau français c'est au-dessus de 1 000, c'est 1 050. Donc vous êtes plutôt moins endettés sur ce territoire qu'au niveau français. Et le ratio que je vous ai montré tout à l'heure qui est le ratio un peu utilisé par les banquiers, par les analystes, par les trésoriers et ici, en interne, c'est un ratio qui est souvent utilisé, donc vous connaissez. Le ratio encours sur épargne, comme vous avez moins d'encours, plus d'épargne, vous avez un ratio que l'on appelle de solvabilité qui est meilleur que la moyenne, plutôt à 3, alors que la moyenne en France c'est 5,5.

En termes de dépenses d'équipement, alors, c'est là, voyez, il faut bien faire attention. Imagine que je regarde uniquement, je vais le prendre sur les dépenses d'équipement, j'aurais pu le faire pour tous les autres, je regarde les dépenses d'équipement de la Communauté. En 2009 « dépenses d'équipement » et je vois 111 et je regarde les dépenses d'équipement des autres communautés françaises et je vois 140. Je me dis : « Tiens, cette communauté, elle dépense moins que la moyenne ». Mais ce n'est pas vrai, parce que les communes de la CAGB dépensent 350 € par habitant, alors que les autres communes des communautés dépensent plutôt moins, 300. Donc il faut bien raisonner, vous voyez, en consolidé. Si ce n'est pas une structure qui fait les dépenses il faut vérifier que ce n'est pas l'autre. Parce que, éventuellement, il y a, cela dépend des compétences qui ont été transférées. Et là on se rend compte, qu'en gros, les dépenses d'équipement, si je fais la moyenne 2007-2009, vous voyez, sont tout à fait comparables à la moyenne des autres territoires français.

Alors vous voyez, c'est tout de suite un petit peu plus compliqué, mais intellectuellement c'est la seule façon que l'on a réellement de comparer des territoires entre eux. Sur ces aspects rétrospectifs, on peut dire un bon niveau de sécurité financière, des ratios qui sont de bon niveau, on peut dire des ratios plutôt un peu meilleurs que la moyenne nationale ou en tout cas comparables.

Maintenant, qu'est-ce qu'on constate en prospective ? Alors là, on a la prospective que vous avez déjà vue, qui est la prospective de mars 2010, avec le projet de TCSP actualisé, validé. Alors, vous vous souvenez que je vous avais montré, qu'en 2008, l'Agglomération constatant une baisse de son épargne, un effet de ciseaux, des charges qui augmentaient plus vite que ses recettes, avait pris un certain nombre de décisions qui consistaient en une maîtrise très stricte du fonctionnement. Ces mesures c'était quoi ? 3 % par an pour les charges de personnel, 0 % par an d'évolution des charges courantes, là-dedans on a des fluides, de l'électricité, donc vraiment des décisions, vous imaginez, comparé cela aux budgets de vos communes, vraiment une rigueur budgétaire.

Enfin, pour arriver aussi, pour avoir un objectif et des ratios qui se maintiennent dans le temps, un pacte de soutenabilité des subventions d'équilibre aux budgets annexes a été décidé. La volonté de l'Agglomération de ne pas dépenser plus de 10 M en subventions transport, hors TCSP en 2014, le maintien de la prospective de 2010 identique à celle de 2009 pour le CRR. Donc pas une augmentation forte, une évolution soutenable des subventions.

Sur le PPI on se limite à ce qui avait été décidé par cette assemblée, pas plus d'investissements.

Et enfin, une autonomie, c'est très important, pas de subvention du Budget principal au Budget TCSP. Ce budget doit être choisi de manière à être entièrement autonome. Si on met ça en œuvre, voilà ce qu'on constatait, ça c'est le niveau d'épargne consolidé. Alors, le pic c'est juste conjoncturel, cela correspond à la reprise de provisions. Mais voyez, globalement, ce maintien des niveaux d'épargne, il était valable, il était opérationnel à condition d'avoir cette grande rigueur budgétaire sur toute la période.

En termes de consolidation, le jaune, ça c'est l'encours, alors évidemment, le Budget TCSP va être entièrement autonome, pas de subvention du Budget principal. Mais il va falloir emprunter pour le financer, c'est ce qu'on voit en jaune. Donc on va avoir une augmentation de l'encours, mais vous voyez qu'il ne va pas dégrader le ratio en cours sur l'épargne brute qui va rester inférieure à 10 ans en 2018, ce qui était l'objectif.

Ça c'était la situation, que vous aviez validée en mars 2010. Maintenant, est-ce que les conditions qui avaient fait que vous aviez voté ce chemin futur pour votre collectivité sont toujours valables ? Alors là, le nouveau contexte, cet été il y a eu un certain nombre d'annonces faites par le Premier Ministre, l'annonce la plus importante c'est, la modification des relations financières de l'Etat et des Collectivités. L'Etat a décidé de geler ses concours aux Collectivités territoriales. Comme les déficits publics augmentent, il décide, premièrement, pour les stabiliser de moins vous verser de subventions, en tout cas, pas plus. Et qui dit ne pas vous verser plus de subventions, comme il y a de l'inflation, vous allez perdre du pouvoir d'achat. On est d'accord ? Cela se traduit par un certain nombre de conséquences qui figurent dans le PLF. Les compensations fiscales que l'Etat vous verse vont diminuer de 10 % en gros, la dotation de garantie, ça c'est pour les communes, dans votre dotation forfaitaire que vous touchez de l'Etat, il y a une part garantie. Cette garantie elle va baisser en moyenne de 3 % par an. Ce qui veut dire que beaucoup des communes qui sont ici vont connaître une baisse de leur dotation forfaitaire l'année prochaine.

Et pour le budget de la Communauté, la dotation de compensation, je vous ai dit, tout à l'heure, c'est énorme comme montant, c'est en gros 77 € par habitant. L'Etat envisage au mieux de la stabiliser en 2011, 0 % d'évolution et surtout de la baisser pour les années à venir. Cela va se traduire par quoi ? Par un manque à gagner de la prospective initiale de, allez, on va dire, 2,8 M€ par an de ressources. Parce que cela va se traduire par une baisse des dotations d'intercommunalité, des dotations de compensation et des compensations fiscales. Et ça c'est principalement, vous voyez, il y a 15 M, 15 M de dotation de compensation, qui correspondent à la suppression de la part « Salaires » lors de la réforme de la TP. Si cela baisse, et cela va baisser, mécaniquement, il y a une grande perte de ressources de l'Agglo. C'est pour ça que je vous ai montré tout à l'heure la dépendance que vous aviez à ces ressources de l'Etat.

Alors l'année prochaine aussi, va s'enclencher pour la première fois la réforme de la TP. Cette année il y a eu un premier effet, l'Agglo n'a pas touché de produits de TP, mais une compensation relais.. L'année prochaine va se mettre en place, réellement, la réforme. Comment ça va marcher ? Aujourd'hui vous avez des ressources de TP, c'est l'histogramme bleu. La TP disparaît, elle ne disparaît pas complètement, elle est remplacée par autre chose. Premièrement, on dit : « On va vous redonner la TH départementale. C'est mon graphique que vous voyez apparaître ici en jaune, cela ne suffit pas. On vous redonne aussi le foncier non bâti du Département et de la Région, c'est tout petit et cela ne suffit pas encore, vous n'avez pas, si on s'arrêtait là, vous n'auriez pas assez de ressources. Donc on vous donne, alors la TP, elle est remplacée par la CFE, une cotisation foncière sur les entreprises. Alors là, on commence à se rapprocher de l'équilibre, mais cela ne suffit pas. Alors on vous donne d'autres ressources, les IFRER, un Impôt sur les Entreprises de Réseaux en gros, sur France Télécom, sur EDF, des choses comme ça.

Et surtout l'Etat invente un nouvel impôt qui est la Cotisation sur la Valeur Ajoutée. Et là, voilà, vous vous retrouvez, si je fais la somme de toutes ces ressources que l'on vous donne, vous avez plus de ressources que vous en aviez avant. Alors ne croyez pas que l'Etat va vous laisser ce surplus, bien sûr que non. Il dit : « Eh bien voilà, les nouvelles ressources que j'ai transférées à la CAGB, eh bien ce qui dépasse, je reprends. Et je reprends pour mettre dans un fonds que l'on appelle le FNGIR et que je redonne éventuellement à ceux qui ont moins dans la Réforme ».

M. LE PRESIDENT.- Je voudrais quand même vous arrêter une seconde, ce qui va vous permettre de reprendre votre souffle, pour attirer votre attention là-dessus. Parce que c'est quand même assez extraordinaire. C'est-à-dire que nous, vous l'avez vu tout à l'heure, notre taux de TP était en dessous de la moyenne nationale, c'est-à-dire que nous avons été vertueux. Ceux qui ont été vertueux, comme nous, la Réforme, telle qu'elle était, si on s'arrête à la colonne 5, c'était plutôt bien, nous avons été vertueux, nous avons des moyens supplémentaires. Or, l'écrêtement du FNGIR fait que l'on va écrêter cela et on va le redonner aux moins vertueux. C'est-à-dire que ce sont les territoires les plus vertueux et qui avaient le moins de recettes, qui, quelque part, avec ce mécanisme-là, vont financer ceux qui avaient été beaucoup moins vertueux qu'eux et qui avaient plus de recettes. C'est quand même quelque chose d'assez anormal. C'est assez anormal puisque, en fait, si nous avions, nous, augmenté plus notre TP, ce que nous n'avions pas voulu faire, nous aurions plus de ressources aujourd'hui et nous sommes pénalisés parce que nous avons été vertueux. Donc je voulais quand même insister, c'est juste ce que je dis ?

M. PELLE.- C'est vrai.

M. LE PRESIDENT.- Voilà. Donc c'est-à-dire que nous, ce que nous aurions dû avoir normalement par le biais de cette réforme, eh bien on va le donner à ceux qui avaient été excessifs, alors que nous, nous avions été prudents et respectueux des entreprises, voilà. Parenthèse refermée.

M. FELT.- Président, juste un commentaire si vous le voulez bien. C'est un peu le même cas des communes qui avaient un taux de Taxe Professionnelle assez bas en 2000 et on nous verse une Taxe Professionnelle à l'heure actuelle qui correspond à la valeur au 1^{er} janvier 2000. Alors que si on n'avait pas été vertueux et si on avait anticipé un peu, mais Gaby, il se prépare à la réponse, on aurait beaucoup plus de recettes.

M. LE PRESIDENT.- C'est sûr.

M. BAULIEU.- Globalement nous aurions plus de recettes et comme il y a une différence notoire entre ce que tu évoques et ce qu'on est en train d'évoquer, puisque nous sommes désormais dans le même bassin de vie que la Communauté d'Agglomération. C'est vrai que nous, nous souhaiterions finalement nous associer avec ceux qui sont plus riches. Vraiment, donc, la différence est notoire.

M. LE PRESIDENT.- Voilà, bon.

M. PELLE.- Alors, ici je mets en évidence le calcul FNGIR avec la proportion telle qu'elle existe chez vous. Le FNGIR c'est quand même 5,7 M€ que vous allez reverser. Alors, juste pour compléter ce qu'a dit le Président, en fait, on peut dire, un petit complément, le FNGIR cela impose des prélèvements aux territoires dont les bases de Taxe Professionnelle étaient faibles ou qui avaient des taux plus faibles, effectivement, et qui avaient compensé cette moindre ressource par une pression fiscale forte sur les ménages éventuellement, d'accord, au travers par exemple de la Taxe d'Habitation.

C'est pour cela que moi je m'insurge toujours quand je lis dans la Presse des raccourcis, quand on dit que les gagnants, on dit que l'Agglo de Besançon est gagnante. Mais en fait, souvent les territoires gagnants quand on regarde, c'étaient des territoires qui étaient plutôt plus vertueux ou moins riches que les autres et qui vont devoir reverser à ceux décrits comme les perdants, qui sont en fait des territoires où la TP était très importante. Alors comme la TP était très importante parce qu'il y avait beaucoup de base de TP, ils n'étaient pas obligés d'avoir des pressions fiscales sur les ménages importantes. Donc dans le mécanisme de recalcul, eux ils se retrouvent avec moins de ressources. Seulement ils ont moins de ressources parce qu'ils n'avaient pas encore utilisé leur marge de manœuvre sur la TH. Donc les perdants sont des gens qui vont avoir des marges de manœuvres nettement plus fortes que les vôtres à terme et à qui on garantit le niveau de ressources en prélevant sur les vôtres. Bon, petite parenthèse, mais qui complète, mais avec la même tonalité, ce qu'a dit le Président.

Alors, quels autres éléments de contexte ? Bon la Réforme de la TP vous savez que, il y a eu une perte pour la CAGB en 2010 de 1,4 M, liée au mode de calcul de la compensation relais. Alors il faut voir aussi que, si la Communauté a moins de ressources, c'est qu'il y a un gain pour les contribuables entreprises en 2010 et à terme la réforme cela consiste, cela va moins faire payer les entreprises à terme. C'est cela que souhaitait le Gouvernement.

L'incertitude sur le FNGIR, alors voyez il y a un FNGIR calculé que vous allez devoir reverser. Ce FNGIR, aujourd'hui il n'est pas indexé, donc les 5,7 M on va vous les reprendre, un peu comme l'AC, l'Attribution de Compensation dont vous avez parlé tout à l'heure, cela va être stable dans le temps. Mais on pourrait imaginer que l'Etat l'indexe, auquel cas chaque année vous devrez, et certains poussent à cela, notamment les soi-disant perdants qui eux, veulent que les soi-disant gagnants aient une indexation du FNGIR. Ça c'est dans, si cela arrivait, 5,7 M d'indexés, ce serait très mauvais pour vous, évidemment, pour l'instant cela ne l'est pas.

Bon, il y a une incertitude sur les nouvelles ressources, la CVAE, le nouvel impôt sur la valeur ajoutée des entreprises, on n'a aucune référence, moi je ne sais pas comment cela va évoluer, l'Etat dans ses rapports est très, il dit que cela va augmenter beaucoup mais cela va dépendre des territoires et puis on n'a aucune référence. La TP, on savait que cela augmentait bon an mal an de 2, 2,5, 3 % par an, parce que c'était assez stable la TP, mais ça cela ne le sera pas.

L'avenir du FDTP vous avez 2 M de ressources, de fonds de péréquation de la Taxe Professionnelle du Département, quel est son avenir ? A priori dans le PLF on dit qu'il va y avoir un nouveau mécanisme, mais là aussi beaucoup d'incertitudes.

Alors, toutes les collectivités, parce que là on parle de vous, mais les autres collectivités elles sont aussi impactées, le Département, la Région, sont très fortement impactés. Donc, elles prennent aussi des mesures.

Il y a un autre effet, je vous ai montré tout à l'heure que votre potentiel était inférieur de 10 % à la moyenne. L'Etat, dans le PLF, a choisi de modifier ce mode de calcul et ce mode de calcul vous sera moins favorable. Maintenant on va vous considérer avec le nouveau mode de calcul, non plus plus pauvre de 10 % mais plus pauvre de seulement 5 %. Ça cela va vous faire perdre 100 000 € chaque année. Il y a une réforme des valeurs locatives, vous savez que les valeurs locatives foncières sur lesquelles est assise la cotisation foncière des entreprises, mais tous vos impôts, la TH, tout ça, sont assez, c'est assez inéquitable. Il y a des territoires dans lesquels les valeurs locatives sont très fortes, d'autres très basses.

Une réforme qui a été sans cesse repoussée est annoncée pour 2014, on va dire, jusqu'en 2014, une réforme qui va se faire progressivement. Quel va être son impact ? On ne sait pas. Vous voyez cela fait beaucoup, beaucoup d'incertitudes. Et si je rajoute à cela les taux d'intérêts qui aujourd'hui sont très bas et qui pourraient, pourquoi pas, remonter, mais là personne n'est devin.

Vous voyez, si on fait la conjugaison de tous ces facteurs il y a beaucoup de risques. Au total vous vous rendez compte que là-dedans, par rapport à votre trajectoire initiale, il n'y a pas grand-chose de nature à vous dire que la trajectoire que vous vouliez initialement va pouvoir être conservée si vous ne prenez pas des décisions. Je vous ai parlé tout à l'heure de pertes potentielles en moyenne sur la période 2011-2018 de 2,8 M par an. Si vous voulez conserver la trajectoire que l'on a vue tout à l'heure, il faudra prendre des mesures pour retrouver cette trajectoire.

Quatrième partie, assez sensible, c'est la partie qui concerne le choix que vous avez déjà fait d'une politique d'abattements et du choix d'une base minimum de la cotisation foncière des entreprises. Donc cette décision a été basée sur le fait que le désengagement de l'Etat et la perte latente de 2,8 M par an, acculait les collectivités à actionner différents leviers pour retrouver des ressources, politique d'abattements, base minimum de la CFE, Vous avez choisi de délibérer en septembre, et là, un amendement déposé par le Gouvernement le 29 octobre, donc vous voyez c'est très, très récent, modifie radicalement les conditions d'application de la politique d'abattements communautaire. Cela veut dire que le contexte dans lequel vous avez réfléchi en septembre pour voter votre politique d'abattements va être modifié radicalement par ce projet d'amendement. Et là encore vous voyez la difficulté pour moi de présenter cela, parce que, qui dit amendement c'est que ce n'est pas encore voté. Quand vous avez choisi votre politique d'abattements en septembre, vous connaissiez la loi, il y avait une loi qui existait. Là il y a une proposition d'une modification de ces conditions d'application du texte sur les amendements communautaires.

Je vous rappelle la législation actuelle, celle qui vous avait fait vous prononcer pour une politique communautaire, sans le vote d'une politique communautaire, ce sont les abattements communaux qui s'appliquaient sur la part de la communauté. Or, ces abattements communaux sont très différents d'une commune à l'autre. Cela voulait dire que sans délibération, si on laissait les abattements communaux s'appliquer, il allait y avoir des variations très importantes de contributions à la hausse ou à la baisse dans les communes. Pour éviter cela, la Communauté a délibéré pour qu'une politique homogène s'applique. Et elle avait choisi une politique d'abattements minimale, c'était la politique appliquée par 57 communes du territoire. Cela ça permettait un gain budgétaire, à l'époque on ne savait pas bien le chiffrer, parce qu'il y avait plusieurs options de calcul, peu importe, en gros 1,4 M, 1,6 M. Cela ça se traduisait par une hausse des contributions pour tous les contribuables et des variations, pour le coût, homogènes, selon les communes d'appartenance.

Si l'amendement, le nouvel amendement, en date du 29 octobre est voté. Il y a deux options qui s'offrent à vous :

- soit vous retirez votre délibération, ce sont parfois les encouragements qui sont donnés. Dans ce cas-là il n'y a plus aucun gain budgétaire. Ce sont les abattements communaux qui s'appliquent sur la part communautaire, comme avant, c'est ce que je vous ai dit tout à l'heure. Pour autant l'amendement du Gouvernement met en place un système de neutralisation par réajustement automatique. Donc une commune où il y aurait dû avoir, par exemple, 20 € parce que les abattements communaux étaient plus favorables que les anciens abattements du Département, donc il aurait dû y avoir une baisse de contribution dans cette commune, le Gouvernement dit : « Non, il n'y a pas de baisse, je remets un supplément pour que le contribuable soit à zéro ».

A contrario, les communes dans lesquelles les abattements communaux étaient plus faibles que les anciens abattements départementaux et dans lesquels les contribuables auraient dû payer plus, l'Etat dit : « Non, il y a un mécanisme d'ajustement qui ramène tout cela à zéro ». On leur enlève des contributions, voilà. Au final, les effets sur le contribuable, seront neutralisés. Mais par contre, il n'y a plus de gain budgétaire.

- si vous ne retirez pas votre délibération, la Communauté conserve, donc c'est, en gros, vous conservez le gain budgétaire que vous aviez voulu en septembre, 1,5 M, d'accord. Mais malheureusement, cela ça se traduisait, on l'avait dit, par une hausse homogène sur le territoire pour tous les contribuables. Malheureusement, il y a un problème dans l'amendement du Gouvernement, c'est que l'ajustement automatique va aussi être mis en œuvre dans ce cas-là. Donc à la variation que vous aviez choisie, du fait de votre politique communautaire, va s'ajouter l'ajustement automatique qui, lui, est différent par commune. Moralité, cela se traduit par des effets hétérogènes selon la commune d'appartenance, d'accord. Il n'y a pas de neutralité pour le contribuable.

Mme GELIN.- Attendez !

M. ROSSELOT.- On avait dit, en résumé, que tout cela se traduisait par une augmentation de l'impôt qui allait, si je me rappelle bien, de 10 € à...

Mme GELIN.- 50.

M. ROSSELOT.- à 50 €.

M. PELLE.- Exactement.

M. ROSSELOT.- Tout ce que vous venez d'expliquer, parce que c'est effectivement complexe, mais bon, fiscalité...

M. PELLE.- Là je n'y peux rien, je m'excuse.

M. ROSSELOT.- Finances, tout ce que vous venez d'expliquer tend même à exposer que, le mot a été prononcé, « neutralité », il devrait, avec notamment ces mécanismes là, ne plus y avoir d'augmentations de 10 à 50 € ou j'ai mal compris ?

M. PELLE.- Si vous retirez votre délibération, oui, mais vous n'avez plus, pour le coup, de gains budgétaires pour l'Agglo.

M. ROSSELOT.- Ah, ben d'accord, mais moi j'avais proposé qu'on en fasse ailleurs, bon d'accord, la communication par exemple, mais on est bien d'accord, heureusement d'ailleurs.

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est pas exactement ça quand même. Non, Monsieur ROSSELOT, effectivement, on nous a dit : « ce sera neutre ». Or, les simulations qui ont été faites sur quelques postes, rapidement, par les Services des Finances, prouvent que, effectivement, cette remise à niveau n'est pas effective.

M. PELLE.- Non, parce qu'il y a un problème.

M. LE PRESIDENT.- Donc que de toute façon il n'y aura pas, cela ne sera de toute façon pas neutre, et c'est pour cela que mercredi dernier, dans la nuit, la Commission des Finances a voté, mercredi dernier dans la nuit, a voté un nouvel amendement qui proposerait peut-être d'attendre le 1^{er} décembre pour reprendre une décision. Parce qu'actuellement, l'Etat est en train de se rendre compte que le discours qui avait été porté par la Ministre des Finances, certainement de bonne foi d'ailleurs, qui avait dit : « Ce sera compensé », ici on est en train de se rendre compte, aujourd'hui, que ce ne sera pas compensé et qu'il y aura toujours, tout cela aura un caractère hétérogène. C'est pour cela qu'il y a donc, nous avons reçu ce matin, ceux qui suivent ça, les débats à l'Assemblée, l'ont su jeudi matin ou vendredi matin, qu'un nouvel amendement à la Commission des Finances avait été voté dans la nuit de mercredi à jeudi, c'est vrai ?

M. PELLE.- c'est vrai.

M. LE PRESIDENT.- Voilà, voilà.

M. PELLE.- Parce que, justement, oui, ils se sont rendus compte qu'il y a des effets pervers encore.

M. LE PRESIDENT.- Parce que il y a encore des effets pervers, voilà.

M. PELLE.- Notamment tous les problèmes liés, c'est un peu compliqué, on en reparlera tout à l'heure.

M. LE PRESIDENT.- Et qu'il n'y aura pas de neutralisation de toute façon, il y en a qui auront plus, d'autres qui auront moins, de toute façon.

M. PELLE.- Il y a des effets liés aux frais de gestion, à l'intégration. L'Etat, pour compenser la réforme ? redonne les taux du Département, mais aussi les frais de gestion qu'ils prenaient avant quand il vous faisait payer de la Taxe d'Habitation, vous connaissez ces taux, c'est 4,4 % sur chaque feuille d'impôts, il a décidé d'en redonner une partie pour compenser la réforme. Le problème c'est que redonner ces impôts, enfin ces frais de gestion, cela va se traduire, c'est ce que le Président vous présente, par des effets hétérogènes sur le territoire.

M. LE PRESIDENT.- Et puis il faut aussi continuer, parce que, en fait, l'idée, que vous continuez à expliquer ce que vous avez à expliquer, parce qu'on en a parlé en Bureau à midi, de façon un peu « rapide » puisqu'on a eu des éléments ce matin. Donc continuer à expliquer que les compensations de l'Etat, ce que l'Etat allait faire pour neutraliser cela, de tout façon, dans un cas comme dans l'autre, ces compensations existeront.

M. PELLE.- Exactement. Le mécanisme d'ajustement, il se met en place quelle que soit la décision. Soit le retrait de la délibération, soit le maintien de la délibération.

M. LE PRESIDENT.- Si j'ai bien compris, parce que, bon, tout n'est pas encore forcément clair, maintien ou pas, même si nous maintenons la délibération, nous ne ferions pas perdre aux contribuables le bénéfice de cet ajustement de l'Etat.

M. PELLE.- Le mécanisme d'ajustement se met en place systématiquement. Ça c'est clair dans le, enfin dans le texte actuel.

M. LE PRESIDENT.- Aujourd'hui.

M. PELLE.- Parce qu'on parle encore d'un amendement, on est d'accord ?

M. LE PRESIDENT.- Aujourd'hui. On va laisser Monsieur PELLE terminer, allez-y, terminez.

M. PELLE.- Donc, de toute façon, si vous retiriez votre politique d'abattements pour, éventuellement, la revoter l'année prochaine, le dispositif qui existe aujourd'hui, il va se remettre en place, il est voté, enfin l'amendement prévoit qu'il existe à perpétuité, cet ajustement.

Voilà, les options qui s'offrent à vous c'est maintenir votre délibération et votre gain, en espérant éventuellement que l'Etat, parce que c'est ce qu'il est à priori en train de faire, puisqu'il est en train de réfléchir à l'amélioration de l'amendement, puisqu'il donne un délai supplémentaire, en vous disant que le texte allait être amélioré, soit retirer votre politique, auquel cas vous perdez le bénéfice de 1,4 M de ressources en plus et donc d'un équilibre futur détérioré de la Communauté.

M. LE PRESIDENT.- Alors qu'on sait déjà que l'on va perdre, 2,8 M.

M. PELLE.- 2,8 M, voilà.

M. LE PRESIDENT.- C'est-à-dire 1,4 M supplémentaires. C'est-à-dire qu'après il faudrait revenir par les taux et si on revient par sur les taux, cela fait une augmentation de taux très importante. Actuellement dans ce 1,4 M ce qu'il faut quand même dire, les chiffres méritent d'être précisés, ce 1,4 M il n'est pas payé totalement par le contribuable. Il est payé, à peu près, confirmez-moi, 700 000 par l'Etat et 700 000 par le contribuable. Si nous le retirons aujourd'hui cet amendement et que l'année prochaine il faut le remettre, ce 1,4 M, si on veut le récupérer il n'y aura plus les 700 000 de l'Etat, il faudra récupérer 1,4 M. Ce qui, mathématiquement, conduirait à une augmentation, une hausse des taux de 6 %, ce qui n'est quand même pas rien.

M. PELLE.- Non.

M. LE PRESIDENT.- Parce que, 3 %, 700 000, cela fait à peu près 3 %.

M. PELLE.- Parce qu'il faut savoir c'est que le choix d'une politique, une variation de taux, depuis 2001, toute variation de taux s'applique à tous les contribuables, tous, d'accord. C'est-à-dire les contribuables non dégrevés sur le revenu et les contribuables dégrevés sur le revenu. Même un contribuable qui, normalement, est dégrevé sur le revenu, paye une augmentation de taux, d'accord. Il paye intégralement l'augmentation de taux de la collectivité.

M. LE PRESIDENT.- Pour être clair, aujourd'hui, retirer cet amendement nous ferait perdre l'année prochaine 700 000 €.

M. BAULIEU.- Retirer notre délibération.

M. LE PRESIDENT.- Notre délibération, oui, nous ferait perdre 700 000 €, à cet instant précis. Or, vous voyez la difficulté, nous avons déjà délibéré une fois, on nous a donné jusqu'au 1^{er} novembre, on nous redonne jusqu'au 15 et là, quand Christophe LIME avait dit : « Prenez une date » bon, on a bien fait de le faire.

Mais aujourd'hui on est encore dans le flou, parce que nous sommes, nous discutons sur, il y a aussi au-dessus de nous un peu une menace qui plane, à savoir cet amendement de la Commission des Finances sera-t-il voté par le Parlement, il sera peut-être voté, ou n'y aura-t-il pas, encore, d'ici là, de nouvelles propositions ? Parce qu'on se rend bien compte que tout cela c'est parce que le Gouvernement n'avait pas et ce n'est pas une critique, je pense que c'est plutôt honnête de dire : « On n'avait pas vu ». Et quand la Ministre a dit et je ne la critique pas par ces paroles, quand la Ministre a dit : « Ce sera neutre » ils se rendent compte, même aujourd'hui, ce n'est pas neutre. Ce n'est pas neutre, voilà dans la situation où c'est un peu kafkaïen, c'est kafkaïen. Alors, maintenant, je vais peut-être passer la parole à, vous avez fini à peu près votre exposé ?

M. PELLE.- Là-dessus, oui.

M. LE PRESIDENT.- Peut-être passer la parole à Gabriel BAULIEU. Je ne suis pas sûr que vous ayez tous parfaitement compris, moi ça va, mais cela fait trois fois que l'on m'explique. Alors une question, oui, vas-y, Christophe.

M. LIME.- Alors, oui, je dirai après ce que j'en pense.

M. LE PRESIDENT.- Mais c'est des questions, on n'ouvre pas le débat tout de suite, j'aimerais que Gabriel BAULIEU finisse.

M. LIME.- Je n'ouvre pas le débat, c'est une question pour bien comprendre. Sur la page d'avant, parce qu'il y avait, la dernière fois il y avait trois hypothèses et maintenant on ne nous en donne plus que deux. Première hypothèse, on ne touche rien, donc on retire la délibération et donc c'est les taux des communes qui s'appliquent ?

M. PELLE.- Oui.

M. LIME.- Deuxième hypothèse, on vote une délibération qui a été votée le 15. Et il y a une troisième hypothèse, c'est que l'on vote les taux qui étaient ceux du Conseil Général. On est bien d'accord ? Pourquoi on ne retrouve pas la troisième hypothèse ?

M. BAULIEU.- La réponse elle est simple.

M. LIME.- Ce n'est qu'une question technique pour que l'on comprenne bien.

M. BAULIEU.- Et au regard de, si on a bien vu l'amendement qui est dans le circuit à la Commission des Finances, il y a peut-être encore une autre fenêtre de tir sur ce sujet là. Mais la capacité à décider qui nous offrait les 3 alternatives en gros, que vient de nous rappeler Christophe LIME, était d'abord fixée jusqu'au 30 septembre. Nous sommes restés dans cette fourchette de temps là. Ensuite, il a été annoncé qu'il y aurait un amendement, mais on fonctionne toujours par des formules un peu étranges, parce que, on vous dit : « Il y a un amendement qui vous autorisera » mais l'amendement il sera pris ultérieurement à décider jusqu'au 31 octobre inclus pour choisir les différentes options. Après il y a cet amendement du 14 octobre, déposé le 29, qui vient d'être évoqué donc sur l'aspect neutralisation, recherche de neutralisation. Celui-là il nous donne un sursis à statuer que jusqu'au 15 novembre inclus.

M. LE PRESIDENT.- Jusqu'à ce soir.

M. BAULIEU.- Que pour rapporter les délibérations prises, plus pour délibérer comme nous aurions pu le faire jusqu'au 31 octobre, sur les différentes options. Si j'ai bien lu, si j'ai bien lu le sens de l'amendement qui est pris par la Commission, visant à fixer un nouveau délai, ce nouveau délai ne porterait pas seulement sur la capacité à rapporter une délibération, mais à voter le système d'abattements. J'ai cru lire ça. Pour l'instant, jusqu'à ce soir, sur ce qui était formellement annoncé, on peut revenir sur la décision, pas en voter une autre. Peut-être, si cet amendement vit sa vie, c'est pour cela que dans la proposition de délibération qui est là, on prend la précaution de dire, c'est tout à la fin du document que vous avez sur table.

M. LE PRESIDENT.- Qui a été finalisé cet après-midi.

M. BAULIEU.- Et néanmoins de se réserver la possibilité de délibérer à nouveau avant le nouveau délai qui pourrait être fixé au 1^{er} décembre, au cas où des éléments nouveaux apparaîtraient.

M. LE PRESIDENT.- Ce que nous avons décidé à midi, de vous proposer, nous avons décidé de proposer, c'était que, effectivement, pour les raisons que va exposer Gabriel BAULIEU, nous vous proposons de ne pas retirer cette, ne pas revenir sur cette délibération, mais nous garder la possibilité de revenir une troisième fois, en rediscuter dans un Conseil spécial si la Loi était encore, enfin, s'il y avait d'autres précisions. Parce que là, actuellement, même Monsieur PELLE, qui est quand même un des deux grands spécialistes, je tiens à le dire et à le remercier, avec KLOPFER et PELLE, ce sont les deux cabinets, deux parmi les grands cabinets français qui travaillent là-dessus, je le remercie d'être là ce soir pour nous d'ailleurs. Même eux, ils ne savent pas totalement, on en est là quand même aujourd'hui, c'est qu'on nous demande de prendre des décisions alors que les spécialistes français, qui sont en rapport permanent avec les Ministères, eux-mêmes disent, avec honnêteté, que pour eux il y a des zones d'incertitudes très grandes.

Donc c'est pour cela que de toute façon, moi j'ai demandé avec Gabriel, on a demandé, que dans la délib, que moi je n'ai même pas vue finie, parce que cela s'est fait dans le courant de l'après-midi, c'est que ce qu'on avait prévu samedi, on en a discuté avec Gaby samedi, samedi matin, cela a été bouleversé, parce qu'on n'avait pas encore eu, non c'est vendredi qu'on en a parlé, parce qu'on n'avait pas eu connaissance de cet amendement qui avait été déposé dans la nuit, je ne sais pas à quelle heure, jeudi matin, parce que jeudi c'était le 11 novembre et on n'a pas vu ça. Non, non, non, non, on m'a dit qu'il avait été déposé dans la nuit, pas le 20 novembre, Madame, on est le 15, cela ne peut pas dater du 20 novembre.

Mme PEQUIGNOT.- *Inaudible*

M. BAULIEU.- Mais qu'importe la date...

M. LE PRESIDENT.- Enfin nous on l'a su, bon, je ne sais pas moi, mais attendez, Madame, on n'en est pas, de toute façon, à polémiquer là-dessus. Moi je vous dis ce qu'on m'a dit, si c'est le 9 novembre, c'est le 9 novembre, cela ne change rien, cela ne change rien. Voilà, moi je passe la parole à Gabriel BAULIEU, mais en disant bien que de toute façon je ne dis pas ce soir, quand nous aurons pris la décision, ce sera la dernière fois que nous en parlons, vas-y.

M. BAULIEU.- Sur le sens de la proposition que nous formulons, je ne vais faire que reprendre les éléments qui vont être exposés, puisque vous avez dans ce rapport délibération la somme des considérations sur la réforme de la TP, sur les effets du FNGIR pour notre territoire et pour en venir à l'aspect très technique du transfert de la part départementale de la Taxe d'Habitation au Grand Besançon.

Si nous avons délibéré, nous avons délibéré le 9 septembre comme nous l'avons fait, c'est pour aller dans deux directions :

- ne pas perdre de la recette et nous avons choisi une formule permettant de renforcer nos recettes, compte tenu des baisses que nous aurons à supporter par ailleurs, cela a été rappelé,
- et puis pour essayer de tendre vers plus d'équité, je prends cette formule, donc un peu prudente, parce que nous sommes encore loin de l'homogénéité sur notre territoire. Au sein de l'Agglomération et cela interfère beaucoup, les valeurs locatives moyennes entre les communes varient de plus de 1 à 3. C'est la raison pour laquelle nous indiquons également dans cette délibération qu'il y a urgence à procéder à la révision des valeurs locatives cadastrales, pour aller vers plus d'équité, il peut y avoir des différences, mais quand les différences sont fondées sur des faits objectifs, O.K. mais ce n'est pas la réalité aujourd'hui.

Donc nous avons délibéré pour aller vers plus d'équité, plus d'homogénéité, ce qui n'était pas neutre pour certains contribuables, bien évidemment, puisque la décision que nous avons prise, qui consistait à appliquer notre propre système d'abattements, est moins favorable en termes d'abattements que des abattements communaux qui existent aujourd'hui.

Et le premier effet qu'aurait, donc le fait de rapporter la délibération, c'est de restaurer cette plus forte inéquité entre les contribuables. Ce que nous déplorons dans l'application de l'amendement en question, c'est de renforcer, lorsque nous sommes sur l'hypothèse du maintien de notre libération. C'est d'être moins correcteur qu'il le faudrait. Parce que si nous rapportons notre délibération, Monsieur PELLE, donc, l'a rappelé, bien évidemment donc nous n'avons plus le gain en question, mais je reviendrai sur cet aspect-là, mais également nous faisons disparaître l'harmonisation. Donc la mise à niveau ou la neutralisation par l'amendement présente comme aspect pervers majeur de se faire exclusivement sur la base des taux des systèmes d'abattements communaux préexistants, en rapport avec le mécanisme existant au Conseil Général. Et c'est en cela qu'il est dit dans, tout à l'heure le propos de Monsieur PELLE, que le système qui est dans le circuit parlementaire, donc de neutralisation, il est, excusez-moi la formule « malsain », puisqu'au lieu de contribuer à de la convergence à l'avenir, il graverait dans le marbre des distorsions.

Alors, moi je touche du bois pour dire qu'il y a quand même bien quelques parlementaires qui vont s'en rendre compte et qui vont faire en sorte que cet amendement puisse être encore corrigé dans ses effets. Parce que, même si nous avons la meilleure volonté du monde dans cette salle pour aller vers de la convergence, le système de neutralisation calé sur la situation antérieure communale et départementale fera que, il y aura des distorsions pérennisées. Ça c'est un aspect pervers grave mais qui ne relève pas de notre décision. Nous, nous souhaitons aller vers plus d'harmonisation. Dans ce sens nous devons maintenir notre délibération et que chacun milite pour que le Parlement travaille sur une évolution de cet amendement pour la neutralisation pour qu'il soit, en termes de perspective, plus équitable, c'est un premier point.

Le deuxième point, alors, je sais, Monsieur PELLE nous dit : « N'insistons pas trop là-dessus, parce que, comme l'amendement est en travail, on ne sait jamais les conséquences que cela peut avoir, mais pour que l'on se comprenne bien, il faut qu'on se le dise ! Le Président l'a indiqué, le mécanisme que nous avons voté le 9 septembre, non seulement il préservait la recette, non seulement il était plus équitable, mais je crois que nous l'avions même écrit... *COUPURE*

M. LE PRESIDENT.- Cela impactera directement les habitants. Que là, il y a quand même, c'est juste ce que je dis, ce que j'ai bien compris, il y a quand même 700 000 € Sachant que de toute façon la compensation amenée par l'Etat, de toute façon, d'après ce que l'on a redit à midi, qu'on la maintienne ou qu'on ne la maintienne pas, on l'aura, donc on ne la perdra pas. Même si, en prenant plus loin, on m'explique qu'une partie va être reprise par le FNGIR, donc que, quelque part, c'est encore une opération compliquée, mais on ne va peut-être pas compliquer le débat. Qui est-ce qui avait demandé la parole ? Il y avait Christophe LIME qui avait demandé la parole. Vas-y.

M. LIME.- Oui, c'est un peu compliqué mais c'est quand même bien dans la logique de ce qu'on vit depuis deux ans quand même. Parce que, on ne découvre pas un certain nombre de choses aujourd'hui et quand on annonce la suppression de la Taxe Professionnelle sans avoir averti qui que ce soit et que, à partir de là, il faut que l'ensemble des parlementaires et les collectivités s'appliquent sur une décision très personnelle, y compris du Chef de l'Etat, cela pose un certain nombre de difficultés, on le voit aujourd'hui.

La deuxième chose, ceux qui pensaient que faire des cadeaux fiscaux de plusieurs milliards d'Euros, il n'y aurait personne qui les paierait. Moi j'avais un certain nombre de doutes et un certain nombre d'élus les avaient. On voit bien aujourd'hui que l'addition est annoncée et qu'il va bien falloir que quelqu'un paye, y compris sous couvert de déficit budgétaire. Déficit budgétaire qui est plus lié à un certain nombre de pertes de recettes, mais surtout lié à des exonérations qui sont faites depuis un certain nombre d'années où l'on ne rentre plus de recettes fiscales, dont la TP, plus un certain nombre de prises de décisions qui sont prises depuis plusieurs mois. Donc aujourd'hui, sur quoi on se retrouve ? Eh bien on se retrouve pour faire payer les contribuables, donc les taxes ménages ou de faire payer les collectivités, que ce soit les communes, les départements, enfin les collectivités territoriales qui se retrouvent devant un choix qui est soit de baisser leurs prestations, c'est-à-dire ce que font aujourd'hui un certain nombre de départements, parce qu'ils sont complètement asphyxiés financièrement et on le voit bien, toutes les communes, tous les maires qui sont ici savent bien les baisses de subventions qu'il peut y avoir de la part de l'ensemble des conseils généraux, que ce soit celui du Doubs, ou ceux sur l'ensemble du territoire ou d'augmenter les impôts et bien entendu, étant donné qu'on est sur des impôts ménages on se retrouve indirectement à faire payer au niveau des ménages.

Maintenant, pour venir sur ce qu'on a ce soir, c'est pour cela que je proposais qu'on ait quand même une vue sur la troisième hypothèse qu'on avait quand même réfléchi. C'est quand même intéressant, alors, cela ne changera peut-être pas grand-chose, sauf que d'ici le 1^{er} décembre cela peut peut-être changer quelque chose. C'est-à-dire que si on a la possibilité de pouvoir revenir, parce que je vous le rappelle, il y avait 3 possibilités :

- soit la possibilité de ne rien changer, ce sont les taux des communes qui s'appliquaient et là, je crois qu'on était à peu près tous d'accord que de mettre en place un impôt sur la collectivité au niveau de l'Agglomération et qu'elle ne soit pas sur le même taux sur l'ensemble des communes, c'était quand même quelque chose complètement politiquement inacceptable, quel que soit le mode de calcul pour les contribuables, ça on pouvait y réfléchir, mais la mise en place de l'impôt sur l'ensemble de la collectivité, il devrait y avoir une certaine équité sur l'ensemble de la collectivité, au-delà des problèmes qu'il peut y avoir sur la taxe, parce que là on s'aperçoit que tout le monde ne va pas payer de la même façon sur l'ensemble des collectivités quand on regarde les bases avec tout ce que cela peut comporter. Je peux vous dire que les impacts ne seront pas les mêmes sur l'ensemble des communes et je pense qu'il y en a certains qui ont déjà dû commencer à regarder avec un certain nombre de choix.

- deuxième hypothèse, c'était de délibérer, comme vous l'avez fait, sur un certain nombre de nouveaux taux,
- et troisième hypothèse, celle que j'avais plutôt proposé, c'était de reprendre les taux au niveau du Conseil Général en disant : « à cette époque là, l'Etat avait décidé de compenser ». C'est une possibilité qu'on s'est enlevée et dont aujourd'hui, à priori, nous ne pouvons plus revenir dessus. C'est-à-dire c'était la disposition qui permettait de protéger le plus les contribuables avec des possibilités de compensation au niveau de l'Etat. Cette possibilité-là nous nous la sommes enlevée, pour des raisons diverses et variées et donc aujourd'hui on se retrouve, à priori, dans l'impossibilité, sauf décision contraire d'ici le 1er décembre de revenir sur cette décision.

Je rappelle quand même que ces dispositifs au niveau de la remise en cause des bases impacte modérément et je crois que c'était Catherine THIEBAUT qui l'avait dit la dernière fois, impacte modérément les gens qui sont sur le RSA. Là aussi quand on parle des exonérations possibles des 700 000 €, ce sont des exonérations non pas de, ce n'est pas l'Etat qui reverse, c'est l'Etat qui reverse mais en exonérations sur des particuliers. Est-ce que je me fais bien comprendre ? Ce n'est pas, on ne reverse pas directement de l'argent à l'agglomération, ce sont des exonérations sur l'impôt personnel qui sont reversées par l'Etat. Cela veut dire que ça cela peut être remis en cause comme n'importe quelle prise de décision. Et ce qu'avait évoqué Catherine la dernière fois, c'était de dire : « avant, les gens qui étaient au RMI étaient complètement exonérés, la grande avancée sociale avec la mise en place du RSA c'est qu'ils payent l'impôt sur la Taxe d'Habitation. Cela veut dire que, y compris ces exonérations là sont très aléatoires et peuvent être remises en cause sur chaque loi de finances avec tout ce que cela peut comporter, y compris les exonérations, y compris les diminutions. Et que les 3 catégories, qui étaient plutôt minimisées, c'était les classes, enfin les gens sans aucun revenu, les bas revenus. Et il y en a un que j'aimerais quand même qu'on n'oublie pas ce sont ceux qui sont issus du bouclier fiscal, parce que ceux-là vous pouvez augmenter les impôts autant que vous voulez, comme ils ont le bouclier fiscal ils retouchent derrière. Alors eux il ne faudrait quand même pas qu'on les oublie, y compris dans cette catégorie-là qu'on a un peu tendance à un petit peu oublier.

Donc ceux qu'on va pénaliser, c'est ça qu'il faut qu'on fasse attention, c'est quand même plutôt les classes moyennes avec des enfants, puisque les abattements étaient liés à la famille. Et on voit bien que les classes moyennes qui ne sont ni sur les exonérations, ni sur le bouclier fiscal, ce sont celles-là qui risquent d'être touchées.

Donc le mécanisme qui est proposé aujourd'hui est une discussion, on le voit bien, qui a évolué fortement au fur et à mesure de la journée, parce que on a suivi un petit peu tous les éléments qui vous ont pu être communiqués. La délibération, même si on ne saute pas de joie nous va bien, sous deux conditions et c'est le deuxième paragraphe : « il conviendra de mettre en perspective cette décision lorsque nous aurons à nous prononcer sur la fixation du taux de Taxe d'Habitation » c'est ce que j'ai précisé, ce qu'on avait précisé lors de la délibération. On votera cette délibération sous toutes les conditions qu'il peut y avoir et dans l'attente du 1^{er} décembre, au cas où on soit obligé de se réunir pour reprendre un certain nombre de décisions. A une condition, c'est qu'elles s'englobent dans l'évolution globale des taxes sur la Communauté d'Agglomération, c'est-à-dire les évolutions des bases, des taux et de la politique des abattements. C'est-à-dire qu'on ne pourra pas à chaque séance, une fois voter une augmentation pour les bases, une fois voter pour une politique sur les abattements et une fois sur les taux.

Je peux vous rappeler que lorsque les contribuables reçoivent leurs feuilles d'impôts ils regardent en bas à droite ce qui se passe et ils la reçoivent en un seul coup et non pas avec 3 délibérations.

M. LE PRESIDENT.- Simplement, ici, à plusieurs reprises, j'ai dit, cela doit être noté et je n'ai pas été le seul à le dire, que de toute façon, tout cela, cela se traduirait à terme par un transfert d'impôts sur les ménages. Nous avons été beaucoup à le dire ici, certains l'ont contesté, je considère qu'aujourd'hui que nous avons raison.

Alors, par contre, Monsieur PELLE vous vouliez rajouter une précision par rapport à ce qu'a dit Christophe LIME, le deuxième point.

M. PELLE.- Malheureusement, je travaille pour des collectivités qui ont choisi l'option que vous, vous auriez aimé. C'est-à-dire qui ont choisi de reprendre les taux du Département. Mais ils sont dans la même situation que vous aujourd'hui. C'est que, ceux qui ont fait ça, ceux qui ont choisi de délibérer comme vous, alors, avec des effets un peu différents, en voulant avoir neutralisé des effets et avoir eux aussi une politique homogène, se retrouvent avec l'amendement tel qu'il est voté aujourd'hui dans une situation kafkaïenne où ce choix là se traduit par des variations hétérogènes sur le territoire.

M. LE PRESIDENT.- André ? Daniel.

M. PARIS.- De ce dossier compliqué je vais retenir deux choses, c'est que si l'on ne change rien, la perte pour la CAGB doit être estimée entre 250 000 et 300 000 € au point de vue ressources. Si l'on change, c'est un gain de 1,5 M€ de ressources pour la CAGB, c'est bien cela ? Et de ce même côté la moyenne d'imposition pour les contribuables se situerait entre 20 et 50 €, c'est ce que j'ai cru comprendre. Pour ma part je préfère que la CAGB se dispense de 1,5 M de recettes et recherche à faire des économies, c'est le premier point. Le deuxième, s'agissant de l'équité entre les communes, c'est vrai que cela part d'un excellent sentiment. Mais est-ce que l'on peut comparer la commune de Serre-les-Sapins avec celles du Gratteris ou de Mazerolles-le-Salin ? Moi je dis « non », il y a une commune qui est pourvue de l'ensemble des services, les deux autres qui ne le sont pas. Donc l'équité c'est bien, oui, mais jusqu'à une certaine limite. Et en dernier point, concernant votre proposition sur la délibération, vous proposez de maintenir la délibération du 9 septembre 2010 et néanmoins de se réserver la possibilité. Mais on peut très bien prendre une autre délibération, c'est de revenir sur la délibération du 9 septembre 2010 et néanmoins de se réserver la possibilité, etc., ce n'est pas incompatible.

M. LE PRESIDENT.- Gaby.

M. BAULIEU.- Deux ou trois remarques sur donc la position qui consiste à dire : « choisissons, quelles que soient les circonstances la moindre recette » puisque c'est le premier point évoqué par Daniel PARIS. On peut toujours jouer à ça. Non mais, on sait qu'autour de cette, dans cette salle, pas seulement autour de cette table, nous aurons dans quelques semaines à assurer des équilibres. Et je vous le dis pour l'avoir dit déjà à plusieurs reprises devant l'Assemblée, nous avons un budget qui est ainsi fait, compte tenu d'un certain nombre d'engagements contractualisés, quelquefois d'ailleurs avec notre assentiment de fait parce qu'on n'a pas tellement le choix. Et en matière de construction budgétaire, si on devait faire des coupes sombres, elles seront sur le développement économique. Vous pouvez prendre le budget de tous les bouts, vous arriverez donc nécessairement à cette conclusion. Ne perdez pas de vue qu'il n'y a aucun chantage, c'est mécanique, prenez le budget, vous verrez que c'est à cela que cela conduit. Donc il nous faut, par rapport à la préservation de la ressource, de la recette, avoir, je dirais, un certain nombre de discernements, après on fait ce qu'on veut, mais faisons le en connaissance de cause.

Sur l'équité, donc entre les communes, lorsque nous demandons avec insistance que, d'urgence, il y ait révision des valeurs locatives cadastrales ce n'est pas avec une idée quelconque comme quoi elles devraient être égales partout. Mais c'est qu'à situation comparable pour un bien comparable qu'on soit sur des valeurs locatives à peu près identiques.

M. LE PRESIDENT.- C'est ça.

M. BAULIEU.- Aujourd'hui nous sommes loin du compte. Et c'est ça que cela veut dire, ce n'est pas de dire : « Tiens, toutes les bases doivent être identiques à tout le monde ».

M. LE PRESIDENT.- Que ce soit pareil pour Mazerolles-le-Salin que le Square Saint Amour. !

M. BAULIEU.- Alors, après, je suis incapable de dire l'écart qu'il doit y avoir, comme ça, à priori, entre Mazerolles et Serre-les-Sapins, puisque tu as bien voulu me faire cette délicatesse. Et donc sur, après la méthode, il ne t'aura pas échappé que, si nous proposons donc de maintenir la délibération c'est pour les raisons que j'évoquais tout à l'heure. Parce que, même si nous étions sensibles à ton choix, à priori, toujours moins de recettes et moins de dépenses, on sait à quoi cela conduit, on a parlé tout à l'heure des collectivités qui, finalement, vont venir puiser 5,6 M dans notre caisse, parce que c'est ça qui va se passer avec le FNGIR, ils n'ont pas eu cette politique-là. Ils ont eu des moyens et les développent. Mais même si nous avons une politique telle que tu la préconises, le Président l'a dit tout à l'heure, tôt ou tard, nous devons reparler du taux, tôt ou tard, il faudra bien un jour, je ne sais pas quand. Eh bien, entre ce que nous sommes à même de faire aujourd'hui à partir de ce que nous connaissons maintenant, on a envie de dire : « presque dans l'instant ». Peut-être qu'à Paris il se passe des choses qui sont en train de changer, puisqu'on fonctionne ainsi.

Mais de ce que nous connaissons, nous avons 1,4 M de recettes, c'est dommage d'être obligé d'insister, mais c'est quand même le cas, qui ne sont que partiellement financées par les contribuables, ce que tu proposes, c'est d'y renoncer, pour quand on en aura besoin, les faire payer à 100 % par les contribuables. Donc de ce point de vue, sur la base de ce que nous connaissons aujourd'hui, moi je ne proposerais pas de te rejoindre, pour cette raison-là.

Si on avait toutes les réserves voulues, on a échangé à plusieurs, comme ça, de manière bilatérale, si on pouvait tout mettre à plat, tout rendre équitable, tout rendre neutre et puis dire : « si on a besoin de ressources on ira chercher par le taux » moi cela ne me paraissait pas malsain comme approche. Tout à l'heure, d'ailleurs, le Président l'a dit, il y a quelques jours on se disait peut-être serait-il plus sage de le rapporter et puis, s'il y a besoin de ressources on aura un débat, tout simplement sur le taux. Mais vous voyez les aspects qui sont en cause, les subtilités qui sont en cause. Et compte tenu de tout cela la proposition que nous faisons ce soir c'est de ne pas revenir sur notre délibération, pour cette raison-là. Si on était capable de tout mettre à plat et puis de dire : « Plus tard on aura un débat sur l'orientation de la ressource » pourquoi pas ? Mais ce n'est pas ça notre situation.

M. LE PRESIDENT.- Nous avons même envisagé une autre solution, c'est de dire : « on retire, on regarde et on fait le point pour voter les taux, et la différence, par rapport à ce 1,4 M, la différence, on le prend en modifiant les taux ». Donc cela faisait la même ressource pour nous, en le faisant maintenant ou en l'ajustant, lorsque nous allons voter les taux aux alentours du mois de mars. La différence, c'est qu'en le faisant, en modifiant aux alentours du mois de mars, la totalité était prise sur le contribuable, alors qu'aujourd'hui il n'y en a que 50 % qui est prise.

Parce que, je peux vous dire quand même que la façon dont, enfin demandez aux Vice-Présidents, ils le savent, que Gaby mène des entretiens budgétaires, c'est très dur et je crois qu'on ne peut pas dire qu'on fait des hautes dépenses, on gaspille l'argent, je pense qu'au contraire c'est très, très dur, comme dans nos collectivités d'ailleurs. Donc il y aura bien un moment de tout façon, je ne sais pas si ce sera cette année, au mois de mars ou l'année prochaine, voire l'année d'après, mais on devra revenir là-dessus. Outre le fait qu'il y ait une équité, on devra prendre totalement sur le contribuable, alors que là, ce n'est pas le cas. Eric et Catherine THIEBAUT. Tu vois, tu comprends Daniel ce que je veux dire ?

M. ALAUZET.- Oui, pour répondre à la question qui nous est posée ce soir, j'ai besoin de répondre à deux critères et je crois avoir eu les réponses ce soir, quel est celui des deux systèmes, des trois, enfin deux, en tout cas ce soir, qui, un, nous permet de mobiliser le plus des aides de l'État que l'autre, et qui, deux, restaure le plus possible d'équité ou limite les iniquités, entre les habitants et les communes ?

M. LE PRESIDENT.- Qui les restaure sans aboutir à l'équité parfaite.

M. ALAUZET.- Il semblerait que ce soit l'option que nous avons décidé d'adopter la dernière fois et donc je serais plutôt pour la maintenir, même si j'ai deux réserves, mais cela ne changera pas mon opinion. C'est difficile d'analyser quels sont les habitants qui sont concernés dans un cas et les autres dans un autre cas. C'est-à-dire que dans un cas les habitants sont défavorisés, dans un autre cas ce sont d'autres habitants, ça c'est plus difficile à, c'est vraiment du cas par cas et je n'ai pas les éléments pour le jauger, mais cela ne change pas mon avis. Et le deuxième, c'est que, on perd un tout petit peu en transparence vis-à-vis de l'habitant. C'est-à-dire que, imaginez que, là on travaille sur les abattements, si on arrive avec ça à assurer nos besoins pour le budget, finalement on pourrait imaginer qu'on fasse 0 de TH, mais je ne veux pas préjuger, je n'en sais rien. Dans l'autre sens, ce serait 0 aujourd'hui et 3 demain pour la TH.

M. LE PRESIDENT.- Non, 6.

M. ALAUZET.- Ou 6, enfin bref, je veux dire 0,6 ou 6,0 c'est ça que je veux dire et que, les taux, c'est plus transparent vis-à-vis de l'habitant, là, finalement, on dit qu'on n'augmente pas les impôts, c'est juste les abattements qui sont supprimés. Voilà, cela me paraît un peu moins transparent vis-à-vis de, de la prise de conscience.

M. LE PRESIDENT.- C'est vrai.

M. ALAUZET.- De la clarté des débats publics. Voilà, cela ne change pas mon avis, mais je le dis quand même.

M. BAULIEU.- Sauf qu'aujourd'hui on peut considérer qu'il n'y en aurait que la moitié, cela ferait 3 et qu'au mois de mars cela ferait 6, c'est le double.

M. LE PRESIDENT.- Enfin d'après les chiffres que l'on me donne.

M. BAULIEU.- Je venais de dire à Eric donc à peu près la même chose, pour dire que, sur cette analyse, on pourrait fort bien se retrouver, je pense que nous serions très nombreux à nous retrouver. Si nous pouvions, par une décision, mettre les choses à plat dans cet aspect de transfert, en quelque sorte mettre les compteurs à zéro, y compris avec une bonne neutralisation et on dit : « on ne fait que ça en matière de transfert et on débat après des taux qui seraient nécessaires si nous avons besoin de ressources supplémentaires », ce serait mille fois plus simple et plus sain. Force est de constater que les éléments que nous avons à traiter ne nous permettent pas cela. Et donc là on essaie d'être le plus opportunistes possible pour défendre à la fois les intérêts des contribuables et de l'établissement de coopération intercommunale. Voilà ce qu'on essaie de faire dans un ensemble de choses ni simples, ni très stables, c'est le moins que l'on puisse dire.

M. LE PRESIDENT.- Catherine.

Mme THIEBAUT.- Oui, moi je suis vraiment effarée par l'amateurisme et puis l'imprévoyance de ce Gouvernement qui nous met devant autant d'incertitudes. Et puis aussi c'est une sorte de déni de démocratie, parce que, sans faire injure à personne, qui arrive à comprendre tous ces mécanismes ? Même moi, vous connaissez mon travail, vraiment je suis perdue, il y a la plupart des choses que je ne comprends pas. Mais il y a une chose que je comprends et je suis d'accord avec ce qu'a dit Christophe LIME, je ne répéterai pas tout ce qu'il a dit, je suis complètement d'accord avec lui et surtout sur l'aspect, bien évidemment, réforme de la TP qui, fatalement, se répercute sur les ménages. Les cadeaux aux entreprises il faut bien que quelqu'un les paye.

Moi je suggèrerais une autre piste. On n'en a pas encore parlée publiquement, moi je l'ai évoquée en Commission des Finances à l'Agglo, c'est la possibilité que l'on a d'instaurer, de voter un taux en matière de taxe foncière. Cela aurait l'avantage de ne pas toucher tous les ménages, cela toucherait les propriétaires et aussi, parce que cela ce n'est pas négligeable, les entreprises. Avec la CFE, elles paieraient en plus une cotisation, donc cela permettrait de se rattraper un petit peu sur les entreprises. Et c'est une possibilité qu'ont les agglos d'introduire une colonne « Taxe Foncière ».

Alors, bien entendu, j'ai bien compris que l'on s'était engagé en début de mandat à ne pas créer de 4^{ème} colonne, mais en début de mandat on ne savait pas que la Taxe Professionnelle allait être supprimée, enfin, au moins complètement transformée et nous générer autant de pertes.

Il y a une chose aussi que je voudrais rajouter, c'est que je ne sais pas, mais moi j'ai un gros doute sur le gain budgétaire de 1,5 M€. Je pense que l'Etat va nous le reprendre d'une manière ou d'une autre à un moment donné. Franchement je ne vois pas comment, avec le déficit abyssal de l'Etat, comment il pourrait ou compenser ou nous laisser gagner de l'argent. Moi, à mon avis, enfin, moi je pense qu'ils vont nous le reprendre.

M. LE PRESIDENT.- Ils ne nous en laissent pas gagner, mais on en perd moins.

Mme THIEBAUT.- Enfin voilà, moi je voudrais bien qu'on commence à réfléchir à cette histoire de Taxe Foncière.

M. BAULIEU.- Sur cette intervention qui porte plus sur une prospective sur d'autres ressources que sur ce que l'on a à débattre ce soir, je crois qu'il a été précisé et c'est vrai que Catherine THIEBAUT, donc, là, évoque un point qu'elle a évoqué en Commission Finances. Peut-être bien que dans le débat fiscal que nous aurons forcément un jour, que nous devons évoquer aussi cet aspect des choses. Parce que ce n'est pas, ce n'est pas faux de dire que le paysage fiscal pour notre établissement a considérablement changé par rapport à ce que nous connaissions en 2008. Cela c'est une évidence et il faudra aussi savoir le faire, sachant que là, je ne sais plus si on l'a écrit dans le rapport de délibération là, je crois que c'est écrit, de fait, donc la fiscalité mixte elle est faite. Puisqu'il y avait même un aspect, moi, qui m'avait échappé, à savoir que, y compris le foncier bâti est dans notre champ fiscal pour l'instant à zéro. Mais il est dans notre champ fiscal. C'est-à-dire qu'on n'a même pas à délibérer sur le principe de, on n'a à délibérer que sur les taux, tout simplement.

Et donc lorsque la question sera posée, sans doute devra t-il être, cet aspect des choses, devra t-il être examiné de manière complète et transversale, y compris sans doute avec cette dimension. Et au regard des engagements pris, des changements intervenus et des problématiques en cause et puis de l'idée que l'on se fait de qui doit faire l'effet, eh bien ma foi nous aurons à nous prononcer. Peut-être devons nous nous dire aujourd'hui qu'il n'y a pas de loi fiscale tabou. Donc là je réfléchis à voie haute, Président.

M. LE PRESIDENT.- Madame JEANNIN.

Mme JEANNIN.- Oui, merci. J'étais déjà intervenue lors de la séance du 9 septembre pour dire que les Bisontins sont défavorisés par rapport aux habitants des autres communes. A savoir que tous les délégués de l'Assemblée ont voté la suppression de l'abattement général à la base dont bénéficiaient seulement les Bisontins, plus Montfaucon, mais je n'en parle pas puisque cela ne lui plaît pas, cela ne plaît pas à Monsieur le Maire, abattement appliqué par Besançon pour Besançon. Présenté en Conseil Municipal le 22 mars, l'abattement sur la Taxe d'Habitation représentait tout de même 286 € de la valeur locative brute. On pouvait lire aussi ce jour-là que les taux de la Taxe d'Habitation n'augmenteraient pas, mais la suppression de l'abattement génère de fait une augmentation de la Taxe d'Habitation. Alors moi je souhaiterais que l'on revienne sur cette décision, sur cette délib du 9 septembre. Pourquoi les Bisontins ont un régime différent des autres ? De ce qu'ils ont connu par le fait ?

M. BAULIEU.- Alors, sur ce point, la réponse elle est très simple. Elle est très politique dans cet établissement de coopération intercommunale. Est-ce que nous avons la volonté de tendre vers une situation aussi homogène que possible, aussi équitable que possible entre tous les contribuables, ou non ? Moi, très clairement et je ne mets pas plus une casquette périphérique qu'une casquette ville, mais je crois que notre responsabilité c'est de faire en sorte que les choses soient aussi proches que possible les unes des autres. A la différence objective près, c'est la réponse que je faisais tout à l'heure à Daniel PARIS, lorsqu'on fait une révision des valeurs locatives dans les différents quartiers de Besançon, les différentes communes, il est normal qu'il y ait des différences. Chacun conviendra aujourd'hui que celles que nous constatons, elles sont notoirement excessives. Et donc ces différences-là, moi je ne plaide pas pour que nous ayons un vote qui consisterait finalement donc à les renforcer, à les confirmer.

Ce que nous regrettons dans l'amendement dit « de neutralisation » c'est que, précisément, au lieu de nous aider à aller dans ce sens, il aggrave plutôt la situation, c'est ça que nous regrettons. Et c'est pour cela que j'ai dit tout à l'heure, je souhaite que, puisque cet amendement il est encore dans le circuit parlementaire, qu'il y ait des parlementaires, des politiques qui prennent des initiatives pour qu'il soit amélioré, pour que cet aspect des choses soit écarté. Pour qu'enfin on puisse, dans une agglomération, dans une intercommunalité, faire converger les choses, pas les faire diverger.

Moi je ne doute pas un instant que ceux qui ont pensé l'amendement ils ne l'ont pas pensé avec cet esprit-là. C'est évident, mais justement il faut faire remonter ces problèmes.

Notre boulot, ce n'est pas aller dans le sens que vous dites, mais précisément aller dans le sens de la délibération que nous avons prise le 9 septembre. Les Bisontins, puisqu'on va tout à l'heure, on va parler Serri-Sapinois, mais les Ecovaliens, c'est comme ça qu'on les appelle, les Apuliens, pour les gens de Pouilley-les-Vignes, etc., doivent connaître une situation quant à leur contribution auprès de l'intercommunalité équitable, c'est-à-dire aussi proche que possible sur des bases comparables. C'est ça que nous devons nous employer à faire, notre délibération va dans ce sens. L'amendement est un peu un croc-en-jambe sur cette tendance-là, eh bien intervenez, faites évoluer l'amendement, mais ne revenons pas sur cette décision-là. Nous devons confirmer pour aller dans ce sens et nous devons avoir le courage d'expliquer aux Bisontins, aux habitants de Montfaucon, alors je suis sec sur, comment on les appelle, je ne sais plus. Mais donc, que nous sommes sur un territoire partagé, avec un destin partagé, eh bien nous allons contribuer de manière égale au sens de l'équité.

M. LE PRESIDENT.- C'est pour ça que nous avons longuement, longuement discuté encore en Bureau ce matin et je dois vous dire que, vendredi, on n'était pas encore sur cette position là. Concernant, par rapport à ce que dit Martine JEANNIN sur le poids des Bisontins, si nous étions sûrs, qu'effectivement, on va pouvoir *ad vitam aeternam* se passer de ce 1,4 M, nous aurions intérêt à faire ce qu'elle dit. Mais même en admettant qu'on y arrive cette année, ce qui sera déjà difficile, on va jouer sur l'économie, même encore l'année prochaine, cela va encore être plus difficile. Mais l'année d'après, quand on va devoir augmenter de 6 ou 8 % les taux, qui est-ce qui vont être impactés le plus ? Ce sera les mêmes, puisque on aura, on va devoir prendre la totalité de l'augmentation alors que là on peut en neutraliser la moitié, c'est juste, voilà. C'est ça, si on pouvait dire : « on sait que c'est mieux si on en aura jamais besoin ». En admettant qu'on fasse l'économie, c'est ce que disait Daniel ce matin.

M. LE PRESIDENT.- Même si on y arrivait.

M. BAULIEU.- Même si on ne devrait pas faire ce qu'il dit.

M. LE PRESIDENT.- Voilà, nous mais si on y arrivait cette année, si on y arrivait encore l'année prochaine, il arrive un moment où on va devoir quand même augmenter. On ne va pas, comme ça, éternellement continuer. Et à ce moment-là on aura perdu. Et là, personne, personne, personne n'aura gagné. Alors c'est pour ça que l'on a discuté à midi longuement et que je crois, à l'unanimité, le Bureau a dit : « On propose ça », mais avec la remarque faite par, moi j'aimerais qu'on ajoute avec Gaby, c'est un peu dans ce sens que l'on disait aussi, c'est que on prévoit éventuellement, peut-être, s'il y a besoin de revenir pour en, pour en discuter si les éléments évoluent encore aujourd'hui. Moi je croyais que c'était dans la nuit de mercredi à jeudi, bon, effectivement, on me dit que c'était le 9, donc, O.K. ce n'était pas arrivé jusqu'à moi. A ce moment-là, parce que, cela va un peu traîner, mais cela peut encore changer. Jean-Pierre TAILLARD tu veux dire un mot je crois, excuse-moi je t'avais oublié, je ne te voyais pas.

M. TAILLARD.- Juste une interrogation qui reste dans l'air, j'aimerais que l'on remette la diapo de la page 13 si vous voulez pour illustrer mon propos. Voilà, FNGIR, voilà. Sans délibération, sans délibération, la recette, on va dire ex-TH départementale, va rapporter un peu moins que la recette TH avec délibération. Sommes-nous d'accord ? Sans délibération, en l'absence de la délibération prise précédemment, la recette de TH départementale transférée à l'Agglo serait inférieure à celle que l'on obtiendrait avec notre délibération ?

M. BAULIEU.- Oui, oui.

M. TAILLARD.- On est d'accord ?

M. BAULIEU.- Oui.

M. TAILLARD.- Donc si on se place sur ce diagramme, on voit que la colonne jaune, la TH, sans délibération, est légèrement inférieure à celle que l'on aurait avec délibération. Et à ce titre ce que je veux dire c'est que, moi je me réjouis de la délibération qui a été prise puisqu'elle avait pour but d'homogénéiser les prélèvements et les abattements sur tout le périmètre de l'Agglo. Mais ce que je veux dire ici, c'est que si la colonne jaune, établie sans délibération, est inférieure à ce qu'elle serait avec délibération, cela veut dire que le FNGIR sans délibération, le FNGIR 2011 serait plus petit. Et si le FNGIR est maintenu dans le futur à sa valeur 2011, cela veut dire que dès l'instant où l'on maintient la délibération, la recette TH est supérieure en 2011, elle donne lieu à un FNGIR plus grand qui sera perpétué dans le futur. Donc l'inconvénient c'est d'avoir un FNGIR maxi 2011 qui soit perpétué dans le futur. Alors c'est une interrogation, même si je considère que le choix de la délibération est quelque chose de précieux.

M. BAULIEU.- Attends, Jean-Pierre.

M. TAILLARD.- Le problème c'est le mode d'élaboration du FNGIR.

M. BAULIEU.- Ce n'est pas tout à fait ça, parce que, en réalité, le système s'applique, mais laissons le spécialiste.

M. PELLE.- Alors, c'est monstrueux, je suis désolé, mais c'est... par contre, ce que vous venez de décrire...

M. BAULIEU.- Le raisonnement est intéressant, cela devrait être ça, mais ce n'est pas ça.

M. PELLE.- Le raisonnement aurait dû être celui de l'Etat dans la neutralisation de la réforme. Et nous c'est l'amendement qu'on avait proposé au nom de l'Association des Communautés Urbaines, c'était de faire ce que vous venez de dire. C'est en fait de choisir le produit de TH utilisé dans le calcul du FNGIR comme étant un max entre 2 valeurs et ce n'est pas ce qu'a fait... c'est pour ça que le Gouvernement est lui-même face à une impossibilité technique. Parce que, en fait, il a choisi de neutraliser ici le produit TH qu'il y aura quoi qu'il arrive, maintenant, et ça on peut en être quasi sûr, c'est le produit TH du Département, quelle que soit la délibération. Il n'y a pas d'alternative, donc il n'y a pas d'optimisation possible là-dessus. Donc vous voyez, et d'où le problème. C'est que, imaginez qu'ici, ce soit le produit départemental. Comme les abattements du Département sont plus faibles que la somme des abattements communaux, ici on aura le produit départemental. Si vous retirez votre délibération, le produit que vous allez avoir sera plus faible que le produit utilisé pour la neutralisation. Il sera ici, d'où les ajustements. Parce que les ajustements prévus dans la Loi sont aussi ceux qui permettent, qui sont reversés à l'Agglo pour neutraliser ce biais fondamental de la réforme. Bon, c'est très, très compliqué, mais ce que vous avez dit aurait été génial, mais ce n'est pas ça justement et c'est pour ça que cela ne marche pas leur système.

M. LE PRESIDENT.- Non, mais ça on a bien compris, c'est-à-dire que cette perte, cette perte cela peut être compensé, le FNGIR était moins important, donc on écrétait moins quoi.

M. TAILLARD.- Mais l'idée n'était pas d'apporter la solution géniale au milieu de cette soirée un peu longue.

M. LE PRESIDENT.- Ben, pourquoi pas.

M. TAILLARD.- Mon idée c'était simplement, c'est que, dans cet ensemble qui est quand même globalement au niveau des règles, de l'évolution instantanée, chaque jour ça change, vous avez parlé de kafkaïen, je dirais « un peu merdique » excusez-moi le terme, pour ceux qui font les règles, je ne parle pas pour ici. Et ce que je veux dire simplement, c'est que la définition du FNGIR et les modes de calcul, j'ai l'impression que, au final, la recette qui sera appliquée peut encore changer, comme tout le reste.

M. LE PRESIDENT.- Oui.

M. TAILLARD.- Et donc de ce fait, ce soir on nous demande de nous prononcer dans un infâme jeu où on n'a pas toutes les règles et c'est pour cela qu'on s'interroge sur toutes les conséquences, même si le choix d'homogénéiser les modes d'abattelements sur le périmètre de l'Agglo est une excellente chose et incontournable avec le principe de l'Agglo.

M. TAILLARD.- Et on doit s'en inquiéter, c'est normal.

M. LE PRESIDENT.- Non seulement on n'a pas toutes les règles mais celles que l'on connaît ce soir, elles peuvent changer, voilà. Bon, alors moi, voilà, donc cette délibération reprend la position du Bureau.

M. ROSSELOT.- Oui, s'il vous plaît, j'ai écouté, j'ai écouté tout le monde, j'ai entendu des débats de toute nature, je pense quand même que tout ça c'est compliqué, en effet, mais ne perdons pas de vue que c'est fait pour aider nos entreprises à rester dans le champ de la compétitivité.

Vous savez, cela a été quand même très dur. L'Etat est en déficit en 2008 de 3, 3,6, la crise. 2009, l'Etat frôle les 8 % de déficit, par rapport au PIB. En même temps l'impôt sur les sociétés fond de moitié et l'Etat, en même temps encore, emprunte, pour faire de la relance, d'ailleurs, on en a profité, la Ville de Besançon, l'Agglo aussi probablement. Et tout cela ça fait 100 Mds, en effet, 100 Mds de déficit. A un moment où si je lis, par exemple, ce que dit Yves POINSOT, que vous connaissez peut-être, qui est le Directeur, c'est un article du Monde, Directeur Général France de l'assureur Crédit ATRADIUS. Un moment où il dit que les pays que l'on appelait « émergents » sont en position d'être « submergents » par rapport à nos entreprises. Que la visibilité des carnets de commandes de nos entreprises est de plus en plus courte. Qu'il y avait 63 000 faillites en France en 2009 et ce sera le chiffre en 2010, c'est énorme et c'est 17 000 faillites de plus par an qu'avant la crise. Pourquoi des auteurs, des experts internationaux des normes qualité, s'amuseraient-ils, comme vous le dites, à écrire des livres qui ont pour titre « Dans 10 ans tous ruinés ? Dette publique, dernière chance ». Faudrait-il dans ces conditions-là que dans la sphère publique il y ait l'Etat qui fasse front, qui supporte tout seul, qui amenuise ses dépenses de fonctionnement pendant que les communes et les collectivités, je voudrais bien que ce ne soit pas le cas, je voudrais bien, mais pendant que les collectivités publiques continueraient dans un certain, une certaine aisance.

M. LE PRESIDENT.- Oh !!!

M. ROSSELOT.- Non, mais, vous permettez, s'il vous plaît, non, mais attendez, attendez, attendez...

M. LE PRESIDENT.- Demandez s'il y a des maires laxistes ici, quoi, attendez...

M. ROSSELOT.- Non, mais, quand même, je trouve...

M. LE PRESIDENT.- Que tu dises que je suis laxiste, peut-être, mais quand même !

M. ROSSELOT.- Non, mais, non mais...

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas 59 maires laxistes.

M. ROSSELOT.- Si vous voulez que je m'exprime autrement, je dirai comment la sphère publique dans son ensemble ne serait-elle pas mobilisée, mobilisée, comme tous les pays font, pour faire front. Quand je dis une certaine aisance, je veux dire quand l'Etat réduit sa voilure, c'est peut-être difficile de notre côté de continuer, ne serait-ce, et encore une fois, et encore une fois je voudrais bien me tromper. S'il vous plaît ! Et quel que soit le résultat de l'élection présidentielle de 2012, hein, je veux simplement dire : « Est-ce que les collectivités locales n'auraient pas elles aussi à se mobiliser pour faire front, pour que nos entreprises tiennent le choc. De 4 ans en 5 ans, de 5 ans en 10 ans, c'est incroyable ce que les choses peuvent changer. On continue de dire : « L'Etat nous doit, etc. »

M. LE PRESIDENT.- Non, non.

M. ROSSELOT.- On est perdant, on essaiera... mais encore une fois la sphère publique, la sphère publique dans son ensemble est confrontée à des défis, je le regrette, sans précédent, sans précédent. Et cela doit aussi imprégner notre esprit, voilà.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

M. ROSSELOT.- Alors quand j'entends dire : « Le bouclier fiscal, de toute façon il va certainement être supprimé parce que, le... (*Brouhaha dans l'Assemblée*) Je n'en sais rien, non mais, attendez, mais vous me faites un peu rigoler quand même.

M. LE PRESIDENT.- Mais vous savez qu'on a fait...

M. ROSSELOT.- Vous permettez Monsieur, écoutez, jusqu'à présent...

M. LE PRESIDENT.- On a fait 2 pages, il n'en reste que 218 à faire...

M. ROSSELOT.- Je n'ai interrompu personne, pas même Monsieur LIME qui a parlé très longtemps, comme la plupart des gens ici, je voudrais bien pouvoir en faire autant, s'il vous plaît, s'il vous plaît ! Bon, j'ai écouté dans les réunions tram où vous étiez, tout le monde vous a dit, vous a reproché de faire des monologues, laissez-moi un petit peu parler, laissez-moi un petit peu parler, s'il vous plaît.

M. LE PRESIDENT.- Surtout que tout le monde a applaudit, surtout, vous avez dû remarquer ça quand même.

M. ROSSELOT.- Quand j'entends dire, bon, parce que les dégâts psychologiques sont plus importants, 100 Mds de déficit pour relancer la machine en 2009, il faut les assumer, 8 % du PIB. Le bouclier fiscal il sera probablement, je n'en sais rien, je ne suis pas parlementaire, mais il sera probablement, mais qu'est-ce que c'est le bouclier, mon cher Christophe, fiscal, c'est 600 M, c'est beaucoup, qui sont remboursés, mais par rapport à 100 milliards de déficit structurel, qu'est-ce que c'est que 600 Millions par rapport à 100 Mds de déficit structurel, bon. C'est ça qui est quand même très important. Alors je ne dis pas, je ne dis pas qu'il ne faut pas faire tous les efforts qu'il faut pour continuer notre train de vie d'avant, mais quand même ça m'interpelle, ça nous interpelle.

Alors la révision des valeurs locatives, vous étiez député, moi je ne l'étais pas, mais j'ai participé à une commission à l'époque, la fameuse Commission dite « Peau de léopard » qui avait été enclenchée, qui a duré 2 ou 3 ans, on n'a pas été au bout, entre 97 et 2000, pour réviser les valeurs locatives. On va probablement le faire maintenant. De même que la Taxe Professionnelle, depuis des décennies personne n'avait jamais eu le courage d'en alléger la charge par rapport à nos entreprises. Que le Gouvernement ait quelques difficultés pour assumer ce bouleversement, qui n'a qu'un but, faciliter la compétitivité de nos entreprises, il faut quand même l'admettre. Quand je le répète, sur nos 145 M€ de recettes, 70 proviennent déjà de ces entreprises. Est-ce que cela va durer, je m'inquiète, je l'espère, à condition qu'elles ne soient pas submergées d'ici 2, 3, 4 ans par des Coréens, par ceci, par cela. Il faut quand même en avoir conscience et il faut aujourd'hui, il faut aujourd'hui déjà se placer dans cet esprit là quoi.

Alors, pour revenir au sujet très précis, moi je pense que notre collègue n'a pas tort de dire : « Peut-être qu'on ferait bien de rester dans le cas de figure de prudence ». Bon, je suis sensible à votre argument qui consiste à dire, par le jeu des mécanismes « on risque de perdre 700 000 € » je ne peux guère aujourd'hui en savoir plus, mais est-ce qu'il ne vaut mieux pas perdre ces 700 000 € ? Alors quand vous dites : « on arrive à la 5^{ème} colonne et tout » mais simplement, la décentralisation fiscale oblige, la variation des taux a toujours été une des composantes de la libre administration des collectivités territoriales. Ce qui n'était pas normal, c'était que les collectivités de base, communes et leurs groupements, n'aient pas cette capacité fiscale. Une fois qu'on nous la transmet, eh bien, à nous de voir, à nous d'exercer notre rôle d'élus responsables et de faire varier éventuellement les taux.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur ROSSELOT, simplement je ne peux pas laisser dire que nous ne sommes pas attentifs et que nous vivons un grand train de vie.

M. ROSSELOT.- Je ne dis pas ça, je ne dis pas ça.

M. LE PRESIDENT.- Ecoutez, Monsieur ROSSELOT, vous êtes...

M. ROSSELOT.- Je n'ai pas dit ça, je n'ai pas dit ça.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur ROSSELOT, vous êtes intervenu deux fois.

M. ROSSELOT.- Oui, mais je n'ai pas dit ça.

M. LE PRESIDENT.- Et j'aimerais bien que, au moins ici, si vous ne le faites pas au Conseil Municipal de Besançon...

M. ROSSELOT.- Ne dites pas ce que je n'ai pas dit !

M. LE PRESIDENT.- Vous respectiez, je ne vous ai pas interrompu, Monsieur ROSSELOT, j'aimerais que vous respectiez le règlement intérieur de cette assemblée, vous vous êtes très longuement exprimé, donc vous n'avez plus la parole. Et je dis simplement qu'ici il n'y a pas des maires des communes qui sont irresponsables et qui vivraient, et qui vivraient avec un train de vie qui ne serait pas en conséquence avec les recettes de leur commune, je crois que le débat a été lancé. Bon, vous, vous avez toujours en tête, nous aussi d'ailleurs, nous l'avons en tête. Et d'ailleurs Gabriel vous l'a dit, si on perd des recettes, mathématiquement c'est là-dessus que l'on va taper, c'est là-dessus. Parce que cet argent, quand même, qui est payé par les entreprises, ces impôts, une partie importante revient quand même en direction des entreprises, puisque c'est, le développement économique, c'est une de nos compétences essentielle.

Rapport n° I.1.2 - Décision relative à la politique d'abattements de taxe d'habitation suite aux annonces gouvernementales

Alors, maintenant, nous devons faire un mixte, nous, vous voyez, nous devons préserver l'intérêt de l'entreprise et puis aussi préserver les intérêts des habitants de nos villages et de nos villes. Et ce que nous vous disons ce soir, vous savez, on a discuté à midi, l'avis était quasi unanime, transpolitique, transpolitique. Vous savez bien comment est composé le Bureau.

Voilà, c'est pour ça que nous avons proposé ça et ce que je mets maintenant au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Qu'ils lèvent la main. Un. Ceux qui s'abstiennent ? 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. Les autres sont favorables, je vous remercie.

Nous avons, en deux heures, nous avons fait déjà deux pages, donc ça va... mais c'était quand même les plus importantes. Mais en plus, je remercie Monsieur PELLE, parce que, je m'y étais engagé, je m'y étais engagé, et je pense qu'il était important, outre ce problème de transfert des taxes, je pense qu'il était important que Monsieur PELLE puisse donner son analyse sur les finances de notre collectivité.

Alors, Gaby, je vais quand même demander à l'ensemble des amis qui vont présenter, de se limiter quand même aux quelques lignes de présentation, faute de quoi nous sommes encore là à minuit, et je sais comment cela va se faire, c'est que certains vont partir et les derniers dossiers seront votés limite quorum, ou sans le quorum, ce qui ne pourrait pas se faire et donc je serais obligé d'arrêter la séance, voilà. Donc je vous demande d'être rapides.

Rapport n° I.1.3 - Orientations Budgétaires Déchets 2011

M. BAULIEU.- Sur le premier rapport qui suit, il s'agit d'Orientations Budgétaires Déchets pour 2011. Il y avait là aussi un diaporama prévu, mais c'est une opération que l'on doit faire à deux voix, donc avec Jean-Pierre TAILLARD, le Vice-Président Délégué. Est-ce qu'on peut le faire sans avoir recours à l'ensemble du diaporama, Jean-Pierre ? Si l'on veut essayer d'aller aussi vite que possible pour parcourir ce rapport d'Orientations. Et moi je suggère, Jean-Pierre, que tu fasses un résumé rapide de ce qu'est le projet de mandat et ce qu'il induit donc en termes d'Orientations, à la fois en investissement, fonctionnement, mais tu es arbitre de ce que tu fais.

M. TAILLARD.- Ce que je propose c'est qu'on laisse le diaporama en arrière-plan et qu'on passe les points essentiels très vite, si cela vous convient. Donc je vous rappelle qu'au niveau des Déchets on est dans une période tout à fait charnière, puisque, en début d'année on a décidé du mode de redevance incitative. En mars 2007 il avait déjà été décidé de ne pas donner de perspective au four 3 qui atteignait sa fin de vie. Donc on est aujourd'hui dans la mise en application de quelque chose qui doit se concrétiser début 2012.

Alors concrètement, on va passer à la page suivante, il y a un certain nombre de dépenses d'investissement qui sont inhérentes à la préparation du lancement de la Redevance Incitative. Vous avez les chiffres sous les yeux :

- renouvellement de certaines bennes,
- adaptation de bennes récentes pour les rendre compatibles,
- acquisition de matériel de pesée.

L'année 2011 sera aussi l'année, puisqu'on parle d'Orientations Budgétaires 2011, sera aussi l'année de la mise en place des puces sur la Ville de Besançon, donc c'est une opération importante. Et ce sera aussi l'acquisition des logiciels de traitement de l'information.

Alors en termes de recettes cette fois-ci, de recettes d'investissement, je vous rappelle que l'ADEME apporte un subventionnement à hauteur de 2,4 M, dont la part de 750 000 € est prévue pour 2011 et un emprunt de 1 100 000 € est prévu, pour une durée très courte, il est destiné à couvrir le fait que l'on rajeunit de façon instantanée l'essentiel du parc des véhicules, qui va s'éteindre avec la fin de vie des véhicules qui seront renouvelés.

Si maintenant on regarde l'évolution des charges du SYBERT qui vont être impactées dans les dépenses de la CAGB, vous voyez apparaître :

- une perspective de réduction des dépenses d'incinération,
- un accroissement des dépenses de déchetteries,
- des frais d'administration supplémentaires liés à une organisation nouvelle,
- un accroissement, un investissement lié à la mise en place des processus de valorisation organique,
- et puis un surcoût de tri, puisque, naturellement, le tri étant plus actif et plus efficace, il y aura des quantités supérieures à trier.

Donc si on regarde ce qui va se passer maintenant au niveau de la DGD, on sait qu'on a changé, on a renouvelé à partir du 1^{er} juillet 2010 les contrats de collecte sur des prestataires extérieurs qui augmentent le niveau des dépenses. Au niveau du personnel, on est à des estimations d'accroissement de dépenses de 1 %, à l'exception des dépenses spécifiques qui seront liées à la mise en place des puces sur les bacs à Besançon en 2011. Et puis, bien entendu, il faut prévoir des contrats de maintenance sur les équipements de pesée, qui vont donc intervenir à partir de l'été 2011 lorsque les véhicules vont entrer en phase de tests et de mises au point.

Donc si on passe aux recettes cette fois-ci, donc recettes de fonctionnement, il y a :

- les subventions de l'ADEME,
- les subventions d'Eco-Emballages,
- les subventions qui viennent des papiers distribués non souhaités tels que les journaux et les publicités dans vos boîtes aux lettres.

Donc cela permet de voir quel va être le niveau de recettes qui devra être encaissé au titre de la Redevance.

Donc si on va au résumé en page suivante, voilà comment se traduit l'esprit des Orientations Budgétaires. La compétence « Traitement » venant du SYBERT donnerait lieu à une augmentation budgétaire d'en moyenne 2,5 € par habitant. La compétence « Collecte » donnant naissance à une augmentation en moyenne, on va voir, c'est une augmentation budgétaire, d'environ 3,6 € par habitant.

Si on regarde le détail de cette compétence « Collecte » donc ce qui est purement du ressort de la DGD, vous voyez apparaître que :

- le nouveau contrat de collecte sur la périphérie a un impact de 1 € par habitant,
- les maintenances de matériels, c'est des parts beaucoup plus faibles,
- la partie « Personnel » est compensée par des subventions pour l'essentiel.

Donc, au final, si on regarde ce document, cela veut dire que globalement ceci induirait une augmentation prévisionnelle de 6 € par habitant, en termes budgétaires, mais je vous rappelle qu'au niveau de la Direction des Déchets, il y a tout un tas de prestations qui sont fournies aux commerces et aux entreprises et qui ne sont pas comptabilisées en termes d'habitants. Ce qui veut dire que si on ramène cela en coût réel pour l'habitant, ce serait donc des estimations d'augmentation d'environ 5,1 € par habitant en 2011. A partir de là, suite aux différentes discussions qui se sont opérées, il est apparu des pistes d'économies, pistes d'économies qui seraient d'environ 0,5 € par habitant sur des prestations de maintenance et de 0,2 € par habitant sur les prestations réalisées par le SYBERT, donc en étalant davantage le programme qui est lié à la valorisation organique. Au final les perspectives budgétaires, puisqu'on est dans un contexte d'Orientations Budgétaires, ce serait donc une augmentation pressentie de 4,4 à 4,5 € par habitant en 2011, en termes tarifaires.

M. BAULIEU.- Voilà la présentation donc du rapport, où nous en sommes aujourd'hui en termes d'Orientations, et avec la mention, vous l'avez dans votre rapport, à la page 21. La réflexion que nous avons eue en Bureau et qu'il faudra poursuivre, d'avoir une réflexion suffisamment transversale en matière de contributions. Tout à l'heure nous étions en train d'échanger sur la fiscalité, nous sommes sur le même registre, à une différence près c'est qu'il n'y a pas d'exonéré, il n'y a pas d'abattement, etc. Donc on est tous au plein régime, y compris pour ceux qui se rappelleront de la Redevance en prenant compte le nombre de personnes. Vous savez que les collectivités qui, il y a quelques années, appliquaient une espèce de plafonnement pour mutualiser et donc ont dû rentrer dans leurs rangs par une décision du Conseil d'Etat sur le sujet, compte tenu de l'égalité précisément des usagers, des contribuables devant le Service Public et devant la contribution. Donc nous sommes sur ce registre-là. Et nous sommes donc dans une perspective de pourcentage qui n'est pas anodine, donc par rapport à ce qu'on indiquait tout à l'heure. Donc nous aurons à poursuivre la réflexion dans ce sens et peut-être de manière plus transversale dans l'établissement. On ne peut pas prendre des décisions dans un domaine en ignorant l'autre, mais il faut que nous puissions le faire.

On a un handicap dans tout cela, c'est que nous devons voter la Redevance sur décembre, puisque telle est la règle, pour application sur l'année suivante et nous avons un délai plus long en matière fiscale. Mais je voulais faire part de cette réflexion faite au Bureau et de l'orientation relative à ce débat qui avait été arrêtée.

M. LE PRESIDENT.- Eric.

M. ALAUZET.- Juste une information pour nos collègues, pour vous indiquer que le SYBERT mène la même étude stratégique que celle, à son échelle, que celle qu'a menée la CAGB au niveau du financier et que vous serez tous invités et les communautés de communes autour de l'Agglomération également, à venir profiter de la restitution qui sera faite le 14, le mardi 14 décembre à 17h, voilà, je vous le dis pour vos agendas. Je pense que c'est intéressant que vous sachiez, là aussi, où l'on va, financièrement, il y a des questions lourdes qui se posent, qui auront des répercussions sur l'Agglomération, vous pouvez venir assister à cette présentation et mesurer tous les enjeux financiers qui se posent pour le SYBERT et la CAGB concernant les Déchets. Ce sera dans cette salle, à priori.

M. LE PRESIDENT.- Christophe.

M. LIME.- Oui, cela a été dit d'une façon un petit peu arrangée, on vote quand même une augmentation de 4,7 % aujourd'hui, là, ce soir.

M. LIME.- 4,7 si vous regardez bien. Donc, moi je fais le parallèle et les réticences que l'on avait émises lors de la mise en place de la Redevance Incitative en disant : « Est-ce qu'on a bien mesuré l'ensemble des impacts financiers ». Et je rappelle qu'en même temps qu'on nous avait présenté le vote de la Redevance Incitative, on nous avait mis un PPIF où il y avait des augmentations, il me semble bien, de 1,5 %. Ce dont j'ai un peu peur et j'attire l'attention, je ne suis pas sûr que l'on n'ait pas mis en place une machine un peu infernale dont on ne connaît pas l'issue et avec toutes les conséquences qu'il va y avoir dans les mois et les années à venir. J'ai quand même un certain nombre de grandes inquiétudes parce que je ne suis pas sûr que l'on ait bien mesuré l'ensemble des impacts.

Et cela c'est la difficulté lorsque l'on est les premiers. Et c'est vrai qu'avec une échelle aussi importante, une ville aussi importante, la mise en place de la Redevance Incitative, la difficulté, c'est qu'on n'a pas de recul par rapport à d'autres collectivités. L'avantage, c'est qu'on a un certain nombre de subventions. C'est-à-dire que les augmentations qui sont là aujourd'hui sont avec des subventions relativement importantes, particulièrement de l'ADEME. J'ose espérer qu'on donnera bien toutes les informations aux collectivités qui vont nous suivre, ce n'est pas obligatoirement sûr, qu'en général ceux qui nous suivent...

M. LE PRESIDENT.- Ah oui.

M. LIME.- Vont avoir les mêmes subventions...

M. LE PRESIDENT.- C'est même sûr qu'ils ne les auront pas.

M. LIME.- Voilà, donc je ne suis pas sûr qu'on soit aujourd'hui à la fin des différentes interrogations que l'on puisse avoir.

M. TAILLARD.- Bon, le souci d'être concis ne m'a pas permis d'aborder deux choses. La question que tout le monde se pose, ces augmentations, que seraient-elles si on n'avait pas fait le passage à la Redevance Incitative sans se préoccuper des déchets qu'il faut traiter derrière. Donc, en termes purement budgétaires, le passage à la Redevance Incitative en 2010, donc l'année dans laquelle nous nous trouvons, a conduit à un surcoût de 0,4 € par habitant et par an.

Le surcoût 2011, tel qu'il est dans ces Orientations Budgétaires, il est de 1,2 € sur les 4,6 que l'on a évoqués, 1,2. Et sur 2012 on va commencer de rentrer dans un régime plus calme, parce que l'investissement va s'adoucir, il n'existera plus. Sur 2012, c'est 1,1 €. Donc il faut comparer l'augmentation qui résulte de différents phénomènes dont l'augmentation des coûts du traitement en particulier. 2011, dans les 4,6 €, il n'y a que 1,2 € qui sont là au titre du passage à la Redevance Incitative. Donc c'est une part mineure de cet accroissement qui, lui, prend en compte tout un tas de phénomènes qui, pour certains, nous échappent, le coût d'un contrat de collecte, soyons clair, il nous échappe.

M. BAULIEU.- J'ajouterais simplement à cela, si tu permets Jean-Pierre, que, depuis, donc le travail sous Orientations, le travail s'est poursuivi, donc de la part à la fois au SYBERT comme vient de le rappeler Eric ALAUZET et également au niveau de la Direction « Déchets » du Grand Besançon et la prospective qu'on peut dégager. Mais évidemment avec aussi une part d'incertitudes et bien évidemment, mais la prospective qu'on peut dégager aujourd'hui est plutôt favorable, voire même très favorable sur les années ultérieures, sur la base de ce que nous connaissons aujourd'hui. Mais je crois qu'il faut aussi le souligner, je parle sous ton contrôle, Jean-Pierre, mais également donc, Eric, puisque c'est la conjonction des deux éléments. Il y a d'autres prises de parole ? Oui, allez-y.

M. LE PRESIDENT.- Madame GELIN.

Mme GELIN.- Oui, moi je voulais intervenir sur les redevances actuelles. La redevance pour une famille de 4 personnes passerait de 235 € à 249 €, donc un relèvement assez important, environ 6 %, 5,9 exactement. Donc là, les conséquences pour les familles sont déjà lourdes. Et d'autre part, si l'on considère que les levées au poids et à la fréquence toucheront vraisemblablement les familles avec des tout petits enfants, l'augmentation sera nettement supérieure à ces 6 %.

Je remarque également que pour les bacs il y a eu une augmentation en moyenne de 25 € cette année et qui sera à peu près à 45 € pour l'année prochaine. Voilà, donc là, c'est quand même également des relèvements supérieurs aux taux que vous annoncez, donc cela relève aussi à peu près des 6 %. Donc vous ne les avez jamais cités ces taux. Pouvez-vous les expliquer ? Et comment pourriez-vous dire, comment les choses vont être égales entre un foyer avec 4, enfin 4 grandes personnes et puis un foyer avec 2 petits enfants en bas âge avec des couches, ou les personnes âgées qui, elles aussi, utilisent des couches ?

M. LE PRESIDENT.- Jean-Pierre.

M. TAILLARD.- Je n'ai malheureusement pas le chiffre exact en mémoire, mais René FLEURY pourrait nous le rappeler. Je crois que Madame GELIN est résidente sur la Commune de Besançon, donc vos déchets sont facturés au volume du bac et l'évolution des tarifs des volumes entre 2009 et 2010, à ma connaissance, était inférieure à 2 % ou 2,2 %. Donc pour ce qui est de l'évolution entre 2009 et 2010, elle ne peut dépasser cette valeur de 2,1 ou 2,2 %. Donc le chiffre que vous évoquez ne correspond pas aux données qui sont les nôtres.

Mme GELIN.- Les chiffres que j'évoque, en tout cas pour le bac de 500 L., c'est ce que j'ai comme facture pour une copropriété, voilà. Donc ce sont des chiffres que j'ai reçus récemment avec ma dernière facture.

M. TAILLARD.- Mais on peut évoquer avec vous la facture qui est envoyée à un particulier sur un bac de 500 L., mais je ne sais pas comment cela se traduit dans vos frais de copropriété, je suis dans l'impossibilité de vous répondre à vif sur cette rubrique.

Mme GELIN.- En deux ans, cela fait presque 10 %.

M. TAILLARD.- Donc prévoyez une consultation pour la copropriété en question.

M. BAULIEU.- Il y a d'autres demandes de prise de parole.

M. SANSEIGNE.- Oui, Laurent SANSEIGNE, Commune de Grandfontaine. J'aurais bien aimé avoir une comparaison avec les coûts au niveau national des déchets, pour qu'on puisse situer la CAGB par rapport aux autres communautés de communes, merci.

M. TAILLARD.- Alors ces éléments là vous seront donnés lors du prochain Conseil d'Agglomération où nous allons traiter cette fois-ci des tarifs pour l'année 2011. Et à ce titre on vous donnera la moyenne, mais sachez que sur l'Agglomération, la valeur moyenne par habitant est d'environ 72 ou 73 € actuellement. Et cette valeur est en dessous de la moyenne nationale. Mais on donnera ces chiffres dans la prochaine assemblée, lorsque l'on passera au vote des tarifs. Tous ces chiffres sont dans le rapport qui vous a été communiqué il y a un certain temps, le rapport à couverture bleue que brandit René FLEURY, rapport donc complet sur la qualité du service.

M. ALAUZET.- Oui, ce qu'il faut bien comprendre, c'est que la proposition qui vous est faite cette année c'est la proposition qui répond à la stratégie globale que mène la CAGB et le SYBERT pour les 20 ans à venir. C'est ce qui permet de mettre en œuvre non seulement avec la Redevance Incitative, mais aussi toutes les opérations qui vont permettre de réussir la prévention, la valorisation matière des déchets, pour éviter surtout de construire de nouvelles installations de traitement dont on sait qu'elles sont extrêmement coûteuses. Et en plus dans une période où la quantité de déchets diminue, qui sont, au niveau économique, qui ne sont pas optimales. Donc c'est ce qui va nous permettre, alors, évidemment on compare ces 5 €, 5 % à une situation idéale qu'on a tous dans la tête, on se dirait : « Si c'était zéro, ce serait bien ». Il faut aussi la comparer à une situation où l'on irait au fil de l'eau finalement, on serait beaucoup moins pro actifs et si on allait au fil de l'eau, eh bien nous irions, inévitablement, vers la construction d'une nouvelle installation de traitement qui, là, pour le coût pèserait énormément. Si nous avons renouvelé le four d'incinération tel que cela avait été imaginé à l'époque où la quantité de déchets augmentait encore, eh bien, on l'aurait livrée cette année, sans doute cette usine, l'année dernière, cette année et aurait 6 à 7 € d'augmentation, rien que pour l'usine, sans parler du travail complémentaire à mener sur le tri, la prévention, etc. Donc il faut comparer avec ce qui est comparable, pour vraiment se faire une opinion.

M. LE PRESIDENT.- Qui est-ce qui a demandé la parole ? Personne. De toute façon là c'était un débat, donc il n'y a pas de vote, donc on passe au rapport suivant.

Rapport n° I.1.4 - Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon pour leurs achats respectifs relatifs aux activités communes de Parc Auto et Logistique - Autorisation de signature

M. BAULIEU.- Le rapport suivant I.1.4, donc constitution d'un groupement. Je vais essayer de passer sur les rapports qui suivent très rapidement, sauf objection de votre part. Groupement de commande entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon pour leurs achats respectifs relatifs aux activités communes de Parc Auto et Logistique : donc, vous avez tous les éléments dans ce domaine, où il s'agit de renouveler la Convention qui arrive à son terme le 25 février 2011, le coordonnateur étant la Ville de Besançon. S'il n'y a pas d'objection, Président ?

M. LE PRESIDENT.- Bon, il n'y a pas de remarque ?

Rapport n°1.1.5 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Besançon et la CAGB en vue de lancer le marché de levées de plans pour l'année 2011

M. BAULIEU.- Le rapport suivant 1.1.5 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Besançon et la CAGB en vue de lancer le marché de levées de plans pour l'année 2011 : donc il s'agit là également de renouveler un dispositif avec une fourchette d'opérations maximales entre 50 000 et 200 000 €. Et donc il s'agit là aussi, encore une fois, de reconduction et c'est la Communauté d'Agglomération qui est le coordinateur.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarque ?

Rapport n°1.1.6 - Demandes de garantie d'emprunts - Compétence Habitat (septembre 2010)

M. BAULIEU.- Rapport 1.1.6 - Demandes de garantie d'emprunts - Compétence Habitat : deux demandes donc pour garantir 845 317 € donc de Néolia sur Franois et sur Besançon, construction d'une part, réhabilitation d'autre part. Vérification des ratios prudentiels étant faite.

M. LE PRESIDENT.- Adopté, rapport suivant.

Ressources Humaines

Rapport n°1.2.1 - Ajustement technique de la liste des emplois permanents suite à une procédure de recrutement

M. BAULIEU.- Le rapport suivant, donc nous changeons de registre, il s'agit donc de Ressources Humaines. 1.2.1 - Ajustement technique de la liste des emplois permanents suite à une procédure de recrutement. Cela touche donc le poste de Responsable du service « Habitat, Politique de la Ville » qui était devenu vacant. La personne qui a été qualifié par le jury n'est pas titulaire, n'est pas lauréat, n'est ni titulaire de la fonction publique, ni lauréat d'un concours, mais a une expérience professionnelle dans le Département et donc il est proposé d'autoriser le Président à le recruter en tant que contractuel dans les conditions précisées par le rapport.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarque ? C'est adopté, rapport suivant.

Rapport n°1.2.2- Contrat d'assurance des risques statutaires

M. BAULIEU.- Le rapport suivant touche au contrat d'assurance des risques statutaires. Donc le dispositif que nous connaissons également dans nos communes, avec renouvellement d'un contrat, mise en concurrence gérée par le Centre de Gestion...

M. LE PRESIDENT.- Chut ! Est-ce que vous pourriez un peu... ne pas avoir de conversations parallèles ?

M. BAULIEU.- Il aboutit au choix de l'offre proposée par DEXIA SOFCAP / CNP Assurances. Et vous avez donc les possibilités de taux, mais ce que nous retenons, pour le Grand Besançon, sur les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL l'accident de service et maladie imputable au service et pour les agents non affiliés à la CNRACL donc accident de service et maladie imputable au service, maladie grave, maternité/adoption/paternité, maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours par arrêt. Donc voilà ce qui est retenu, c'est ce qui est en vigueur aujourd'hui depuis 2008 au Grand Besançon.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de remarque ? C'est adopté. Rapport suivant.

Rapport n°1.2.3 - Contrat collectif prévoyance

M. BAULIEU.- Le rapport suivant concerne un contrat collectif de prévoyance auquel adhèrent ou n'adhèrent pas volontairement les salariés dans une démarche que nous avons conduite ensemble Ville de Besançon, CCAS et Grand Besançon qui, antérieurement, jusqu'à une date très récente, bénéficiaient des services de la MNT et par la démarche que nous avons décidé ici, de la même manière que les autres collectivités ou établissements, de procéder à une mise en concurrence avec le concours d'un cabinet extérieur, le cabinet PROTECTAS. Donc la conclusion, c'est donc de retenir, à prix prévoyance, donc DEXIA INGENIERIE SOCIALE qui arrive en tête et la Commission d'Appel d'Offres du 5 novembre 2010 s'est prononcé pour retenir un prix prévoyance avec un contrat collectif, garantie maintien de salaire calculée sur 90 % du traitement net et une cotisation fixée au taux de 0,35 %.

M. BAULIEU.- Vous pourrez voir, donc c'est une baisse considérable par rapport au dispositif antérieur. Le souci que nous avons, CCAS, Ville et Grand Besançon, c'est de rendre cette couverture la plus accessible possible tout particulièrement pour les catégories C. Je parle sous contrôle, bien évidemment du Maire de Besançon, mais également de la 1^{ère} adjointe qui suit le CCAS et nous étions animés de cette volonté, c'est désormais beaucoup plus possible.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

Est-ce que je peux vous demander à nouveau de ne pas avoir trop de conversations, parce qu'un certain nombre d'entre vous se plaignent que c'est inaudible dans la salle. Alors, si vous voulez bien être un peu vigilant par rapport à ce point-là. C'est terminé.

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1 - Stratégie de développement économique du Grand Besançon - « Grand Besançon 2015 : entrepreneurial, technologique et tertiaire »

M. LE PRESIDENT.- La stratégie de développement économique, je prie Jean-Pierre MARTIN de bien vouloir m'excuser, mais je pense que...

M. MARTIN.- Pas de problème.

M. LE PRESIDENT.- Mais je pense que c'est un rapport tellement important, pour lequel on a tellement travaillé, je pense qu'il faut le remettre en début du prochain Conseil, mais en début pour qu'on ait le temps d'en parler, parce que je pense que ce soir cela allait être un débat qui allait être incomplet. Donc je m'en excuse auprès de toi et auprès de Dominique BUCCELLATO et des Services, mais je pense que c'est quand même une stratégie à long terme et qu'on ne peut pas voir ça comme ça, très rapidement, au milieu d'autres dossiers. Bon « Réseau Entreprendre », si tu veux bien résumer.

Rapport n°3.2 - Réseau Entreprendre en Franche-Comté -
Soutien financier du Grand Besançon à l'opération « Les Entrepreneuriales »

M. MARTIN.- « Les Entrepreneuriales » sont en place depuis 2004 en Pays de Loire, Bretagne et Haute-Normandie, où 1 800 étudiants y ont adhéré. Donc le Réseau Entreprendre Franche-Comté souhaite créer les « Entrepreneuriales » franc-comtoises en cette fin d'année 2010 et se fixe comme objectif d'accompagner 15 équipes de 2 à 15 étudiants.

Seul challenge ouvert à tous les étudiants, élèves de l'enseignement supérieur ayant minimum bac + 2, il a pour but de faire émerger de futurs entrepreneurs porteurs de projets susceptibles de renforcer la dynamique économique de notre territoire.

Chaque équipe suit un programme innovant d'entraînement terrain pendant 5 mois, avec un accompagnement mensuel de chefs d'entreprise et de coachs et après 200 heures de travail terrain, les étudiants remettent leur plan d'affaires par écrit et concourent en région pour 6 catégories de prix.

L'évaluation écrite est suivie d'une épreuve orale où chaque équipe soutient son projet devant un jury composé de 3 personnes : un entrepreneur, un expert et un enseignant.

Donc cette initiative rentre tout à fait dans le cadre de notre stratégie de développement économique 2010-2015 et c'est la raison pour laquelle nous vous proposons de soutenir les « Entrepreneuriales » franc-comtoises, à hauteur de 5 000 € pour cette saison 2010-2011, sachant que le budget global est estimé à 47 000 €.

M. LE PRESIDENT.- Remarque ? Madame JEANNIN.

Mme JEANNIN.- Oui, je voulais vous faire part, enfin, je félicite cette initiative, enfin, 200 heures, il me semble que cela fait un peu léger pour apprendre à faire fonctionner une entreprise. Mais en tous les cas cela part vraiment de, c'est très intéressant et à renouveler.

M. LE PRESIDENT.- Oui, écoutez, c'est ce qu'on nous a demandé, moi je ne suis pas à même de...

M. MARTIN.- C'est ce qui se pratique ailleurs et bon, c'est couronné de succès, maintenant, on prend note de votre remarque.

M. LE PRESIDENT.- Cela fait 5 semaines. Bien, il n'y a pas de remarque ? Adopté, rapport suivant : Coopilote.

Rapport n°3.3 - Coopilote - Renouvellement du soutien financier

M. MARTIN.- Alors, Coopilote, la Coopérative d'Activité et d'Emploi « Coopilote » est implantée à Besançon depuis 2007. Sa mission est de permettre à un entrepreneur de développer son activité en phase initiale sans créer sa propre structure. L'entrepreneur salarié, en CDI, est juridiquement hébergé par Coopilote, il est payé au prorata de son chiffre d'affaires, déduction faite des charges sociales et des frais de structure estimés à 10 % de son CA.

Pendant 24 mois l'entrepreneur salarié bénéficie d'un accompagnement individualisé et collectif, axé sur le marketing, la commercialisation, la gestion, etc. En 2009, Coopilote a accompagné 54 entrepreneurs salariés dont 22 domiciliés dans le Grand Besançon, soit 41 %. Le partenariat Coopilote / Grand Besançon a été mis en place en 2007 dans le cadre d'une convention triennale 2007-2009. L'aide accordée à la structure Coopilote était de 20 000 € par an, soit 800 € par porteur de projet, avec un maximum de 25. Et nous vous proposons ce soir de reconduire la convention pour la période 2010-2012 sur la même base que la précédente, 800 € par projet, avec un maximum de 25 projets pour 20 000 € maximum également.

M. LE PRESIDENT.- Remarque ? Adopté. Alors, ensuite, ne prennent pas part au vote, FELT, MARTIN et TARBOURIECH. Rapport suivant.

Rapport n° 3.4 - Rapport du Président sur le choix du futur délégataire et du contrat de délégation de service public pour la gestion des pépinières d'entreprises de Palente et de Témis Innovation et de l'hôtel d'entreprises de Témis Innovation

M. MARTIN.- Délégation de service public, donc dans le cadre de notre stratégie de développement économique.

M. LE PRESIDENT.- C'est là que Marcel, Jean-Pierre et TARBOURIECH ne prennent pas part au vote.

M. MARTIN.- Voilà, nous confirmons notre ambition d'être un territoire entrepreneurial. Pour ce faire, nous avons choisi de soutenir et développer des actions fortes en matière de créations et d'installations d'entreprises. L'offre de locaux en pépinière s'inscrit parfaitement dans cette stratégie, car elle produit pour le territoire du Grand Besançon une dynamique d'implantation de nouvelles entreprises qui contribue à conforter et diversifier notre tissu économique.

Le présent rapport a pour objet de :

- rendre compte du déroulement de la procédure de consultation,
- présenter les motifs du choix du candidat,
- et exposer l'économie générale du contrat de délégation de service public.

Partant du principe que vous avez pris le temps de consulter l'imposant rapport de 358 pages, je m'y limiterai ce soir, si vous êtes d'accord, à vous présenter les points essentiels avec un premier rappel. Le 21 décembre 2009 nous avons délibéré sur le principe de la Délégation de Service Public et sur le regroupement des deux équipements Témis et Palente au sein d'un même contrat d'exploitation. Deuxième rappel, pour vous dire que les deux délégations de service public actuelles s'achèvent au 31 décembre 2010 et que la nouvelle DSP désormais unique prendra effet au 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 6 ans. Deux candidatures ont été enregistrées, Boutique de Gestion de Franche-Comté et Interfaces.

Mais une seule offre a été reçue et analysée par le cabinet CALIA, l'offre de Boutique de Gestion de Franche-Comté. La Commission de Délégation de Service Public a émis un avis favorable à cette offre, qui après négociations s'est avérée satisfaisante et donc conforme aux intérêts et objectifs poursuivis par notre Communauté d'Agglomération.

Le coût net pour la CAGB, chaque année, reste stable, à hauteur de 139 000 € de redevance à Boutique de Gestion de Franche-Comté, contre 135 000 € lors de la précédente DSP et ceci hors mécanisme de réductions éventuelles liées à des recettes locatives supérieures aux objectifs du Compte d'Exploitation prévisionnel présenté par Boutique de Gestion. Ce renouvellement de DSP tel que présenté ce soir répond à l'impératif de maîtriser les dépenses d'exploitation de la collectivité, tout en préservant sur le long terme la qualité du service public des pépinières d'entreprises et en consolidant ses fondements juridiques.

Donc ce soir nous devons nous prononcer sur le choix de la Boutique de Gestion de Franche-Comté comme Déléataire de Service Public et nous prononcer sur le projet de contrat de Délégation de Service Public à intervenir entre la CAGB et Boutique de Gestion pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2011.

M. LE PRESIDENT.- Bien, est-ce qu'il y a des oppositions ? Madame GELIN.

Mme GELIN.- Alors moi ce que je voulais dire, c'est que ce gros pavé de 300 et quelques pages était illisible, les feuilles étaient écrites très petites, beaucoup de scans, difficulté à lire avec une synthèse particulière. Donc ce que je demande, c'est au niveau de la lisibilité, c'est que ces documents soient accessibles. Je pense que tout le monde n'a pas pu lire également ce gros pavé. C'est donc, voilà. Ma demande est une demande d'accessibilité pour ce soir aux informations.

M. LE PRESIDENT.- Je pense qu'il y a peut-être une possibilité sur, il n'y a pas une possibilité sur Internet pour multiplier, grossir la... parce que il faut savoir que si on multiplie les pages par deux, cela veut dire qu'on tire, alors moi je suis d'accord avec la demande d'accessibilité, ça, on ne peut pas être contre, on ne peut pas être opposé à cela, simplement qu'il y a, on passe à 700 pages, quoi.

M. LE PRESIDENT.- 700 pages par 139...

Mme GELIN.- Alors pour vous dire, lorsque j'ai un problème de tabulation, cela me lit la ligne entière, c'est-à-dire que je lis les deux colonnes à la fois.

M. LE PRESIDENT.- Il faudra qu'on revoie avec les Services comment on peut effectivement faire en sorte qu'on puisse le lire intégralement. Je ne veux pas dire mais je pense que vous êtes la seule à l'avoir lu intégralement ici, mais c'est bien. Non, non, mais c'est bien, je ne discute pas ça, mais on ne peut pas multiplier ce document là par 2, comme ça et en tirer 15 0 exemplaires. Parce que c'est plus de 150, plus de 130, c'est en moyenne 200 exemplaires, donc cela fait une pile de papier.

Mme GELIN.- Au moins un effort sur la présentation Internet.

M. LE PRESIDENT.- Bien, à part ça, il n'y a pas d'autre opposition ? D'accord, le rapport suivant.

Rapport n° 3.5 - Pôle Véhicule du Futur -
Action collective dédiée à l'Ecole des Bonnes Pratiques Industrielles

M. LE PRESIDENT.- Pôle Véhicule du Futur, est retiré dans l'attente de la décision de la PMA.

M. MARTIN.- De la PMA, voilà.

M. LE PRESIDENT.- PMA c'est ?

M. MARTIN.- Pays de Montbéliard.

M. LE PRESIDENT.- Pays de Montbéliard, voilà je cherchais.

M. MARTIN.- Pays de Montbéliard Agglomération. Donc ils n'ont pas pris de décision, donc nous, le projet nous paraît intéressant mais PMA est directement concerné par Pôle Véhicule du Futur et ils prennent la décision demain soir.

M. LE PRESIDENT.- C'est-à-dire qu'on ne voudrait pas financer si eux ils ne financent pas.

M. MARTIN.- Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Cela paraît un peu logique.

M. MARTIN.- C'est dit comme ça.

M. LE PRESIDENT.- Voilà. Alors - Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence. Ne prend pas part au vote, Nicolas BODIN. Vas-y, Jean-Pierre.

Rapport n°3.6 - Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence -
Avenant n°2 à la convention Quartz-Tech

M. MARTIN.- Ce projet a fait l'objet le 22 juin 2007 d'un financement de la CAGB de 100 000 € au profit de l'Université de Franche-Comté en vue de l'acquisition d'une ligne pilote de fabrication des composants et microsystèmes quartz. Le délai de réalisation de ce projet a été prolongé à fin octobre par délibération du 27 mai 2009. Compte tenu des retards occasionnés par la mise en œuvre de cette ligne pilote, ce rapport propose une nouvelle prolongation de la convention UFC-CAGB pour une durée d'un an (fin octobre 2011) à la demande de l'Université de Franche-Comté.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarque ? Adopté. Un avenant à la Concession d'Aménagement.

Rapport n°3.7 - ZAC des Marnières - Avenant n°5 au Traité de Concession d'Aménagement

M. MARTIN.- Le présent rapport a pour objet de valider un projet d'avenant n°5 au Traité de Concession. Cet avenant permettra de mettre en conformité le Traité au protocole tripartite validé en Conseil Communautaire lors de la dernière séance et signé le 25 octobre. Donc je ne pense pas qu'il soit utile que je reprenne les différents points. Je vous demande donc de bien vouloir valider cet avenant.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? C'est adopté. Rapport suivant, Nicolas GUILLEMET, « Centres de village ». Ne prennent pas part au vote, LAURENT et GRUBER. C'est, il n'est pas là Nicolas ? Qui présente ? C'est toi ?

M. LOPEZ.- Oui.

M. LE PRESIDENT.- Vas-y.

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

Rapport n°4.1 - Fonds « Centres de village » - Rénovation du lavoir de la Dosoux de Torpes

M. LOPEZ.- Je vous remercie. Je pense que le micro marche aujourd'hui, donc je vais essayer d'être rapide.

M. LE PRESIDENT.- Il marche.

M. LOPEZ.- Très bien, merci. Donc il s'agit de l'attribution d'une subvention de 7 753 € à la commune de Torpes pour la réhabilitation de la fontaine et du lavoir du Dosoux qui est un travail remarquable. Donc au-delà des chiffres qui sont inscrits là-dessus, il faut rajouter qu'il y a eu 800 heures de travaux de bénévoles, des habitants de Torpes. Donc sur proposition du Bureau, nous devons nous prononcer sur l'éligibilité du projet de rénovation du lavoir de la Dosoux à Torpes et se prononcer sur l'attribution d'une subvention à la commune de Torpes, à hauteur de 33 % du restant à charge, soit 7 753 € dans le cadre du fonds « Centres de village ».

M. LE PRESIDENT.- Je ne pense pas que cela suscite d'oppositions ? C'est adopté. Rapport suivant. Jean-Yves, si tu peux résumer.

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

Rapport n°5.1 - Fonds d'aide aux écoles de musique 2010 - 2^{ème} session

M. PRALON.- Le rapport suivant concerne le fonds d'aide aux écoles de musique, c'est la 2^{ème} session pour l'attribution des subventions à 9 écoles de musique qui en avaient fait la demande sur les 12 dossiers qui étaient proposés. Donc dans ce 2^{ème} train, 9 écoles étaient éligibles, 3 autres ont été déclarées inéligibles, ne remplissant pas les critères qu'on s'était fixés ensemble. Et le montant des subventions attribuées s'élève à 14 613 €.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarque ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

Rapport n°5.2 - Programme d'animation 2010/2011
du réseau des écoles de musique du Grand Besançon

M. PRALON.- Le rapport 5.2 concerne le programme d'animation 2010/2011 du réseau des écoles de musique du Grand Besançon. On vous rappelle que le Grand Besançon a poursuivi son action d'appui et d'animation de ce réseau à travers 3 volets :

- la valorisation d'instruments peu pratiqués sur le territoire ou en perte d'élèves,
- le rassemblement d'ensembles destinés à favoriser le partage entre enseignants et musiciens, donc de façon à tisser des liens avec d'autres acteurs culturels,
- et les actions de communication et de formation.

Pour l'année 2009/2010 le programme portait essentiellement sur des cordes et avec des manifestations qui se sont déroulées, pour ceux qui les ont suivies, à Nancray et à Gennes.

Plus particulièrement pour 2010/2011 les actions suivantes donc sont proposées et que l'on vous demandera de valider, c'est de :

- poursuivre les actions autour des cordes : les ensembles à cordes, valorisation de « cordes graves » et divers impromptus sur les « cordes graves » également,
- revenir sur le travail des cuivres dans la continuité de la journée tuba de décembre 2008,
- et réunir les instrumentalistes à vent, de manière, il vous est expliqué, studieuse et festive, cela veut dire beaucoup de choses.

Donc parallèlement on poursuivra par contre la politique que l'on mène au niveau de l'Agglomération sur les secteurs, de soutien aux écoles de musique, avec une structuration qui est en cours actuellement sur le Plateau de Saône et puis également sur le secteur Est de l'Agglomération sur lequel on commence à travailler. Et ce budget prévisionnel pour conduire cette politique est évalué à 24 474 € financés à la fois sur des reliquats de crédits 2010 qui étaient disponibles et des crédits prévisionnels 2011.

M. LE PRESIDENT.- Bien, il n'y a pas de remarques ? Le Monument de la Libération, Jean-Yves.

Rapport n°5.3 - Fonds équipements - Attribution d'une subvention pour la restauration
du Monument de la Libération au Fort des Buis

M. PRALON.- Le Monument de la Libération, donc c'est à l'instar des autres collectivités qui ont participé au financement de la restauration du Monument de la Libération, à savoir la Région de Franche-Comté, le Conseil Général, la Ville de Besançon. Il est proposé ce soir, dans le cadre du fonds de secteur de verser une subvention de 10 000 € à l'Association des Amis du Monument de la Libération pour procéder à des travaux de réfection et également à des travaux concernant l'intégration, pardon, pas l'intégration, mais l'accessibilité du site et dans le cadre des travaux qui sont donc proposés en plus de ceux qui ont déjà été conduits et qui touchaient notamment au bâti.

M. LE PRESIDENT.- Alors cela a une particularité d'être sur 3 communes : Besançon, Morre et Fontain.

M. PRALON.- Voilà c'est ça.

M. LE PRESIDENT.- Bien, est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, Cyril.

M. DEVESA.- Oui, merci Monsieur le Président. Nous souhaitons revenir sur cette demande de subvention pour la restauration du Monument de la Libération et sur son origine. Pendant la seconde guerre mondiale, Monseigneur DUBOURG prit l'engagement d'ériger un monument à la Vierge si Besançon n'était pas détruite. Besançon sauvée, Notre-Dame de la Libération est inaugurée grâce à une souscription en 1949. Il s'agit donc bien d'une construction bâtie par la seule volonté d'une autorité religieuse. Quarante trois ans après l'entrée en vigueur de la Loi de 1905, il devrait donc être entretenu par elle. Le fait de passer par une association ne change rien à la destination des fonds, si ce n'est le cadre légal, vous allez me dire, ce n'est déjà pas rien. Il nous semble toutefois que cette manière de prendre une certaine liberté avec la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat est de plus en plus répandue. Aidée par la loi du 25 décembre 1942 promulguée par le Maréchal PETAIN, eh oui, qui permet aux donateurs de défalquer 66 % du don de leurs impôts. Le traitement égalitaire des options religieuses est clairement remis en cause. Surtout nous souhaitons dénoncer ici un fonctionnement qui est de plus en plus monnaie courante, qui permet le fonctionnement d'établissements privés et qui est un, régulièrement des provocations du Président de notre République à plusieurs reprises. Il nous semble donc que notre collectivité ne doit pas abonder davantage sur ce que donne déjà l'Etat en prélevant un budget Culture, Tourisme et Sports de la CAGB déjà anorexique. D'autant que les travaux ont débuté sans que la somme soit rassemblée, on ne sait pas si, ne souhaitant pas abandonner les travaux entamés, nous ne serons pas obligés d'abonder davantage encore. Enfin, la Ville de Besançon aménagera le parvis dominant la Vallée du Doubs qui lui appartient dorénavant, après échange avec le diocèse et répond donc clairement à la question touristique, sans s'accommoder avec la laïcité, merci.

M. PRALON.- Je peux répondre là-dessus Monsieur Le Président ?

M. LE PRESIDENT.- Oui, tu peux.

M. PRALON.- Sur la possibilité de verser une subvention pour la restauration du Monument de la Libération, il faut savoir que les collectivités, on a fait étudier cette question, bien sûr, par les Services Juridiques, et les collectivités peuvent verser des subventions pour la réparation des lieux de culte. En effet, si la Loi de 1905 interdit de subventionner le fonctionnement des associations culturelles, l'article 19 de cette loi autorise néanmoins les collectivités à attribuer des subventions à des associations pour la réparation d'édifices du culte. En plus, la CAGB est fondée à subventionner des travaux dans le cadre de sa compétence « Tourisme » car la CAGB est donc, est un EPCI et son intervention doit répondre au principe de spécialité et d'exclusivité. Dans ce cadre, la CAGB peut tout à fait verser une subvention pour réparer ce Monument de la Libération en appuyant sur sa compétence « Tourisme » dès lors que ce monument n'est pas exclusivement un lieu de culte, mais qu'il est également un élément du patrimoine local très fréquenté par les touristes et les promeneurs.

M. LE PRESIDENT.- Alors moi je voudrais quand même préciser les choses. On ne finance pas la réfection du lieu de culte. On ne finance pas ça, même si on pouvait le faire, ce n'est pas ça que l'on fait. Ce monument c'est un monument du souvenir sur lequel sont gravés, je crois, les 5 000 noms de toutes celles et tous ceux des Franc-comtois qui sont morts pendant la guerre. Alors qu'il ait été élevé à la demande de Monseigneur DUBOURG, c'est juste, c'est totalement juste. Mais nous n'allons pas financer la remise en état de la crypte, ce n'est pas ça. Simplement sur le tourisme, c'est juste, parce que ce lieu-là, c'est un des plus beaux lieux où l'on a une vue sur la Ville de Besançon. A cet égard je suis en train de négocier, ce n'est pas facile, avec le propriétaire du terrain devant pour couper les arbres, pour dégager cette vue-là, je m'excuse, je vais encore me faire « engueuler » parce que je coupe un arbre, il doit y avoir deux frênes, un truc comme ça, mais bon, ça bouche totalement la vue sur la Ville d'une part.

D'autre part c'est un lieu touristique qui, effectivement, et tu l'as dit, Cyril, la Ville va remettre en ordre le parking. En plus c'est situé sur la voie Francigena, donc c'est surtout l'étanchéité qu'il y a au-dessus du monument, mais on ne va pas rentrer, on ne va pas refaire l'hôtel, racheter des ciboires, ce n'est pas ça. C'est un monument qui est, je crois, cher au cœur de l'ensemble des habitants de cette ville.

Moi j'ai étudié ça aussi, à Besançon, avec l'adjoint au Patrimoine, à savoir Christophe LIME, bien connu pour ses convictions religieuses, étudié ça attentivement, très attentivement. Moi je suis, vous le savez, un laïc convaincu, hyper convaincu, mais je crois que là... quand tu dis « nous » Cyril, c'est au nom du Groupe Vert, tu veux dire ? C'est en ton nom ou c'est au nom du Groupe Vert, quand tu dis : « nous » ?

M. DEVESA.- Non, c'est au nom du Groupe Vert, simplement je voudrais préciser que les bâtiments avant 1905 sont effectivement légués, patrimoine légué à l'Etat, donc on a toute raison à intervenir...

M. LE PRESIDENT.- Je le sais ça, oui.

M. DEVESA.- Là cela ne nous appartient pas. Cela appartient au Diocèse.

M. LE PRESIDENT.- Mais c'est pour cela que l'on ne rénove pas l'intérieur. Je crois que le budget...

M. DEVESA.- C'est lié.

M. LE PRESIDENT.- Quand même, non, il faut ramener les choses à une juste...

M. DEVESA.- C'est lié, simplement je voudrais quand même préciser que les plaques qui sont à l'intérieur sont les plaques des morts du Diocèse et pas de Franche-Comté.

M. LE PRESIDENT.- On ne rénove pas...

M. PRALON.- Non, mais je voudrais dire...

M. LE PRESIDENT.- Attendez, le budget, le budget, il est de l'ordre je crois de 600 000 € ou 700 000 €, 730 000 €. Donc nous c'est 10 000 €, bon, voilà. Ecoutez, chacun fait, c'est le cas de le dire « en son âme et conscience ». Moi je pense que c'est quand même un monument qui est cher au cœur des Bisontines et des Bisontins et le laïc convaincu que je suis vous demande de voter ce rapport, voilà.

M. ROSSELOT.- Moi je pense, Monsieur Le Président, que vous avez tout à fait raison, là on vous soutient à 100 %. (*Brouhaha dans l'Assemblée*) Mais non...

M. LE PRESIDENT.- Là, je sens l'intervention divine quand même.

M. ROSSELOT.- Le patrimoine est ce qui reste de visible d'un monde devenu invisible. Effectivement, il y a eu d'énormes souffrances, il y a eu, la mémoire c'est ce qui fait le présent. Et là je crois que le Président explique bien, il faut aller visiter, c'est un lieu, effectivement, c'est un des plus beaux belvédères. C'est un lieu très apaisant où on ferait bien de se rendre pour faire un peu de thérapie de temps en temps. (*Rires*)

M. LE PRESIDENT.- Tu n'as qu'à prendre un abonnement là-bas !

M. ROSSELOT.- Il y a des éléments, le pourtour, le pourtour, vous ne l'avez pas dit, mais il faut carrément le dire, le pourtour, les dalles et la partie abrupte présentent des signes d'affaissement. Il y a aussi des éléments de sécurité. Quand on sait que c'est effectivement très visité, ce n'est pas une question de laïcité ou pas, c'est vrai que cela enchante de nombreux visiteurs. Je crois que l'on peut être de votre avis sur ce dossier.

M. LE PRESIDENT.- Alors, merci Jean, quels sont ceux qui s'opposent ? Qu'ils lèvent la main. Alors, les oppositions. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. Les abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté. Rapport suivant.

M. STEPOURJINE.- C'est à moi.

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

Rapport n°7.1 - Aide à l'accession sociale à la propriété - Agrément de programmes à Dannemarie-sur-Crète et Besançon

M. LE PRESIDENT.- Habitat et Politique de la Ville, Robert.

M. STEPOURJINE.- Alors, rapport 7.1 page 125. Il s'agit des aides à l'accession sociale. Trois nouvelles et très certainement les dernières demandes :

- 1^{ère} demande à Dannemarie-sur-Crète pour 8 maisons de ville en BBC par MOYSE,
- 2^{ème} demande aux Montboucons à Besançon, 5 maisons de ville en BBC par MOYSE,
- 3^{ème} demande aux Tilleroyes à Besançon, 10 maisons individuelles par ALTER IMMO.

Donc le bilan de l'opération « Pass-Foncier » s'établit ainsi :

- 76 agréments accordés par la Communauté d'Agglomération sur 12 communes,
- 52 foyers ont bénéficié de ce dispositif.

M. LE PRESIDENT.- Merci Robert. Est-ce qu'il y a des remarques ? Non.

Rapport n°7.2 - Demandes de subvention de propriétaires privés dans le cadre des actions de l'OPAH

M. STEPOURJINE.- Rapport 7.2 - Demandes de subvention OPAH page 129, un total de 12 948,18 €, pour la réalisation de 4 logements locatifs privés à loyer maîtrisé et d'un logement pour un propriétaire occupant pour des économies d'énergie.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarque ?

Rapport n°7.3 - Demande de subvention
pour la rénovation d'un logement locatif conventionné « PALULOS » - Commune de Franois

M. STEPOURJINE.- Rapport 7.3, page 131- Demande de subvention « PALULOS » communal - Rénovation d'un logement locatif conventionné à la commune de Franois pour un montant de subvention de 3 600 €, 600 € de l'Etat et 3 000 € de la Communauté d'Agglomération.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de remarque ? C'est adopté. Rapport suivant.

M. STEPOURJINE.- Rapport 7.4.

M. LE PRESIDENT.- Alors attendez, avant, quand même, je suis passé peut-être un peu vite, parce qu'il y a un rapport...

M. STEPOURJINE.- Non.

M. LE PRESIDENT.- C'est le 7.3.

M. STEPOURJINE.- C'est celui que l'on vient de faire.

M. LE PRESIDENT.- Où GILLET, VIARD, DELESSARD, PREIONI, ne devaient pas voter.

M. STEPOURJINE.- Oui.

M. LE PRESIDENT.- Et celui-là, le 7.5...

M. STEPOURJINE.- 7.4

M. LE PRESIDENT.- Le 7.4, là, oui.

Rapport n°7.4 - Demandes d'agrément PLS
au titre de la programmation des aides à la pierre de 2010

M. STEPOURJINE.- 7.4 - Agrément PLS.

M. LE PRESIDENT.- Oui, d'accord, là il n'y a pas, tout le monde vote. Oui, vas-y Robert.

M. STEPOURJINE.- Page 133 :

- un agrément à Novillars avec MOYSE, un « Pass-Foncier » transformé en PLS,
- un agrément à Besançon avec la SAIEMB,
- et deux agréments à Saône avec des privés.

M. LE PRESIDENT.- Adopté. Le rapport suivant, HINCELIN et POISSENOT ne votent pas.

Rapport n°7.5 - Dossiers déposés dans le cadre de la programmation 2010 de Droit Commun - Crédits délégués de l'Etat

M. STEPOURJINE.- Alors rapport 7.5 - Programmation 2010 de logements locatifs publics, page 137. Ce dossier vient donc en complément des dossiers présentés aux réunions. Ce sont deux opérations présentées par :

- Habitat 25 pour 3 logements PLUS et 2 PLA I « chemin des Vareilles » à Besançon,
- avec Habitat et Humanisme, pour un logement PLA I, « 56 B, rue de Dole » à Besançon.

La programmation 2010, non définitive, on vous présentera un dossier définitif au prochain Conseil, s'établit ainsi :

- 70 PLUS,
- 31 PLA I,
- 12 PALULOS.

soit au total 73 logements.

Alors pour les deux opérations citées précédemment, on a une subvention qui s'élève à 27 990 €.

M. LE PRESIDENT.- Merci mon cher Robert, rapport suivant. POISSENOT, HINCELIN, ne prennent pas part au vote.

Rapport n°7.6 - Subvention CAGB - Logements publics dans le cadre du PRU de Planoise

M. STEPOURJINE.- Subvention dans le cadre du programme de renouvellement urbain, page 143. Une opération avec Habitat 25 de 3 logements pour une subvention de 4 575 €.

M. LE PRESIDENT.- O.K. Rapport suivant.

Rapport n°7.7 - Modification du Règlement intérieur des aires dédiées à l'accueil des gens du voyage

M. STEPOURJINE.- Rapport 7.7 - Quelques modifications du Règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage, page 145. Je résume :

- sur l'aire de la Malcombe, modification de la durée du stationnement pour permettre la scolarisation. La Loi prévoit 3 mois, on vous propose 3 mois supplémentaires, renouvelables, ce qui fera au total 9 mois.
- aires de la Malcombe, Pirey, Saône et Mamirole, pas d'abandon de véhicules sur les terrains.

M. LE PRESIDENT.- Bien, pas de remarque ? C'est adopté. Moi je veux souligner quand même, remercier les Services qui gèrent ces problèmes avec les maires aussi, parce que ce n'est pas facile à gérer. Je remercie aussi le Service, les élus qui gèrent ces problèmes-là, à savoir Robert et Bernard MOYSE, parce que ce n'est vraiment pas facile, pas facile à gérer. Souvent, un peu, je dirais même « limite déprimant », enfin bon.

Rapport n°7.8 - Projet d'accompagnement social de 4 familles
issues de la communauté des gens du voyage

M. STEPOURJINE.- Rapport 7.8 - Rapport d'accompagnement, de projet d'accompagnement, pardon, de 4 familles sur l'aire de Saône, justement, page 147. Donc on a 4 familles qui posent d'énormes problèmes d'intégration et qui sont actuellement stationnées sur l'aire de Saône. Nous constituons actuellement avec l'Education Nationale, Gadjé, la Communauté d'Agglomération et même un franciscain des buis, un groupe d'aide à l'intégration. Il s'agit d'un important projet d'accompagnement social de familles très difficiles. Vous avez dans le rapport la mission confiée à Gadjé pour une somme de 3 100 € de subvention avec un bilan de l'action en fin d'année.

Suite à ce qui vient d'être dit par le Président, nous apportons tout notre soutien aux deux gardiens dernièrement agressés à Saône.

M. LE PRESIDENT.- Bien, est-ce qu'il y a des rapports, des questions, pardon ? O.K. Rapport suivant, Jean-Pierre GOVIGNAUX.

Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités,
les secteurs, Aide aux Communes

Rapport n°8.1 - Convention de gestion administrative
du Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze (SMABLV)

M. GOVIGNAUX.- Le Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze n'a pas de personnel propre et s'appuie donc sur le personnel communautaire pour assurer ses missions. Ce soir il s'agit de, ce soir on vous propose une convention de 3 ans pour mettre à la disposition du Syndicat Mixte les compétences nécessaires à la mise aux normes de l'Aérodrome. Vous avez page 151 la liste de ces compétences.

M. LE PRESIDENT.- Merci, est-ce qu'il y a des remarques ? Eric.

M. ALAUZET.- Jean-Louis, juste pour redire quand même ce que j'ai dit une fois sur les travaux de sécurisation de la piste. Au moment où on est confronté à des difficultés budgétaires qui ne vont faire que de s'amplifier, je crois que sur chaque dossier on doit essayer de se poser la question, à savoir est-ce qu'on peut faire autrement ? Et là, tu le sais, puisqu'on en a déjà parlé ensemble. Bon, il y a le problème de sécurisation, au cas, effectivement, la route passe devant, juste à côté de l'aérodrome, au cas où il y ait un crash d'avion qui pourrait éventuellement s'écraser sur une voiture, un bus, je ne sais quoi. Simplement il y avait une solution alternative à la déviation de la route qui était la mise en place d'un feu tricolore, qui pourrait être efficace.

On nous dit, l'Aviation Civile nous dit : « Oui, mais ce n'est pas tout à fait fiable », les investissements ne sont pas du tout les mêmes. Je pense que sur ce genre de sujet il faut vraiment que l'on soit tenace, je sais bien que cela ne dépend pas que de nous, qu'on soit tenace, qu'on fasse en sorte de sécuriser, de faire en sorte que ce système soit fiable, mais on peut là éviter quand même des investissements importants, conséquents. De plus il y a beaucoup de dossiers comme ça, je pense, qu'on va ré employer.

M. LE PRESIDENT.- Eric, non, je pense, ce que tu dis, ce n'est pas tout à fait juste...

M. ALAUZET.- Pardon ?

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est pas tout à fait juste, parce que cette solution là a déjà été étudiée par le passé.

M. ALAUZET.- Je sais bien.

M. LE PRESIDENT.- Parce que moi, je vous le redis ce soir, si quelqu'un veut prendre la gestion, la présidence de ce Syndicat Mixte là-bas, moi je lui laisse volontiers, parce qu'on a toujours les mêmes problèmes, on n'avance pas. Le seul intérêt que je peux avoir, c'est si un avion se plante là-bas, c'est que je vais être, je vais avoir des responsabilités. Donc si quelqu'un veut le prendre, qu'il le fasse ! Parce que cela nous l'avons déjà vu. Ce que dit Eric n'est pas faux, sauf que l'Aviation Civile après avoir dit « oui » elle nous a dit « non ». Donc c'est pour cela que l'on n'a pas fait ça. Et en plus, attendez, je ne veux pas entrer dans les problèmes techniques, mais cette piste-là est dangereuse. Pourquoi ? Parce qu'elle est courte et qu'il y a en bout de l'aérodrome, il y a une butte. Et que le fait de dévier la route cela permet, non pas de rallonger la piste, je rappelle quand même que là-bas il y a d'une part déjà un grand industriel qui est mort dans son avion là-bas, un marchand de poulets et que dernièrement il y a eu 3 morts dont 2 chirurgiens transplantateurs de l'Hôpital Jean Minjoz.

Cela dit la piste aurait été modifiée je ne suis pas sûr que cela aurait changé quelque chose, mais quand même, c'est un aérodrome qui est dangereux. Et la déviation de la route cela n'a pas que pour intérêt, effectivement, de faire en sorte que les bus ne passent plus en bout, ou les voitures, ce qui a un intérêt, mais c'est surtout que cela permet d'écrêter le bout de piste et de donner, en cas de problème au décollage, ne pas venir se taper dans un mur au fond de piste, mais au contraire de pouvoir voler, c'est ça. Alors, moi, je suis d'accord avec toi, parce que ces affaires-là, si vous saviez pour le déboisement, le temps que cela a pris, le temps que cela a pris pour déboiser. Enfin le Maire de La Vèze est là et il peut le dire, les difficultés que l'on a par rapport à ça. En plus on est très attentif à tout ce qui touche au Marais, parce qu'en plus, c'est dans le Marais. Certainement qu'aujourd'hui on ne le ferait même pas de la même façon tout ça. Mais simplement il faut maintenant que l'on avance. Parce qu'on a quand même besoin dans cette capitale régionale, je suis désolé, mais on a quand même besoin encore de pouvoir se poser. Certes, pas par tous les temps, mais pouvoir au moins se poser. Ce matin avec Jean-Pierre j'ai rencontré les dirigeants d'un groupe d'horlogerie qui envisage de se développer à Besançon, qui y sont déjà et qui cherchent à se développer, cet après-midi même, je peux vous dire que le patron, dont je ne dirais pas le nom, quand il vient à Besançon il vient en avion. Et il y en a plusieurs, il y en a plusieurs comme ça.

Donc le problème c'est que l'on garde un minimum, ce minimum de possibilité là-bas. Alors, la piste, même moi, la remarque d'Eric elle n'est pas sotte, la preuve c'est que moi, je l'ai même, je l'ai défendue, donc c'est dire. Sauf que, après nous avoir dit que ce n'était pas possible...

M. GOVIGNAUX.- Que c'était possible.

M. LE PRESIDENT.- Après on nous dit à nouveau que c'était possible, maintenant on nous dit que c'est compliqué, voire impossible et en plus cela ne règle pas, cela ne règle pas le problème de l'écrêtement de la piste. Parce que être dans des détails techniques, il y a une piste de 1 400 m, mais qu'un seuil de pose, un seuil décalé, cela s'appelle comme ça, 900 m. C'est-à-dire que comme on est obligé de descendre trop abrupt, parce qu'on ne peut pas faire une approche longue, un décollage long, on raccourcit la piste et on raccourcit, d'une part il y a moins de sécurité au décollage et à l'atterrissage et en plus on raccourcit les capacités d'accueil des avions. C'est pour ça, parce que, mais ce problème-là, on a déjà, je ne suis pas en opposition avec toi, mais on ne voit pas d'autre solution. Alors après il y a un problème de récupération, etc. On ne va pas s'en sortir. Moi je vous dis : « si on ne s'en sort pas, moi je vous l'annonce, ce n'est pas du tout du chantage, hein, mais j'en ai un peu marre de cette affaire-là, on est en train de discuter là pour, c'est beaucoup, mais pour certainement, je ne sais pas, 100 000 €, 150 000 €...

M. ALAUZET.- Oh Non.

M. LE PRESIDENT.- Pour qu'on ait un aérodrome là qui soit quand même, je ne sais peut-être plus, je n'ai pas les sommes exactes, mais qui soit sécurisé. Si on veut à chaque fois tout remettre sur le tapis, recommencer, moi je baisse les bras parce que, bon, on a, tout cela on l'a déjà fait. Vous savez, je n'aurais jamais dû accepter quand le conseiller général qui s'en occupait, à savoir, paix à son âme, notre dévoué Alain CARTIER a démissionné, je n'aurais jamais dû accepter pour faire ça, parce que depuis... attendez, le temps qu'on a déjà passé avec ça, tout le monde, tu le sais bien Eric.

M. ALAUZET.- Oui, mais on ne s'en sortira jamais non plus sur le budget si on n'arrive pas à se saisir des dossiers comme celui-là où l'on peut dépenser moins d'argent. La preuve que ce n'est pas farfelu, c'est que l'Aviation Civile à un moment donné était d'accord. Voilà, je pense qu'il faut retenter cette affaire-là. Ce n'est pas 100 000 € Jean-Louis, je n'ai pas la somme précise, mais c'est au moins plusieurs centaines de milliers, voire millions, voire 2 M€ dans la première estimation.

M. LE PRESIDENT.- Non, pas le dévoiement de la route.

M. ALAUZET.- En tout cas, en tout cas, dans ces dossiers-là, puisqu'il s'agit d'agiter des épouvantails si un jour il arrive quelque chose, moi je vais en agiter un aussi, parce que pour le faire ça, il va falloir 3 ans, pour faire un feu il faut 3 mois. Alors s'il arrive quelque chose dans l'année qui vient...

M. LE PRESIDENT.- Ce sera de ma faute.

M. ALAUZET.- Ça se pourrait bien, ou en tout cas, ou en tout cas...

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais ce sera aussi, ce sera aussi de la faute de ceux qui, depuis 5 ans, freinent ce dossier, je n'ai pas dit toi...

M. ALAUZET.- Jean-Louis, Jean-Louis, le but, c'est de se tourner vers l'Aviation Civile et de leur dire d'avancer...

M. LE PRESIDENT.- Eh bien écoute, moi je te propose de venir avec moi et de te tourner vers eux pour leur poser la question. Parce que maintenant cela commence par bien faire. Déjà venez aux réunions du Syndicat quand

M. ALAUZET.- Ce n'est pas à moi que tu dis ça je pense ?

M. LE PRESIDENT.- Hein ?

M. ALAUZET.- Ce n'est pas à moi que tu dis ça, sur la présence ?

M. LE PRESIDENT.- Globalement je dis ça.

M. ALAUZET.- Non, non, mais à moi, particulièrement ?

M. LE PRESIDENT.- Globalement je dis ça, mais cette affaire-là, tout ça a été étudié. On a tous étudié cela. Bon, à chaque fois il faut recommencer. Attendez, la déforestation, enfin je ne vous dis pas combien, je peux vous dire que la déforestation cela coûte plus cher que la déviation de la route. Parce que la déforestation je ne sais plus les montants, mais pour déforester dans le Marais cela coûte beaucoup d'argent, c'est plusieurs, je ne sais pas si ce n'est pas 400 000 €, la déforestation, pour couper les arbres dans le Marais. C'est normal, c'est un Marais, il faut aller chercher avec des chevaux, bon c'est une complexité pas possible. Maintenant je veux bien qu'on regarde encore, Eric, mais il y a un moment où moi je commence à en avoir un peu, je te le dis, ras-le-bol par rapport à cela, parce que, on ne va jamais s'en sortir. Alors moi je pense que, on a proposé cela, il y a des années que l'on a proposé cela, des années, cela n'a jamais pu aboutir. Puisque, lorsqu'on avait étudié ça avec une possibilité d'allumage, on nous l'avait dit, depuis la tour de contrôle, on nous avait dit : « Oui, c'est O.K. » sauf que quelquefois il y a des avions qui atterrissent quand il n'y a personne dans la tour, qui décollent. Parce qu'il n'y a pas besoin qu'il y ait forcément quelqu'un. Bon, donc, cela pose des problèmes, bon je dis cela de tête, cela pose des problèmes d'organisation du site. Ou alors on dit : « on ne veut plus d'aérodrome d'affaires là-bas » on le dit quoi. Comme ça il n'y en aura plus à Dole, il n'y en aura plus ici et puis quand on voudra se poser avec un avion ici, eh bien on ira se poser à Dijon et puis voilà, ou à Courcelles-les-Montbéliard, voilà. Moi je veux bien qu'on regarde, mais il y a un moment où il va falloir qu'on tranche parce qu'on ne peut pas en permanence traiter ça. Sans quoi moi je vais, moi je demande que, si le Conseil Général veut reprendre cette affaire-là en gestion, qu'il la prenne. Moi je proposerai à l'Assemblée qu'il la reprenne la gestion. C'est le Conseil Général qui gère ça, c'était le Président du Conseil Général, c'était Alain Cartier. Si le Conseil Général veut reprendre ce dossier-là, qu'il le reprenne ! Moi je ne m'y opposerai pas et je propose à l'Assemblée qu'elle le fasse. Parce que maintenant, non c'est, maintenant ce dossier-là occupe un monde, je ne vous dis pas là-dessus. Enfin moi j'entends ce que tu dis, on va regarder Eric, mais, mais moi je propose, publiquement, si vous voulez le reprendre, vous le prenez, au Conseil Général, vous le prenez.

Bon alors, pourquoi on a parlé de cela au fait ? (*Brouhaha dans l'Assemblée.*) Ah oui, c'est sur le rapport 8.1. Bon, alors, quels sont ceux qui sont contre le rapport 8.1 ? Qu'ils lèvent la main. Il n'y en a pas. Qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas, c'est adopté, 8.2.

Rapport n°8.2 - Autorisation de solliciter l'Etablissement Public Foncier pour l'Habitat social précaire

M. GOVIGNAUX.- 8.2. L'EPF qui porte des biens pour le compte de la CAGB propose d'expérimenter la mise à disposition à titre précaire et révocable de certains de ses biens, en vue de faciliter l'accès au logement de ménages en difficulté.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarque ? Adopté. Gestion des déchets ménagers, Jean-Pierre, et assimilés - Clôture du programme de réhabilitation des anciennes décharges. Jean-Pierre.

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapport n°9.I - Clôture du programme de réhabilitation des anciennes décharges communales

M. TAILLARD.- Voilà, donc aujourd'hui vous avez un rapport très détaillé qui vous fait le bilan de ce programme de réhabilitation des décharges. En résumé, très brièvement :

- 198 sites traités,
- 58 sur le périmètre de l'Agglomération,
- 35 traités sur l'Agglomération au final.

Un programme d'environ 1 900 000 €, subventionné pour moitié par l'ADEME et le Conseil Général. Aujourd'hui donc ce projet est terminé, il reste des démarches de surveillance des anciens sites et une opération dans laquelle des traces complètes de ces sites a été, va être mémorisée sur un système informatique géographique pour qu'on n'oublie pas ces décharges qui ont été retraitées et protégées. Et il reste bien sûr aux maires de toutes les communes à s'assurer que, il n'y aura pas de dépôts pirates sur ces espaces et que ces espaces seront affectés à des usages compatibles avec le traitement qui a été fait. Vous avez tout le détail dans le rapport.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ?

Mme WEINMAN.- Là.

M. LE PRESIDENT.- Oui, Nicole.

Mme WEINMAN.- Oui, j'ai apprécié le détail de ce rapport. Je souhaiterais quand même néanmoins attirer votre attention sur la réhabilitation et la formation obligatoire à faire sur la surveillance de ces sites. Parce que certaines de ces déchetteries ont été réhabilitées, oui, c'est vrai, mais autour des enfants ou d'un accueil en tout cas proche d'une population fragile et j'en connais au moins une ou deux qui ne sembleraient pas garantir les sécurités nécessaires. Donc il y a, j'aimerais bien que le discours vertueux que l'on trouve dans ce rapport s'applique et toute son application au niveau des déchetteries les plus, les plus sensibles quoi. Je n'en suis pas persuadée.

M. LE PRESIDENT.- Oui, tu as raison. Alors pendant que j'y suis là, pendant qu'on est en réunion, moi j'aimerais qu'on se préoccupe, il y a un problème qui me revient souvent, c'est le problème des décharges pour les déchets des entreprises de construction, qui construisent des, pour les terrassiers, voilà. Des gens qui viennent avec des pelleteuses et qui construisent. Il y a des difficultés je crois sur Thise, désormais, ou Chalezeule, je ne sais jamais si c'est sur Thise ou Chalezeule, mais c'est plutôt sur Thise qu'elle est d'ailleurs, je crois. Il y a des problèmes et les entreprises nous demandent, nous disent, que c'est très ennuyeux, parce que, d'abord, de plus en plus ils vont être obligés d'aller vider leurs camions de cailloux, de terre, très, très loin, ce qui, en matière de développement durable, n'est pas terrible. Pour les entreprises cela a un coût qui, inévitablement, est retransmis sur ceux qui font les travaux. Donc question développement durable ce n'est pas bon, question coût ce n'est pas bon.

Donc, moi, Jean-Paul, j'aimerais que, officiellement, je l'ai déjà demandé à plusieurs reprises, mais je ne sais pas où cela en est, que l'on regarde ça, il faut trouver des solutions pour les entreprises de travaux publics qui ont des déchets à entreposer. Parce que, faute de quoi, cela se fait même quelquefois, j'imagine, de façon plus ou moins sauvage ou plus ou moins contrôlée et les entreprises me disent : « Monsieur le Maire, on est obligé d'aller déposer ça très, très loin, très, très loin, avec des, en plus beaucoup de nuisances, parce que les camions se baladent au travers des villages, des camions qui font 35 tonnes, c'est un vrai problème ». Donc je pense, moi ce que je demande, je n'avais pas prévu d'en parler ce soir mais puisqu'on en parle là, je demande qu'officiellement on se saisisse de ce problème des lieux, alors je ne sais pas comment on appelle ça, c'est des décharges pour les déchets inertes.

INTERVENANT MASCULIN.- Les déchets inertes.

M. LE PRESIDENT.- Pour toi qui est un peu du métier, c'est un peu vrai ce que je dis, non ? C'est un vrai problème.

Intervenant masculin.- Je voudrais juste rappeler, Monsieur le Président, que la compétence, cette compétence là n'est pas une compétence du Grand Besançon, parce que notre compétence c'est « Déchets ménagers et assimilés », c'est une compétence qui est du ressort départemental, au niveau d'un Plan départemental de gestion du BTP.

M. LE PRESIDENT.- Mais c'est de l'économie quand même.

Intervenant masculin.- Mais nous pouvons travailler avec le Département sur cette question, effectivement.

M. TAILLARD.- Oui, c'est très clairement le Département, mais c'est vrai que pour toutes les, pour tous les chantiers de travaux publics, les coûts de transfert dans les décharges, disons, assimilées et compatibles, ce sont des coûts qui sont lourds pour tous les chantiers, quels qu'ils soient, et en plus ils engendrent des déplacements importants. Mais aujourd'hui il y a encore une réglementation qui est sortie en 2008, qui a durci les contraintes, même avec des matériaux parfaitement classés et triés, les remblaiements deviennent des choses délicates.

M. LE PRESIDENT.- Mais quand on va à Thise, c'est bien quand même quelque chose qui dépend de l'Agglo, cette décharge elle ne dépend pas du Département ? Quand on met des déchets à Thise ? Non, mais, écoutez, moi je ne sais pas, ce que je sais, c'est qu'il y a, et ça cela intéresse l'Agglo, il y a un problème économique pour les entreprises de travaux publics qui sont ici, dans notre Agglo. Alors, saisissons le Département, qu'il trouve des solutions. Moi je me fais quand même assez régulièrement et amicalement engueuler par des gens qui sont dans le métier, qui me disent : « Vous ne faites rien pour nous, est-ce que vous croyez que c'est bien d'aller emmener des déchets à 20 ou 30 km d'ici ? ». Non, ce n'est pas bien, si on peut le faire sur place, autant oui. Serge.

M. RUTKOWSKI.- Oui, Monsieur le Président, on est de plus en plus sollicités justement pour ces décharges de classe 3, des déchets inertes, des entreprises privées bisontines cherchent des emplacements.

M. LE PRESIDENT.- Oui, je sais.

M. RUTKOWSKI.- Un peu partout, donc ils vont négocier directement avec le particulier, pour pouvoir avoir ces, on va dire, ces trous à remblayer, parce que certaines pierres vont rester sur place, d'autres vont être réemployées, mais beaucoup vont rester sur place, de ces matériaux. On peut aussi valoriser de l'enrobé sur place, c'est-à-dire que l'enrobé peut être stocké sur place pour être renvoyé ou acheminé ailleurs, donc c'est quand même un problème environnemental qui est relativement grave pour nous. Et nous, communes, on a aussi des déplacements de camions sur les communes, qu'on ne pourra pas maîtriser.

M. LE PRESIDENT.- Oui, oui. Donc moi je pense que, bon, j'entends que ce n'est pas vraiment notre compétence, j'entends, mais je pense qu'il faut alerter et se saisir de ce problème, parce que c'est un problème qui touche des entreprises de notre Agglo. Eric.

M. ALAUZET.- Tout le monde veut se refiler cette compétence qui n'est, en réalité, à personne. Au mieux le Département il peut avoir la responsabilité d'un Plan Départemental, mais pas de la réalisation des infrastructures. Et si on parle concrètement des déchets inertes, parce qu'on mélange tout j'ai l'impression. Les déchets inertes, ce que souhaitent les entreprises, parce qu'ils me sollicitent aussi, c'est des terrains pour faire le concassage, pour séparer les matériaux, etc., donc c'est la mise à disposition de terrains qui est l'enjeu essentiel pour eux, voilà, aujourd'hui. C'est en cela que je dis que cela ressort un peu de l'économie, parce qu'il faut trouver des espaces pour développer leurs activités.

Juste un point pour Nicole, tu parlais de déchetteries, or, là, il s'agit de décharges. C'est bien une question de décharges. La Communauté d'Agglomération, en l'espèce, a réalisé pour le compte des communes, l'assainissement de ces terrains, une fois le travail fait, les terrains ont été restitués aux communes, qui ont la responsabilité de ces terrains. Ce n'est plus la Communauté.

M. LE PRESIDENT.- Bon, écoutez, oui, Monsieur GAVIGNET, maçon de son état.

M. GAVIGNET.- Même si ce n'est pas de la compétence de l'Agglomération, aujourd'hui je connais quand même un ou deux dossiers et une ou deux personnes, justement, qui sont en train de monter les dossiers, donc ce n'est pas forcément non plus des centres d'enfouissement, cela peut être des centres de recyclage, ce qui a été évoqué tout à l'heure, avec des installations suivies. Mais aujourd'hui l'Agglomération ce qu'elle pourrait faire, c'est se proposer en assistance technique pour monter ces dossiers.

Parce que je peux vous dire que je suis en train d'en traiter un et ce n'est pas simple. Et puis ce n'est pas simple, parce que quand vous arrivez dans les Services on se demande presque ce que vous venez faire là et puis, bon, on sent bien qu'il y a un désintérêt de la part des Services. Alors que, localement, le problème est crucial et il sera d'autant plus crucial que je crois que, sauf erreur de ma part, dans cette instance, on a dû voter des travaux du tram, qui vont démarrer et puis je peux vous dire qu'il va y en avoir.

M. LE PRESIDENT.- Oui, oui.

M. GAVIGNET.- Il va y en avoir. Donc ce serait bien que l'Agglomération propose une assistance technique.

M. LE PRESIDENT.- Même si ce n'est pas dans notre compétence, effectivement, oui.

M. GAVIGNET.- Quand je dis « assistance technique » cela peut dire peut être un portage du dossier en parallèle de celui qui voudrait le faire au niveau des Services de la Préfecture ou du Département.

M. LE PRESIDENT.- Le Département, il doit faire le Plan, d'accord, c'est vrai, il doit faire le Plan, mais après tout le monde, moi j'ai le sentiment quand même, bon, généralement aussi je connais bien mes dossiers, là j'ai le sentiment, je ne suis pas allé au fond, mais j'ai le sentiment que tout le monde se rejette la « patate chaude ». Et comme tu dis, avec les travaux en plus du tram, il va y en avoir besoin. Moi je souhaiterais donc que ce soir, officiellement, on saisisse le Président de la Commission, pour, avec l'énergie qu'on lui connaît, qu'il nous trouve des, qu'il nous fasse des propositions. Parce que c'est un vrai problème, un vrai problème, c'est un problème économique et environnemental.

M. GAVIGNET.- Et alors, il est économique, parce que, à titre d'exemple, aujourd'hui...

M. LE PRESIDENT.- Quand il faut mener à Saint-Vit un camion de...

M. GAVIGNET.- Vous allez à Saint-Vit, parce que je ne voulais pas dire Saint-Vit, mais comme le Président le dit, vous allez à Saint-Vit...

M. LE PRESIDENT.- Je sais qu'ils vont là-bas.

M. GAVIGNET.- C'est 7 € de la tonne, pour déposer des gravats. Le même Saint-Vit, vous rechargez du tout-venant 31/5 qui a été concassé, vous le rachetez à 5,50 €. Non, mais, du tout-venant qui a été concassé et chargé, c'est quand même comme ça. Donc c'est pour dire qu'aujourd'hui il y a une notion de monopole qui fait que, économiquement parlant, ça va nous faire drôle.

M. LE PRESIDENT.- Moi je vois un chantier pas très loin de chez moi, j'ai demandé où ils allaient, il m'a dit : « On va à Saint-Vit ». Je lui ait dit : « Quoi, depuis là, vous... », cela fait à peu près 30 bornes aller et retour pour mettre un camion. Ecoutez, excusez-moi, ce n'est pas vraiment normal.

INTERVENANT MASCULIN.- Et si c'est Gonsans...

M. LE PRESIDENT.- Et si c'est Gonsans c'est encore plus. Oui, Serge.

M. RUTKOWSKI.- Oui, on parle de coûts aussi pour la valorisation, pour le réemploi. Mais pour le particulier qui cède son terrain c'est 1 € du m³ et quand vous avez 100 M de m³ comme cela se passe chez nous sur le dossier, vous voyez l'appât financier pour le particulier. Et je dois dire que cette décharge de classe 3 elle est située pas loin de la gare TGV, alors quand on met 3 M€ pour valoriser un site, vous m'excuserez, mais mettre ça à côté c'est très valorisant pour la région.

M. LE PRESIDENT.- Bon, écoute, Jean-Pierre, tu es saisi officiellement par l'Assemblée.

M. TAILLARD.- Non mais il n'y a pas d'états d'âme, parce que sur la commune d'Avanne-Aveney il y a une entreprise de transport qui est installée et qui a commencé un plateformage avec des matériaux parfaitement triés, etc., et qui s'est vue opposer de temporiser ces dépôts provisoirement en attendant de rédiger un dossier très complexe, eu égard à une loi récente de 2008.

M. LE PRESIDENT.- Alors, peut-être qu'effectivement...

M. TAILLARD.- Et donc on connaît le problème, parce qu'on travaille là-dessus avec eux. Et donc la réglementation est devenue extrêmement sévère et rend les initiatives difficiles à mettre en place, mais on y travaille.

M. LE PRESIDENT.- Comme le dit très justement Bernard GAVIGNET, peut-être que nous, au niveau de l'Agglo, on peut peut-être aussi, peut-être aussi aider au montage du dossier. Bon, c'était un petit cavalier, là, mais bon. Eh bien justement, tiens, tramway, rapport 2.1. On a voté sur le rapport d'avant ? Oui, oui, je crois.

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

Rapport n°2.1 - Tramway - Dépôt du dossier d'enquête parcellaire

M. ROY.- Le rapport 2.1 c'est le dépôt du dossier de l'enquête parcellaire. Il est proposé d'autoriser le Président à déposer le dossier d'enquête parcellaire, en vue d'obtenir l'arrêté de cessibilité des biens nécessaires à l'opération en cas d'expropriation, sachant que la procédure amiable est aujourd'hui privilégiée. A l'issue de l'enquête et au vu du rapport du commissaire enquêteur, le Préfet pourrait déclarer cessibles les parcelles visées. Donc je ne détaille pas, le calendrier du planning vous est donné à la page 172. Voilà l'objet de ce rapport, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci, quels sont ceux qui sont contre ? Combien alors, combien vous êtes ? Contre ou abstentions ? Alors, contre ? Contre : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7. Abstentions : 1, 2, 3, 4. O.K. Rapport suivant : Complément au périmètre d'études.

Rapport n°2.2 - Tramway - Complément au périmètre d'études valant sursis à statuer en matière d'autorisation d'urbanisme

M. ROY.- Ce rapport prolonge en fait une délibération de février 2010. Délibération qui a défini un périmètre d'études pour la Ville de Besançon et la commune de Chalezeule, valant sursis à statuer pour toute demande d'autorisation d'urbanisme dans le cadre du périmètre du tracé.

Aujourd'hui, au regard du choix définitif du tracé de référence, il est proposé de compléter ce périmètre afin de tenir compte et de préciser le tracé de référence faisant l'objet de la délibération du 30 juin dernier, via le Pont Battant et la Place de la Révolution, selon le plan de la page 174. Voilà l'objet de ce rapport qui complète donc la délibération du 11 février 2010.

M. LE PRESIDENT.- Bon, même vote j'imagine ? Non, alors, abstentions, levez la main ! 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13. Vous vous êtes fait « engueuler » entre temps là, non ? Ah bon. Bon, 12, 13.

M. ROY.- Tramway, rapport 2.3, c'est aussi lié, donc, cet avenant à la modification...

M. LE PRESIDENT.- Attendez, on va revoter. Les contre ? 1, 2, 3, 4, 5. 5 contre. Les abstentions ? 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12. Allez, c'est bon. Avenant n°1 - Marché de communication.

Rapport n°2.3 - Tramway - Avenant n°I au marché de communication

M. ROY.- C'est pareil, la modification du tracé dont je viens de parler induit des prestations complémentaires sur la base de données 3D, c'est un avenant...

M. LE PRESIDENT.- C'est 13 000 € de plus.

M. ROY.- de 13 155 € HT.

M. LE PRESIDENT.- Tout cela, ça reste, c'est dans le, cela reste dans les budgets, bien entendu. Est-ce qu'il y a des ? Les mêmes, pareils, j'imagine ? Même vote ? Même vote. Je rappelle cependant qu'un certain nombre avait dit quand même que le vote passé, ils ne s'abstiendraient plus. Je rappelle ce qui avait été dit assez publiquement ici. Tramway, rapport 2.4 - Convention constitutive ? Sauf sur les problèmes de tracé, c'est ce qui m'avait été dit.

Rapport n°2.4 - Tramway - Convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation de travaux avec ouvrages mutualisés

M. ROY.- Donc, convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation de travaux en ouvrages mutualisés : c'est, l'objet de ce rapport c'est de définir un groupement de commandes associant les différents concessionnaires, piloté par la Ville de Besançon. Et il est proposé donc que la Communauté d'Agglo adhère à ce groupement de commandes pour les rues Tristan Bernard et Fontaine Argent, dont l'espace est réduit, pour permettre l'implantation de tous les réseaux, en dehors de la plateforme du futur tramway.

Des solutions techniques ont été trouvées sous la forme de chambres de tirage, pour pouvoir ultérieurement intervenir sur les réseaux placés sous le gabarit, ce sont les réseaux secs. Il a été convenu, après négociations, que ces ouvrages seraient financés, à parts égales, et par les concessionnaires des différents réseaux et les deux collectivités, Ville de Besançon et le Grand Besançon, qui apporteront chacune, dans le partenariat financier, 60 000 €. L'ensemble des charges étant repris par les concessionnaires.

Donc l'objet de ce rapport c'est aussi de vous faire toucher du doigt que, sur cette prestation, on va gagner du temps, on va intervenir d'une manière plus réduite en temps dans ces deux rues. Donc on va éviter de faire des travaux qui vont durer longtemps et on va économiser de l'argent, puisque la somme qui était imaginée pour ces travaux dépassait le million d'euros. Donc vous voyez que, sur cette opération, on va gagner du temps, on va pénaliser moins les riverains et les usagers de ces rues et on va gagner de l'argent.

M. LE PRESIDENT.- Et puis on va surtout préparer l'avenir. Si on pouvait même le faire partout, ce serait bien, parce que, en fait, on pourra ensuite, d'après ce que j'ai compris, réutiliser ces...

M. ROY.- Ces chambres de tirage...

M. LE PRESIDENT.- Ces chambres de tirage pour passer éventuellement d'autres, c'est un mini réseau en fait, sur l'Avenue Fontaine-Argent. Donc même vote j'imagine ? Non, alors quels sont ceux qui sont contre ? 1, 2, 3, 4, 2, 4, 5. Les abstentions ? Il y en a 4. Les autres sont pour. Merci. « Convention avec la Région de Franche-Comté sur l'offre ferroviaire nord ».

Rapport n°2.5 - Tramway - Convention avec la Région de Franche-Comté sur l'offre ferroviaire nord

M. ROY.- Alors ce présent rapport propose la passation d'une convention entre la Région et le Grand Besançon qui précise les engagements réciproques des deux parties en ce qui concerne les modalités de financement des travaux d'adaptation de l'infrastructure ferroviaire nord entre les gares de Viotte et de Besançon-Franche-Comté-TGV dont RFF est le maître d'ouvrage. Elle précise notamment les conditions de remboursement par la Région des dépenses mandatées par le Grand Besançon.

Cette convention s'inscrit dans la continuité de la délibération communautaire du 9 novembre 2007. Vous savez que là, on a eu une volonté politique d'anticiper et de saisir l'opportunité de réaliser ces travaux hors circulation dans le calendrier du maître d'ouvrage. Délibération aussi de la Région de Franche-Comté du 18 décembre 2009 sur le financement des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation des trois haltes et du deuxième évitement à Ecole-Valentin. La Région s'est par ailleurs engagée en prenant en charge le coût de fonctionnement des 15 allers et retours des navettes TER entre les deux gares qui desserviront dans un premier temps la seule halte d'Ecole-Valentin. Et le Grand Besançon procédera aux appels de fonds tels qu'ils sont résumés dans ce rapport.

Je voudrais saluer donc cette vision partagée avec la Région de développer un service ferroviaire utile à un secteur en voie de développement, en général, et à des communes du secteur nord, qui disposeront bientôt d'un service favorisant une nouvelle mobilité. Voilà l'objet de ce rapport.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Questions diverses

Rapport n°10.1 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRESIDENT.- Ensuite, vous avez un rapport « Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil ». Est-ce qu'il y a des questions ?

Donc la séance est terminée, je vous remercie.

La séance est levée à 21h45.